

RAPPORT ANNUEL 2022

SOMMAIRE

	MESSAGE DU PRESIDENT	4
	CHIFFRES CLÉS	6
1/	RAPPORT DE GESTION	8
	VIEL & CIE EN BOURSE	9
	ACTIVITÉS 2022	11
	ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ AU 31 DÉCEMBRE 2022	17
	UNE PRÉSENCE GÉOGRAPHIQUE DIVERSIFIÉE	17
	GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	18
	RÉSULTATS 2022	45
	TABLEAU DES CINQ DERNIERS EXERCICES	50
2/	COMPTES CONSOLIDÉS	51
	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	52
	COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ	58
	ETAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ	59
	BILAN CONSOLIDÉ	60
	TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS	61
	TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS	62
	ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS	63
	NOTES AUX COMPTES CONSOLIDÉS	77
3/	COMPTES ANNUELS	129
4/	TEXTE DES RÉOLUTIONS	133

VIEL & Cie comprend trois pôles d'activité dans le domaine de la finance : Compagnie Financière Tradition SA, présente dans plus de 30 pays, active dans le secteur de l'intermédiation professionnelle, Bourse Direct, intervenant dans le domaine de la bourse sur Internet en France, et une participation mise en équivalence de 40 % dans SwissLife Banque Privée, présente dans le domaine de la banque privée en France. L'action VIEL & Cie (codes : FR0000050049, VIL) est cotée sur le compartiment B d'Euronext Paris. Pour plus d'informations sur notre Groupe, www.viel.com.



MESSAGE DU PRESIDENT

L'année 2022 a connu des événements majeurs qui ont eu un impact sur l'ensemble des économies et des marchés financiers : le déclenchement de la guerre en Ukraine fin février, une inflation croissante dans l'ensemble des pays industrialisés avec une pénurie de matières premières et de sources d'énergie, une remontée rapide des taux d'intérêts par les banques centrales, point de départ du changement de politique monétaire.

La question sur le caractère transitoire ou non de l'inflation a été vite tranchée en 2022. Ainsi, le point le plus marquant de cette année a été l'apparition d'une hausse durable et généralisée des prix qui a conduit à un resserrement quasi-général des politiques monétaires. L'année 2022 clôt ainsi une période exceptionnelle de taux négatifs. Elle marque aussi la fin de la phase de rebond post-Covid. Le ralentissement chinois et les effets récessifs de l'inflation ont commencé à se faire sentir.

Dans ce contexte, le PIB américain a progressé de 2,9 % en rythme annualisé au 4^{ème} trimestre 2022. La consommation des ménages se maintient notamment grâce au soutien d'une désépargne rapide et d'une hausse soutenue du crédit à la consommation.

C'est dans ce climat que la Fed et la BCE ont initié une remontée rapide des taux d'intérêt en 2022 et vont se positionner sur l'évolution de leur politique monétaire en 2023.

Cet environnement politique et économique a eu pour conséquence, une activité soutenue sur les marchés financiers à compter du second semestre 2022.

En 2022, l'activité d'intermédiation professionnelle enregistre un chiffre d'affaires consolidé, ajusté des coentreprises intégrées en proportionnel du Groupe, de CHF 1'028,6 millions contre CHF 950,8 millions en 2021, en hausse de 10,6 % à taux de change constants. Après une progression de 7,7 % à cours de change constants lors du premier semestre 2022, le chiffre d'affaires consolidé ajusté est en hausse de 13,8 % à cours de change constants lors du deuxième semestre 2022 par rapport au deuxième semestre 2021. Le résultat d'exploitation s'établit à CHF 94,2 millions contre CHF 73,2 millions en 2021, soit une progression de 28,7 % à taux de change courants pour une marge d'exploitation de respectivement 9,9 % et 8,4 %. Ainsi, le résultat net consolidé de ce pôle ressort à CHF 97,4 millions contre CHF 71,5 millions en 2021 pour un résultat net part du Groupe de CHF 89,1 millions contre CHF 65,3 millions en 2021, en hausse de 36,5 % à taux de change courants.

L'activité de bourse en ligne s'inscrit dans une année de normalisation en 2022, avec 5,2 millions d'ordres exécutés en baisse de 14,9% par rapport à l'année précédente. Les produits d'exploitation bancaire consolidés de Bourse Direct s'élèvent à 48,5 millions d'euros en hausse de 4,3 % et le résultat d'exploitation s'inscrit en bénéfice de 7,8 millions d'euros en 2022, contre 10,0 millions d'euros en 2021. Le résultat net s'est établi à 5,9 millions d'euros en 2022 contre 7,2 millions d'euros en 2021.



VIEL & Cie enregistre une forte croissance de son activité globale en 2022 avec un chiffre d'affaires consolidé de 989,6 millions d'euros, en hausse de 15,7 % à cours de change courants. A cours de change constants, le chiffre d'affaire affiche une hausse de 10,1 %.

Le résultat d'exploitation s'élève à 97,6 millions d'euros en croissance de 32,5 % à cours de change courants. VIEL & Cie enregistre ainsi un résultat net consolidé en hausse de 42,0 % à cours de change courants à 106,4 millions d'euros en 2022 contre 74,9 millions d'euros sur la même période en 2021.

Le résultat net - part du groupe est en hausse de 44,3 % à cours de change courants en 2022 comparé à 2021, et s'élève à 73,6 millions d'euros, contre 51,0 millions d'euros en 2021. A cours de change constants, le résultat net - part du groupe est en hausse de 38,9 %.

Les capitaux propres consolidés de VIEL & Cie s'établissent à 585,3 millions d'euros au 31 décembre 2022, dont 441,0 millions d'euros pour la part du Groupe et après déduction de la valeur brute des actions propres détenues par VIEL & Cie elle-même pour un montant de 27,1 millions d'euros.

L'évolution des politiques monétaires des banques centrales tant par rapport à l'assouplissement quantitatif qu'à la remontée des taux d'intérêts a favorisé le développement des activités du Groupe. Cette tendance positive s'est reflétée dans l'ensemble des métiers, des régions et des produits, plus particulièrement sur les produits de change et de taux d'intérêts ainsi que sur les titres et dérivés sur titres pour les activités d'intermédiation professionnelle. Cette évolution positive se confirme en ce début d'année 2023. Sur son métier de bourse en ligne, l'activité est soutenue depuis de début de l'année dans un contexte de plus forte volatilité du marché boursier. Par ailleurs, la hausse des taux observée depuis le milieu d'année 2022 est favorable à l'activité de Bourse Direct et a un impact positif sur le résultat de l'année 2023.

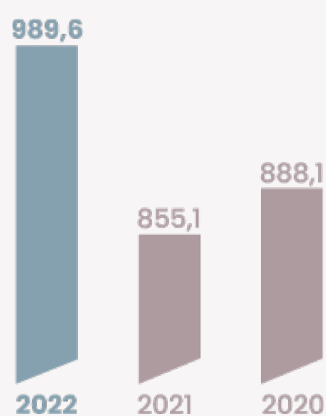
Il sera proposé à l'Assemblée générale des actionnaires qui se tiendra le 8 juin 2023, la distribution d'un dividende de 35 centimes d'euro par action, versé en numéraire.

Nous remercions les collaborateurs du Groupe pour leur investissement constant ainsi que nos actionnaires pour leur fidélité et leur confiance.

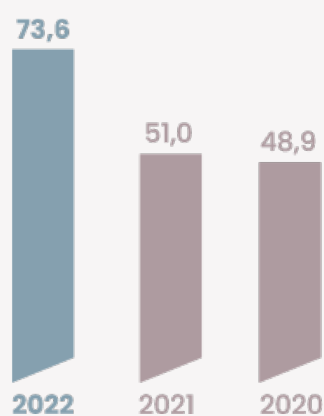
Patrick Combes

CHIFFRES CLÉS

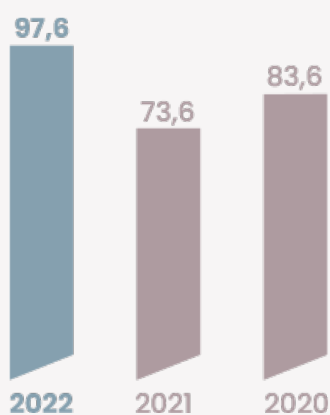
CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ (EN MILLIONS D'EUROS)



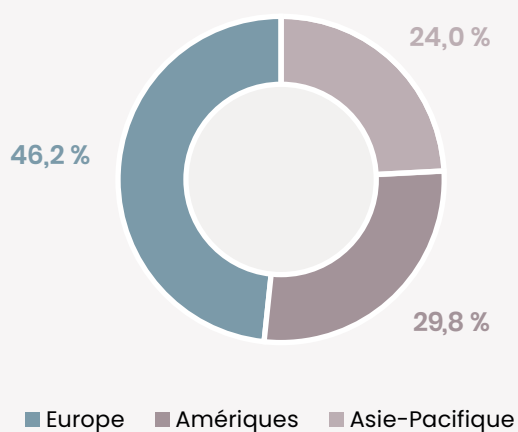
RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE (EN MILLIONS D'EUROS)



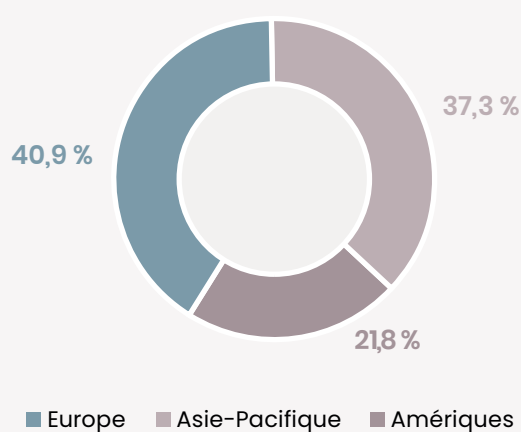
RÉSULTAT D'EXPLOITATION CONSOLIDÉ (EN MILLIONS D'EUROS)



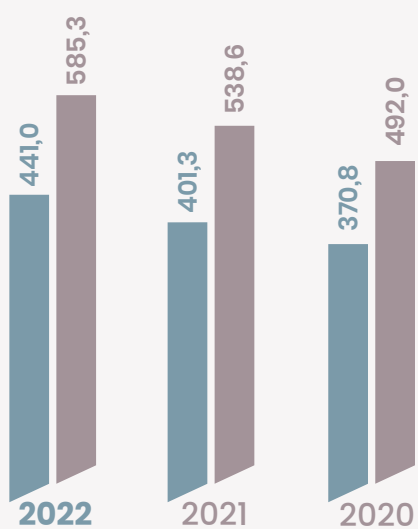
**CHIFFRE D'AFFAIRES
(PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE)**



**EFFECTIFS AU 31 DECEMBRE 2021
(PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE)**

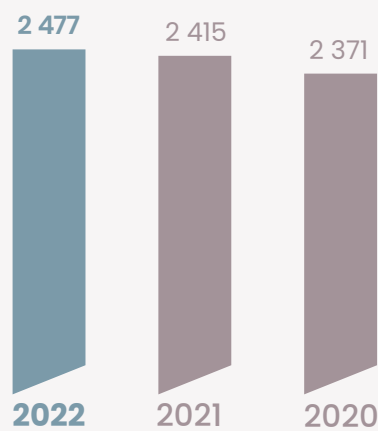


**CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS
(EN MILLIONS D'EUROS)**



■ Capitaux propres consolidés - part du Groupe
■ Total des capitaux propres consolidés

**ÉVOLUTION DE L'EFFECTIF
(AU 31 DÉCEMBRE)**



RAPPORT DE GESTION

VIEL & CIE EN BOURSE	09
ACTIVITÉS 2022	11
ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ AU 31 DÉCEMBRE 2022	17
UNE PRÉSENCE GÉOGRAPHIQUE DIVERSIFIÉE	17
GOVERNEMENT D'ENTREPRISE	18
RÉSULTATS 2022	45
TABLEAU DES CINQ DERNIERS EXERCICES	50

VIEL & CIE EN BOURSE



L'action VIEL & Cie clôture l'année 2022 avec un cours de 5,82 €, sa capitalisation boursière s'élève à € 411,0 millions au 31 décembre 2022.

ÉVOLUTION BOURSIÈRE DE VIEL & CIE

Le CAC 40 a perdu 9,5 % en 2022, sa plus mauvaise performance depuis 2018, année pendant laquelle il avait perdu près de 11 %. Cette performance est en contradiction avec l'année 2021 qui avait enregistré un gain de près de 29 %. La guerre en Ukraine a marqué un point de rupture sur les marchés financiers mondiaux. Le CAC 40 a ainsi enregistré un plus haut le 5 janvier à 7 376 points en séance et un plus bas annuel temporaire à 5 982 points en séance le 7 mars, moins de 15 jours après l'invasion de l'Ukraine par la Russie.

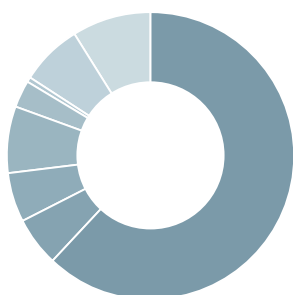
L'action VIEL & Cie, quant à elle, a commencé l'année 2022 sur un cours de 5,80 €. L'action a atteint son plus haut, à 6,04 € le 14 décembre 2022. L'actions Viel & Cie a oscillé entre 5,80 € et 6,04 € pendant l'année pour atteindre un plus bas à 5,22 € le 3 août 2022 et un plus haut à 6,04 € le 14 décembre 2022. L'action termine l'année sur un cours de 5,90 €.

DONNEES BOURSIÈRES

	2022	2021
Nombre d'actions au 31 décembre	69 540 468	69 402 468
Capitalisation boursière au 31 décembre	410 288 761	403 922 364
Cours le plus haut	6,04	6,18
Cours le plus bas	5,22	5,48
Volume quotidien moyen en nombre de titres	2 622	5 691

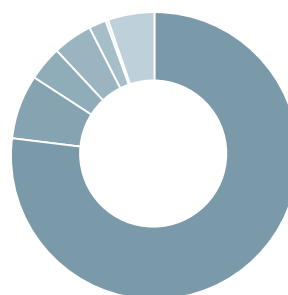


RÉPARTITION DU CAPITAL AU 31 DÉCEMBRE 2022



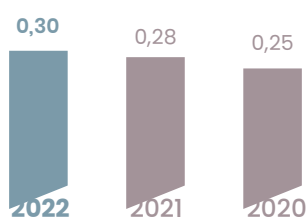
Viel & Cie Finance	61,99 %	Quaero Capital	3,10 %
Patrick Combes	5,62 %	Financière de l'Echiquier	0,55 %
Sycomore Asset Management	5,63 %	Public	7,12 %
Amiral Gestion	7,35 %	Titres autodétenus	8,64 %

DROITS DE VOTE AU 31 DÉCEMBRE 2022



Viel & Compagnie-Finance	77,13 %	Quaero Capital	2,02 %
Patrick Combes	7,27 %	Financière de l'Echiquier	0,36 %
Sycomore Asset Management	3,67 %	Public	5 %
Amiral Gestion	4,55 %		

DIVIDENDE PAR ACTION



ACTIVITÉS 2022



VIEL & Cie accompagne ses participations dans leur développement et agit en tant qu'investisseur professionnel et responsable dans des sociétés du secteur de la finance en France et surtout à l'étranger. VIEL & Cie est ainsi un actionnaire de premier rang dans des sociétés cotées et non cotées.

VIEL & Cie consolide deux participations majoritaires dans des sociétés cotées et une participation minoritaire par mise en équivalence dans une banque privée. Les métiers de ces pôles d'activité sont :

- › **l'intermédiation financière professionnelle** au travers de Compagnie Financière Tradition, société cotée sur la bourse Suisse, détenue à hauteur de 71,40 % par VIEL & Cie et représentant près de 95,2 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe ;
- › **la bourse en ligne** au travers de Bourse Direct, société cotée sur Euronext Paris (compartiment C), contrôlée à 79,35 % ;
- › **la banque privée**, SwissLife Banque Privée, dans laquelle VIEL & Cie détient 40 % en partenariat avec le groupe SwissLife.

VIEL & Cie enregistre une hausse de 15,7 % de son chiffre d'affaires consolidé à cours de change variables en 2022 (10,1 % à cours de change constants) qui s'établit à 989,6 millions d'euros. Son résultat d'exploitation y compris sociétés associées s'élève à 136,8 millions d'euros en 2022, en hausse de 30,1 % à cours de changes constants. Le résultat net s'inscrit en hausse de 36,2 % à cours de change constants pour s'établir à 106,4 millions d'euros en 2022.



Compagnie Financière Tradition

PÔLE DE L'INTERMÉDIATION PROFESSIONNELLE

Compagnie Financière Tradition est un des leaders des IDB (Inter Dealer Broker) sur le marché international. Présent dans 30 pays, le Groupe emploie plus de 2 300 personnes dans le monde et fournit des services d'intermédiation sur une vaste gamme de produits financiers (marchés monétaires, marchés obligataires, produits dérivés de taux, de change et de crédit, actions, dérivés actions, marchés à terme de taux et sur indices) et non financiers (énergie, environnement, métaux précieux). Compagnie Financière Tradition SA est cotée au SIX Swiss Exchange (CFT). Le groupe apporte ses services aux institutions financières et autres traders professionnels sur les marchés de capitaux. Face à l'évolution réglementaire observée depuis quelques années et dans le prolongement logique de ses services de courtage à la voix, le groupe accélère le développement de son offre de services de courtage électronique par le biais de sa technologie propriétaire hybride et le lancement de diverses plateformes.

Les activités du Groupe évoluent en 2022 dans un contexte de hausse des taux d'intérêt à compter du second semestre générant un volume d'activité plus soutenu.

› CHIFFRE D'AFFAIRES ET RÉSULTAT D'EXPLOITATION PUBLIÉ

Compagnie Financière Tradition enregistre une croissance de son activité sur l'exercice 2022 avec un chiffre d'affaires consolidé publié de CHF 947,4 millions contre CHF 873,6 millions en 2021, soit une hausse de 10,5 % à cours de change constants. A cours de change courants, le chiffre d'affaires consolidé de Compagnie Financière Tradition ressort en hausse de 8,4 %.

› RÉSULTAT D'EXPLOITATION ET RESULTAT NET

En 2022, le Groupe enregistre une nette progression de son résultat d'exploitation qui s'inscrit à CHF 94,2 millions contre CHF 73,2 millions en 2021 soit une croissance de 28,7 %. Cette performance s'explique notamment par une activité soutenue sur l'ensemble des zones géographiques notamment au cours du second semestre 2022 dans un contexte de révision de la politique monétaire internationale et de hausse des taux.

Le résultat avant impôt s'élève à CHF 120,1 millions contre CHF 85,0 millions en 2021.

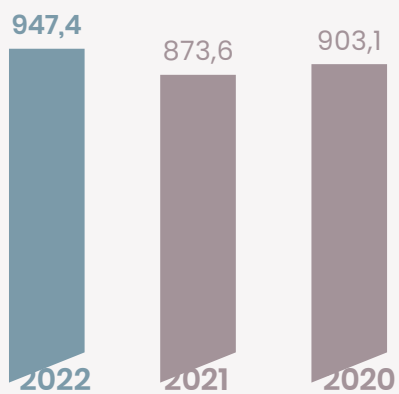
Ainsi, le résultat net consolidé ressort à CHF 97,4 millions en hausse de 36,2 % et un résultat net-part du Groupe de CHF 89,1 millions contre CHF 65,3 millions en 2021, en baisse de 36,5 % à cours de change variable.

› BILAN

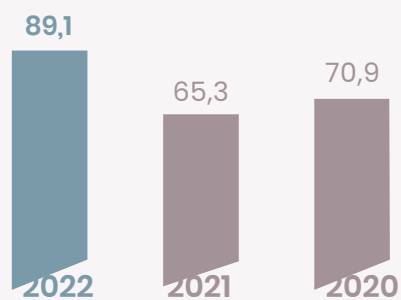
Le Groupe a maintenu son attention sur la solidité de son bilan axée sur des fonds propres importants tout en minimisant le niveau d'actifs intangibles ainsi qu'une forte position de trésorerie nette. En effet, les capitaux propres consolidés sont de CHF 442,5 millions contre CHF 429,7 millions en 2021, pour une trésorerie brute disponible d'un montant en hausse à CHF 308,3 millions au 31 décembre 2022.

CHIFFRES CLÉS DE COMPAGNIE FINANCIÈRE TRADITION (EN MILLIONS DE CHF)

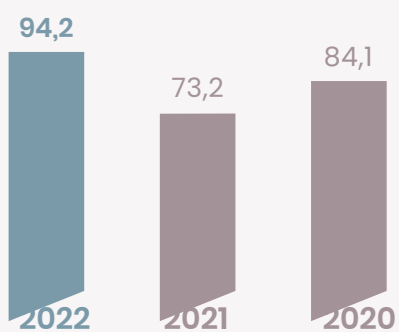
CHIFFRES D'AFFAIRES



RÉSULTAT NET ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ



RÉSULTAT D'EXPLOITATION





PÔLE DE BOURSE EN LIGNE

L'année 2022 a été marquée par des événements majeurs qui ont eu un impact sur l'évolution des marchés financiers : le déclenchement de la guerre en Ukraine fin février, une inflation croissante dans l'ensemble des pays industrialisés avec une pénurie de matières premières et de sources d'énergie, une remontée rapide des taux d'intérêts par les banques centrales, point de départ du changement de politique monétaire. Dans ce contexte, Bourse Direct enregistre plus de 5,2 millions d'ordres exécutés en 2022 pour sa clientèle directe, volume en baisse de 14,9 % par rapport à une année 2021 exceptionnelle, et en hausse de 75 % par rapport à l'année 2019. Le nombre de nouveaux clients recrutés reste soutenu. Bourse Direct comptabilise ainsi près de 280 000 comptes fin 2022. Le chiffre d'affaires de Bourse Direct s'établit à 47,1 millions d'euros contre 45,9 millions d'euros en 2021, en hausse de 2,6 %. Dans un contexte de normalisation de l'activité par rapport au niveau exceptionnel des volumes constatés en 2020 l'activité de Bourse Direct est restée soutenue avec des clients particuliers actifs sur les marchés.

› RÉSULTAT DE BOURSE DIRECT

Les produits d'exploitation bancaire consolidés de Bourse Direct s'élèvent à 48,5 millions d'euros contre 46,4 millions d'euros en 2021, en hausse de 4,3 % dans un contexte de marché marqué par un net recul de l'indice CAC 40 en 2022. Cette croissance s'explique principalement par l'intégration de l'activité de la société EXOE en 2022. Dans un contexte de hausse des taux, les produits de trésorerie enregistrent une nette augmentation fin 2022.

Le produit net bancaire consolidé enregistre une hausse de 5,9 % et s'établit à 42,3 millions d'euros contre 39,8 millions en 2021. En 2022, dans le cadre d'une normalisation de l'activité, le nombre d'ordres exécutés s'établit à 5,2 millions pour la clientèle directe contre 6,1 millions en 2021 dans le contexte exceptionnel des années 2020 et 2021 et 2,9 millions en 2019. L'activité professionnelle d'EXOE a enregistré une croissance de 6,9 %.

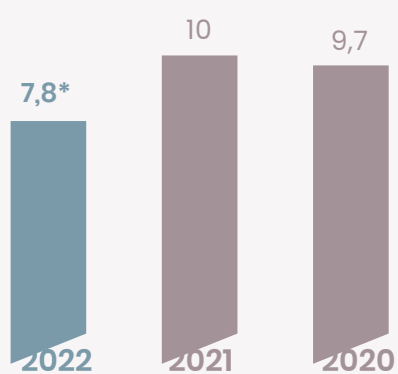
Le résultat d'exploitation consolidé s'inscrit ainsi en bénéfice de 7,8 millions d'euros en 2022, contre 10,0 millions d'euros en 2021 en baisse de 21,8 % dans le cadre d'une normalisation de l'activité de bourse en ligne soit une marge d'exploitation sur les produits d'exploitation bancaire de 16,0 %, contre 21,5 % l'année précédente.

Le résultat net consolidé s'inscrit à 5,9 millions d'euros contre 7,2 millions d'euros en 2021 après enregistrement d'une charge d'impôt d'un montant de 1,9 millions d'euros.

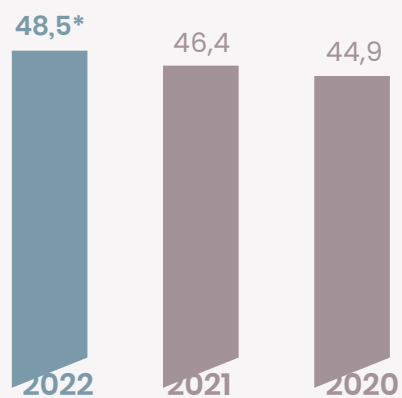
Après prise en compte du résultat bénéficiaire de l'exercice, les capitaux propres consolidés de Bourse Direct s'élèvent à 68,5 millions d'euros au 31 décembre 2022 contre 71,2 millions d'euros au 31 décembre 2021. La trésorerie propre consolidée de Bourse Direct s'établit à 43,2 millions d'euros au 31 décembre 2022

CHIFFRES CLÉS DE BOURSE DIRECT (EN MILLIONS D'EUROS)

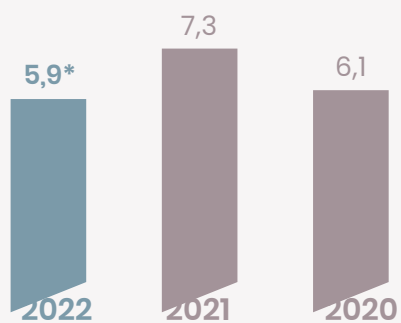
RÉSULTAT D'EXPLOITATION



PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE



RÉSULTAT NET



*Données consolidées

PÔLE DE BANQUE PRIVÉE

VIEL & Cie détient une participation de 40 % dans SwissLife Banque Privée depuis août 2007. Le développement des activités de banque privée du Groupe s'est poursuivi en 2022.

Cette participation est consolidée dans les comptes de VIEL & Cie par une mise en équivalence.

SwissLife Banque Privée exerce avec sa filiale SwissLife Gestion Privée, quatre activités principales :

- › une activité de banque privée destinée à une clientèle directe ;
- › une activité de banque de détail de type « assur-banque » s'adressant aux clients particuliers et à une clientèle de professionnels du groupe SwissLife France par l'intermédiaire de ses réseaux de distribution ;
- › une activité de banque de détail s'adressant aux clients particuliers de Partenaires

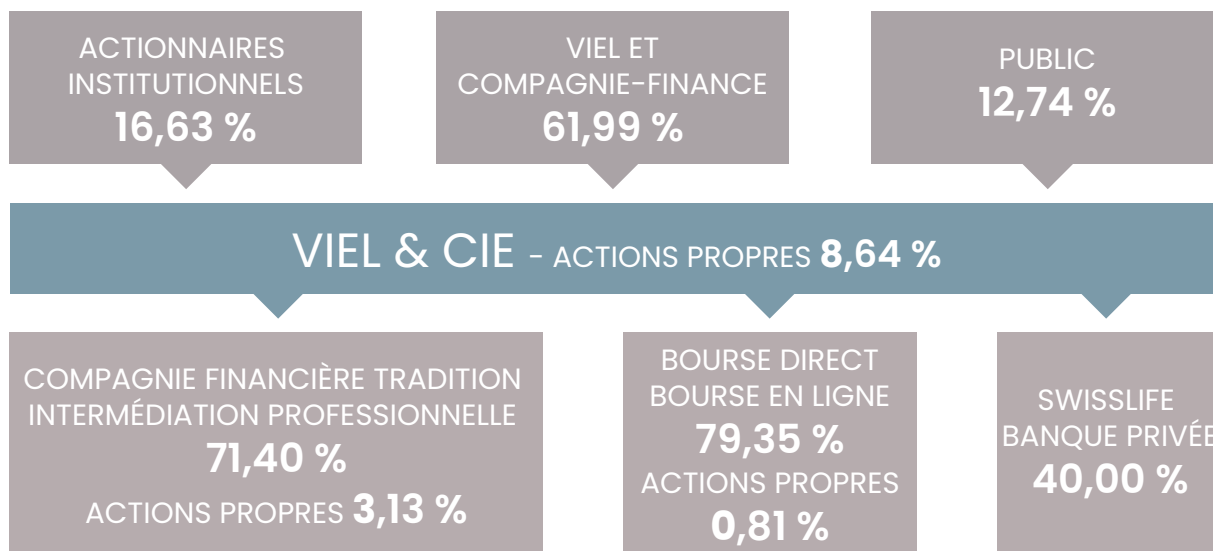
Conseillers en Gestion de Patrimoine Indépendants ;

- › une activité de conservateur de valeurs mobilières pour les sociétés du groupe SwissLife France et de dépositaire des OPCVM gérés par SwissLife Asset Management (France) et par sa filiale SwissLife Gestion Privée.

A fin 2022, les activités du groupe SwissLife Banque Privée regroupent plus de 6,6 milliards d'euros d'actifs en conservation.

Ce pôle d'activité enregistre un produit net bancaire de 88,4 millions d'euros en 2022. La société enregistre un résultat bénéficiaire en 2022 de près de 25 millions d'euros en 2022.

ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ AU 31 DÉCEMBRE 2022



UNE PRÉSENCE GÉOGRAPHIQUE DIVERSIFIÉE

AMÉRIQUES

Bogota / Boston / Buenos Aires / Dallas / Houston / Mexico / Miami / New York / Santiago / Stamford

ASIE-PACIFIQUE

Bangkok / Hong Kong / Jakarta / Makati City / Melbourne / Mumbai / Pékin / Séoul / Shanghai / Shenzhen / Singapour / Sydney / Tokyo / Wellington

EUROPE / MOYEN-ORIENT / AFRIQUE

Amsterdam / Bruxelles / Cape Town / Dubaï / Francfort / Johannesburg / Genève / Küsnacht / Lausanne / Londres / Luxembourg / Madrid / Milan / Monaco / Moscou / Munich / Paris / Rome / Tel Aviv / Varsovie / Zurich

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE



VIEL & Cie est une société anonyme à Conseil d'administration. La Société se réfère au Code de gouvernement d'entreprise élaboré par Middlednext. VIEL & Cie a établi un Règlement Intérieur du Conseil d'administration conformément aux recommandations du Code Middlednext, lequel est disponible sur le site internet de la Société. Les recommandations du Code Middlednext révisé en septembre 2021 ont été prises en compte par le Conseil d'administration dans l'élaboration de son Règlement Intérieur. Par ailleurs, le Conseil d'administration a également pris connaissance des points de vigilance mentionnés au Code Middlednext.

ORGANISATION DES ORGANES DE DIRECTION

› COMPOSITION DU CONSEIL

Le Conseil d'administration de VIEL & Cie, présidé par Patrick Combes, compte sept membres au 31 décembre 2022.

A l'exception de Patrick Combes, Président-Directeur général, de Catherine Nini, Directeur financier, et de Dominique Velter, Directeur du marketing stratégique, les administrateurs sont non exécutifs et indépendants. Le critère d'indépendance retenu par le Conseil d'administration s'établit sur la recommandation du Code de gouvernance de Middlednext selon laquelle un administrateur, quelle que soit l'ancienneté attachée à ses fonctions, est indépendant dès lors (notamment) qu'il n'entretient directement ou indirectement aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son Groupe ou sa Direction, qui puisse

compromettre l'exercice de sa liberté de jugement.

Ainsi, aucun de ces administrateurs n'a antérieurement fait partie des organes de direction de VIEL & Cie ou d'une de ses filiales, ni n'entretient de relation d'affaires avec VIEL & Cie et ses filiales au 31 décembre 2022. Durant l'exercice 2022, un administrateur de VIEL & Cie était également administrateur de Compagnie Financière Tradition SA, dont VIEL & Cie contrôle 71,40 % du capital au 31 décembre 2022 et un administrateur était également membre du Conseil de surveillance de Bourse Direct détenue à 79,35 % par VIEL & Cie, de Financière Vermeer NV (filiale détenue à 100 % par VIEL & Cie), de Viel et Compagnie-Finance (actionnaire majoritaire de VIEL & Cie) et de cinq filiales anglaises de Compagnie Financière Tradition SA.

› LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Le Conseil d'administration a établi un règlement intérieur basé sur les principes du Code de gouvernance de place Middelnext adapté à la structure de la société, de son activité, et de son actionnariat, lequel est disponible sur le site internet de VIEL & Cie <https://viel.com>

› DISPOSITIONS DU CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE MIDDLENEXT QUI ONT ÉTÉ ÉCARTÉES

Le règlement intérieur du Conseil d'administration reprend l'ensemble des recommandations du Code de gouvernement d'entreprise Middelnext auquel se réfère la Société.

› COMPOSITION ET CONDITION DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

VIEL & Cie fait appel au service juridique du Groupe VIEL & Cie pour son suivi juridique et la préparation de ses Conseils et Comités.

Chaque membre du Conseil d'administration reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles, conformément à la recommandation du Code Middelnext. Les membres du Conseil d'administration communiquent fréquemment avec les directions des filiales en dehors des réunions du Conseil et obtiennent ainsi une information précise sur l'activité de la Société.

Les dates de réunion des Conseils d'administration sont définies pour l'année à venir après échange avec chaque membre pour s'assurer de sa disponibilité. Une convocation par courrier électronique contenant l'ordre du jour est ensuite envoyée quelques jours avant la date de chaque réunion.

Pour les réunions non prévues, la convocation peut se faire de manière téléphonique avec confirmation par email.

Les réunions sont préparées par tous en amont et chaque membre peut demander la mise à l'ordre du jour d'un point en particulier. Le Conseil d'administration se fixe un programme annuel de points à aborder à l'ordre du jour de ses réunions

tout en gardant la flexibilité de pouvoir aborder ponctuellement des points spécifiques complémentaires.

› COMPÉTENCES ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration arrête les comptes établis par la Société ainsi que le cas échéant, les comptes consolidés.

Le Conseil d'administration délibère sur toute question relevant de ses attributions légales, réglementaires et statutaires.

Le Conseil d'administration est une instance collégiale qui représente collectivement l'ensemble des actionnaires et qui agit dans l'intérêt social de l'entreprise.

Il définit la stratégie de l'entreprise, désigne les dirigeants mandataires sociaux chargés de gérer l'entreprise dans le cadre de cette stratégie, contrôle la gestion et veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés à travers les comptes et la communication financière.

Le Conseil d'administration exerce les pouvoirs et les devoirs qui lui sont conférés aux termes de la loi, des statuts et du règlement du Conseil d'administration adopté initialement en 2003 et révisé ponctuellement. Il prend notamment toute décision dans tous les domaines qui ne sont pas de la compétence de l'Assemblée générale ou d'un autre organe et exerce la haute direction et la haute surveillance sur la Direction et sur les personnes chargées de représenter la société. Les administrateurs disposent d'expériences complémentaires et apportent leurs compétences respectives au Conseil.

Le règlement du Conseil d'administration prévoit notamment la création d'un ou plusieurs Comités du Conseil. Un Comité d'audit ainsi qu'un Comité des rémunérations ont dans ce cadre été constitués. Le Conseil d'administration de VIEL & Cie se réunit à l'occasion de l'arrêté des comptes semestriels et annuels, ainsi qu'à chaque fois que les affaires l'exigent, soit environ trois fois par an. Ses séances durent en moyenne deux heures.

Le Conseil d'Administration est composé des membres suivants à fin 2022 :

Noms, prénoms, fonction*	Membre indépendant	Age	1 ^{ère} nomination	Date d'expiration	Comité d'audit
M. Patrick Combes Président	NON	70 ans	Le 9 octobre 1979	Renouvelé le 10 juin 2021 jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.	
M. Christian Baillet Vice- Président	OUI	72 ans	Le 25 janvier 1994	Renouvelé le 13 juin 2017 jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.	Président
M. Jean Marie Descarpentries Membre	OUI	87 ans	Le 25 janvier 1994	Renouvelé le 13 juin 2017 jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.	Membre
Mme Jeanne Dubarry de la Salle Membre	OUI	43 ans	Le 13 juin 2017	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.	
M. Dominique Langlois Membre	OUI	76 ans	Le 25 janvier 1994	Renouvelé le 13 juin 2017 jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.	
Mme Catherine Nini Membre	NON	53 ans	Le 17 juin 2011	Renouvelée le 13 juin 2017 jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.	
Mme Dominique Velter Membre	NON	58 ans	Le 13 juin 2017	Renouvelée le 13 juin 2017 jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.	

* au sein du Conseil d'administration.

La Présidence du Conseil d'administration est assurée par Patrick Combes.

Le Président du Conseil d'administration représente le Conseil d'administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

M. Christian Baillet, M. Jean-Marie Descarpentries, M. Dominique Langlois et Mme Jeanne Dubarry de Lassalle sont des membres indépendants au sens de la définition du Code Middlenext et du Règlement Intérieur qui s'y réfère. Les membres indépendants représentent ainsi 57 % des membres du Conseil d'administration, ce qui est en conformité avec le Code Middlenext.

Les critères retenus pour analyser l'indépendance sont les suivants :

- › ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la Société ou d'une société de son groupe et ne pas l'avoir été au cours des cinq dernières années ;

- › ne pas être en relation d'affaires significative avec la Société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier...) et ne pas l'avoir été au cours des deux dernières années ;
- › ne pas être actionnaire de référence de la Société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif ;
- › ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;
- › ne pas avoir été, au cours des six dernières années, Commissaire aux comptes de l'entreprise.

La durée des mandats des administrateurs est de 6 exercices. Cette durée est conforme à la recommandation du Code Middlenext, au Règlement Intérieur et aux Statuts. Il s'agit de la durée légale.

Aucun administrateur n'a été élu par les salariés.

Aucun censeur n'a été nommé.

Aucun des administrateurs n'est lié à la Société par un contrat de travail, et le Règlement Intérieur

intègre la recommandation du Code Middledenext sur ce sujet. Et il n'y a pas d'indemnité ni d'avantage dus en cas de cessation des fonctions d'aucun administrateur, ni des membres de la Direction. Les dirigeants mandataires sociaux ne bénéficient pas d'un régime de retraite supplémentaire. Le Règlement Intérieur retient les recommandations du Code Middledenext sur ces sujets.

Le Conseil d'administration est équilibré et constitué d'administrateurs expérimentés soucieux de l'intérêt social de l'entreprise et de ceux de l'ensemble de ses actionnaires.

Lors de la nomination ou du renouvellement du mandat de chaque administrateur, une information sur sa biographie, son expérience et sa compétence est communiquée dans le rapport annuel et à l'Assemblée générale et disponible sur le site internet. La nomination de chaque administrateur fait l'objet d'une résolution distincte conformément à la recommandation du Code MiddleNext.

Le Conseil d'administration est également équilibré en ce qui concerne l'âge des membres, qui ont entre 42 et 86 ans, avec une moyenne de 63,6 ans.

Le Conseil d'administration comprend des personnes ayant des formations variées avec des compétences dans le secteur de l'intermédiation, le domaine bancaire et industriel.

Tous les membres du Conseil d'administration sont de nationalité française, mais ont pour la plupart des expériences professionnelles internationales.

Les membres du Conseil d'administration se sont interrogés sur l'indépendance des administrateurs compte tenu de la présence depuis une longue période de certains d'entre eux.

Ils estiment que la durée de leur mandat n'affecte pas leur indépendance et rappellent que deux nouveaux administrateurs, dont un indépendant,

ont été nommés par l'Assemblée générale du 13 juin 2017.

› FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Dans la mesure où VIEL & Cie est une société d'investissement dans des sociétés opérationnelles, son Conseil d'administration s'est réuni deux fois au cours du dernier exercice clos, avec un taux de présence de 100 %. Les Conseils de ses filiales opérationnelles se sont quant à eux réunis, 5 fois en ce qui concerne Bourse Direct SA et 4 fois en ce qui concerne Compagnie Financière Tradition SA.

Au cours de l'exercice 2022, le Conseil d'administration s'est notamment saisi des sujets relatifs à (i) la stratégie du groupe, (ii) l'activité de la Société, la vérification des comptes annuels et la revue des comptes semestriels, ainsi que des comptes consolidés ; (iii) la gouvernance, avec la revue de l'information dédiée aux actionnaires et l'organisation de l'Assemblée générale, la revue des conventions réglementées et une discussion sur son propre fonctionnement ; (iv) le contrôle du suivi des risques, du contrôle interne, de la conformité et l'audit interne au sein du groupe (notamment avec le concours de son Comité d'audit), (v) la revue des déclarations extra-financière (DPEF).

Les membres du Conseil d'administration sont soumis aux dispositions du Règlement Intérieur relatives à la déontologie, en conformité avec la recommandation du Code Middledenext, chaque membre doit dans ce cadre « s'assurer qu'il a pris connaissance des obligations générales ou particulières de son mandat, en ce compris les obligations légales et réglementaires issues notamment du Code de commerce, du Code monétaire et financier, du règlement du 3 novembre 2014, des statuts et les points de vigilance et recommandations du Code de gouvernement d'entreprise Middledenext ».

Le membre du Conseil observe les règles de déontologie suivantes :

- › la recherche de l'exemplarité implique, à tous moments, un comportement cohérent entre paroles et actes, gage de crédibilité et de confiance ;
- › au moment de l'acceptation du mandat, chaque membre du Conseil prend connaissance des obligations en résultant et, notamment, celles relatives aux règles légales de cumul des mandats ;
- › au début de l'exercice de son mandat, il signe le règlement intérieur du Conseil ;
- › au cours du mandat, chaque membre du Conseil se doit d'informer le Conseil de toutes situations de conflit d'intérêts éventuelles (client, fournisseur, concurrent, consultant ...) ou avérées (autres mandats) le concernant ;
- › en cas de conflit d'intérêts, et en fonction de sa nature, le membre du Conseil s'abstient de voter, voire de participer aux délibérations, et à l'extrême, démissionne ;
- › chaque membre du Conseil respecte les prescriptions légales et réglementaires en vigueur en matière de déclaration des transactions et de période d'abstention d'intervention sur les titres de la société ;
- › chaque membre du Conseil est assidu et participe aux réunions du Conseil et des comités dont il est membre ;
- › chaque membre du Conseil s'assure qu'il a obtenu toutes les informations nécessaires et en temps suffisant sur les sujets qui seront évoqués lors des réunions ;
- › chaque membre du Conseil respecte une véritable obligation de confidentialité qui dépasse la simple obligation de discrétion prévue par les textes, il s'y engage formellement en apposant sa signature sur le règlement du Conseil et s'engage à respecter le secret professionnel prévu au Code monétaire et financier à l'égard des tiers ;
- › chaque membre du conseil assiste aux réunions de l'Assemblée générale.
- › Le membre du Conseil doit consacrer à ses fonctions le temps et l'attention nécessaires. Il doit être assidu et participer à toutes les séances du Conseil et des Comités dont il est membre dans la mesure de ses disponibilités.

Les membres du Conseil s'astreignent à un devoir de loyauté vis-à-vis de VIEL & Cie, et s'interdisent

toute concurrence. Ils ne pourront pas être administrateur, membre du Conseil de surveillance, dirigeant, associé ou entretenir de relation d'affaires significative avec une entreprise concurrente. Il est recommandé que chaque membre du Conseil n'accepte pas plus de deux autres mandats de membre du Conseil dans des sociétés cotées y compris étrangères, extérieures au groupe, lorsqu'il exerce un mandat de dirigeant.

Le Conseil fait la revue des conflits d'intérêts connus au moins une fois par an, ce qui a été fait au cours de la séance du 30 mars 2023, chaque membre est tenu de mettre à jour régulièrement ses déclarations spontanément. Aucun conflit n'a été relevé. Les membres du Conseil s'engagent à déclarer, avant chaque réunion du Conseil, en fonction de l'ordre du jour, leurs éventuels conflits d'intérêts et à s'interdire de participer aux délibérations et au vote de tout sujet sur lequel ils seraient dans cette situation.

Conformément à la nouvelle recommandation du Code Middlednext, le Conseil a établi un plan triennal de formation pour ses membres à compter du début de l'exercice 2022. Ce plan prévoit des formations sur différents thèmes dont la gouvernance, la gestion des risques, la réglementation financière, les données financières, la responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise et le capital humain. Certains membres du Conseil ont bénéficié de formations en 2022 sur la gouvernance, la gestion des risques Cyber et la RSE.

Le Conseil d'administration a institué un Comité d'audit décrit plus bas, conformément à la recommandation du Code Middlednext.

Le Conseil d'administration s'est exprimé sur son fonctionnement et sur la préparation de ses travaux, conformément à la recommandation du Code Middlednext lors de sa séance du 30 mars 2023, à l'occasion d'une discussion sur cet ordre du jour et après avoir soumis des questionnaires à remplir à chacun de ses membres pour servir de base à la discussion.

Les membres du Conseil d'administration sont globalement satisfaits du mode d'administration et de direction de VIEL & Cie ainsi que du fonctionnement du Conseil et du Comité d'audit.

Le règlement intérieur du Conseil d'administration a été mis à jour le 30 mars 2023.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX ÉTABLIE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 22-10-8 DU CODE DE COMMERCE

La politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux est définie conformément aux dispositions législative et réglementaires applicables ainsi qu'aux recommandations du Code de gouvernement d'entreprise Middlenext. Ainsi, les principes de détermination de ces rémunérations répondent aux critères d'exhaustivité, d'équilibre, de cohérence, de lisibilité, de mesure et de transparence.

Cette politique de rémunération est établie par le Conseil d'administration de la Société et soumise à l'approbation de l'Assemblée générale. Elle est révisée annuellement.

› PRINCIPE GÉNÉRAL

Les mandataires sociaux, ne perçoivent pas de rémunérations et avantages de toute nature, à l'exception des éventuelles rémunérations allouées en leur qualité d'administrateur.

Les mandataires sociaux ne bénéficient pas de régimes de retraite supplémentaires financés par l'entreprise.

I. LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION MENTIONNÉE AU I. DE L'ARTICLE L. 22-10-8 DU CODE DE COMMERCE COMPREND LES INFORMATIONS SUIVANTES, RELATIVES À L'ENSEMBLE DES MANDATAIRES SOCIAUX :

1. Respect de l'intérêt social et contribution à la stratégie commerciale ainsi qu'à la pérennité de la société

La présente politique de rémunération a pour objectif, d'assurer une juste rémunération des mandataires sociaux pour leur contribution aux travaux du Conseil d'administration dans l'intérêt social de la Société, et prenant en compte la qualité d'actionnaire majoritaire indirect du Directeur général.

2. Processus de décision suivi pour sa détermination, sa révision et sa mise en œuvre, y compris les mesures permettant d'éviter ou de gérer les conflits d'intérêts et, le cas échéant, le rôle du Comité de rémunération ou d'autres Comités concernés

La présente politique de rémunération a été établie par le Conseil d'administration lors de sa séance sur l'arrêté des comptes de l'exercice. Elle fait l'objet d'une révision annuelle lors de la séance d'arrêté des comptes. Compte tenu de la taille de la Société, il n'a pas été institué de Comité des rémunérations et le Comité d'audit n'intervient pas dans la revue de cette politique.

3. Processus de décision suivi pour sa détermination et sa révision, la manière dont les conditions de rémunération et d'emploi des salariés de la société sont prises en compte

Compte tenu du fait que les seules rémunérations allouées sont celles en qualité d'administrateur et de l'absence de représentativité du personnel de la société, lors de l'établissement de cette politique et de sa révision, le Conseil d'administration ne prend pas en compte les conditions d'emploi et de rémunération des salariés de la société.

4. Méthodes d'évaluation à appliquer aux mandataires sociaux pour déterminer dans quelle mesure il a été satisfait aux critères de performance prévus pour la rémunération variable et la rémunération en actions

Aucune rémunération variable ni en action n'est versée aux mandataires sociaux dans le cadre de leur mandat social.

5. Critères de répartition de la somme fixe annuelle allouée par l'Assemblée générale aux membres du Conseil d'administration

Les sommes fixes annuelles allouées par l'Assemblée générale aux membres du Conseil d'administration sont réparties équitablement entre les membres dudit Conseil.

6. Modification de la politique de rémunération, description et explication de toutes les modifications substantielles, et la manière dont sont pris en compte les votes les plus récents des actionnaires sur la politique de rémunération et sur les informations mentionnées au I de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce et, le cas échéant, les avis exprimés lors de la dernière Assemblée générale

Le Conseil d'administration se réserve la possibilité de réviser la politique de rémunération en cours d'année, notamment en cas de recrutement d'un dirigeant dans des conditions l'imposant. Dans cette hypothèse, le Conseil d'administration décrirait les modifications substantielles et prendrait en compte les avis exprimés lors de la dernière Assemblée générale le cas échéant.

7. Modalités d'application des dispositions de la politique de rémunération aux mandataires sociaux nouvellement nommés ou dont le mandat est renouvelé, dans l'attente, le cas échéant, de l'approbation par l'Assemblée générale des modifications importantes de la politique de rémunération, mentionnée au II de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce

La politique de rémunération s'applique aux mandataires sociaux nouvellement nommés ainsi qu'au renouvellement des mandats.

8. Dérogations à l'application de la politique de rémunération conformément au deuxième alinéa du III de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, les conditions procédurales en vertu desquelles ces dérogations peuvent être appliquées et les éléments de la politique auxquels il peut être dérogé

Le Conseil d'administration se réserve la possibilité de déroger à l'ensemble des éléments de la politique de rémunération en cours d'année, notamment en cas de recrutement d'un dirigeant dans des conditions l'imposant, de façon temporaire, conforme à l'intérêt social et nécessaire pour garantir la pérennité ou la viabilité de la société. Dans cette hypothèse, le Conseil d'administration devrait se prononcer sur ladite dérogation.

II. LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION PRÉCISE, POUR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL, LES ÉLÉMENTS SUIVANTS :

1. Éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature qui peuvent être accordés à chaque mandataire social en raison de son mandat, ainsi que leur importance respective

Au titre de leur mandat, les administrateurs perçoivent équitablement des rémunérations allouées dont le montant global est voté par l'Assemblée générale des actionnaires.

2. Attribution d'une rémunération en actions : les périodes d'acquisition et, le cas échéant, de conservation des actions applicables après l'acquisition et la manière dont la rémunération en actions contribue aux objectifs de la politique de rémunération

Aucune rémunération en actions n'est octroyée aux mandataires sociaux dans le cadre de leur mandat social.

Toutefois des attributions d'actions gratuites ou de souscription d'actions peuvent être octroyées dans le cadre d'un contrat de travail avec une entité du groupe. Auquel cas la période d'attribution est comprise entre un an et trois ans, et la période de conservation, peut ne pas exister ou être d'un an, de façon à ce que la période d'attribution et de conservation soient ensemble au minimum de deux ans.

Ces éléments permettent d'associer les collaborateurs au développement du groupe dans la durée.

3. Les périodes de report éventuelles et, le cas échéant, la possibilité pour la société de demander la restitution d'une rémunération variable

Aucune rémunération variable n'est versée aux mandataires sociaux.

4. Attribution des éléments de rémunérations variables : les critères clairs, détaillés et variés, de nature financière et non financière, y compris, le cas échéant, relatifs à la responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise, qui conditionnent leur attribution et la manière dont ces critères contribuent aux objectifs de la politique de rémunération

Aucune rémunération variable n'est versée aux mandataires sociaux.

5. Durée du ou des mandats et des contrats de travail ou de prestations de services passés avec la société, les périodes de préavis et les conditions de révocation ou de résiliation qui leurs sont applicables

La durée du mandat des administrateurs est de six ans.

Aucun des mandataires sociaux n'a de contrat de travail avec la société.

6. Caractéristiques principales et les conditions de résiliation des engagements pris par la société elle-même ou par toute société contrôlée ou qui la contrôle, au sens des II et III de l'article L. 233-16 du Code de commerce, et correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou d'un changement de fonctions, ou postérieurement à celles-ci, ou des droits conditionnels octroyés au titre d'engagements de retraite à prestations définies répondant aux caractéristiques des régimes mentionnés aux articles L. 137-11 L. 137-11-2 du Code de la sécurité sociale

N/A

7. Attribution des engagements et droits conditionnels : les critères clairs, détaillés et variés, de nature financière et, le cas échéant, non financière, y compris relatifs à la responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise, qui conditionnent leur attribution et la manière dont ces critères contribuent aux objectifs de la politique de rémunération. Ces critères ne s'appliquent pas aux engagements correspondant à des indemnités en contrepartie d'une clause interdisant au bénéficiaire, après la cessation de ses fonctions dans la société, l'exercice d'une activité professionnelle concurrente portant atteinte aux intérêts de la société, ou aux engagements répondant aux caractéristiques des régimes collectifs et obligatoires de retraite et de prévoyance visés à l'article L. 242-1 du Code de la sécurité sociale

N/A

III. POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION PRÉVOYANT DES INDEMNITÉS REPRÉSENTANT LA CONTREPARTIE D'UNE CLAUSE INTERDISANT AU BÉNÉFICIAIRE, APRÈS LA CESSATION DE SES FONCTIONS DANS LA SOCIÉTÉ, L'EXERCICE D'UNE ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE CONCURRENTÉ PORTANT ATTEINTE AUX INTÉRÊTS DE LA SOCIÉTÉ, LEUR VERSEMENT EST EXCLU DÈS LORS QUE L'INTÉRESSÉ FAIT VALOIR SES DROITS À LA RETRAITE.

N/A

IV. LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION SOUMISE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES, ACCOMPAGNÉE DE LA DATE ET DU RÉSULTAT DU DERNIER VOTE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SUR LA RÉOLUTION MENTIONNÉE AU II DE L'ARTICLE L. 225-37-2 DU CODE DE COMMERCE, EST RENDUE PUBLIQUE SUR LE SITE INTERNET DE LA SOCIÉTÉ LE JOUR OUVRÉ SUIVANT CELUI DU VOTE ET RESTE GRATUITEMENT À LA DISPOSITION DU PUBLIC AU MOINS PENDANT LA PÉRIODE OÙ ELLE S'APPLIQUE.

RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Le Président-Directeur général de la Société a perçu au titre de l'exercice 2022, 304 899 euros de rémunération fixe versée par Viel et Compagnie-Finance, actionnaire majoritaire de VIEL & Cie, ainsi qu'une rémunération allouée pour un montant de 12 000 euros versés en 2022 par VIEL & Cie, et 30 000 euros versés en 2022 par Viel et Compagnie-Finance.

Le Président-Directeur général ne bénéficie au 31 décembre 2022 d'aucun plan d'options de souscription d'actions ni d'actions gratuites.

La rémunération versée aux mandataires sociaux est la suivante :

› PATRICK COMBES

Fonction et rémunération : Président-Directeur général, 304 899 euros versés par VIEL et Compagnie-Finance, actionnaire majoritaire de VIEL & Cie, en rémunération fixe.

Autres mandats : Président-Directeur général de Viel et Compagnie-Finance, Président du Conseil d'administration de Compagnie Financière Tradition (Suisse) et de Financière Vermeer NV (Pays-Bas), Membre du Conseil de surveillance de SwissLife Banque Privée, Administrateur de Paris Europlace, Gérant des SCI VIEL Foch et Vaullongue, Membre du Comité stratégique International de Columbia Business School à New York, Vice-Président du Cercle Turgot.

Rémunération allouée : 12 000 euros versés en 2022 par VIEL & Cie et 30 000 euros versés en 2022 par VIEL et Compagnie-Finance.

› CHRISTIAN BAILLET

Fonction et rémunération : Administrateur et Président du Comité d'audit.

Autres mandats : Vice-Président du Conseil de surveillance de Bourse Direct SA, Président du Conseil de surveillance d'Andera, Just World International (USA), Administrateur des sociétés VIEL & Cie, Viel et Compagnie-Finance SE, Xerys, Tradition (UK) Ltd (Royaume Uni), Tradition Financial Services Ltd (Royaume Uni), TFS Derivatives Ltd (Royaume Uni), Trad-X (UK) Ltd (Royaume Uni), Tradition London Clearing (Royaume Uni), BELHYPERION (Belgique), Fonds Gaillard (Belgique), Otito Properties (Luxembourg), GPI Invest (Luxembourg), Lithos (Luxembourg), QS

Bic (Luxembourg), Colors Properties (Espagne), Propiedades Millerty (Espagne), Turboc Properties (Espagne), Fondation Bemberg (Suisse), Yellow Oceans (British Virgin Islands), Longchamps (Nevis) et Financière Vermeer NV (Pays-Bas), Membre du Conseil de surveillance de Swisslife Banque Privée SA (France).

Rémunération allouée : 12 000 euros versés en 2022 par VIEL & Cie, 30 000 euros versés en 2022 par Viel et Compagnie-Finance, et 66 000 euros au titre des jetons de présence versés par les sociétés contrôlées.

› JEAN-MARIE DESCARPENTRIES

Fonction et rémunération : Administrateur et membre du Comité d'audit.

Autres mandats : Président honoraire de FNEGE (France), Administrateur de Compagnie Financière Tradition (Suisse), Administrateur délégué de la Fondation Philippe Descarpentries (Belgique).

Rémunération allouée : 12 000 euros versés en 2022 par VIEL & Cie, 47 255 euros au titre des jetons de présence et du Comité d'audit versés par les sociétés contrôlées.

› JEANNE DUBARRY DE LA SALLE

Fonction et rémunération : Administrateur.

Autres mandats : Administrateur de Décathlon (France)

Rémunération allouée : 12 000 euros versés en 2022 par VIEL & Cie.

› DOMINIQUE LANGLOIS

Fonction et rémunération : Administrateur.

Autres mandats : Administrateur de GTI ,TFI et GARMA.

Rémunération allouée : 12 000 euros versés en 2022 par VIEL & Cie.

› CATHERINE NINI

Fonction et rémunération : Administrateur, 100 000 euros versés par Bourse Direct au titre de la rémunération fixe et 224 510 euros au titre de la rémunération variable. 163 712 euros versés par

une entité appartenant et portée par le périmètre de consolidation.

Autres mandats : Président du Directoire - Directeur général de Bourse Direct,

Directeur général délégué de Viel et Compagnie-Finance, Membre du Conseil de surveillance de SwissLife Banque Privée, Administrateur d'E-VIEL, SwissLife Gestion Privée et Vie et Compagnie-Finance, Représentant permanent de Bourse Direct au Conseil d'administration de EASDAQ et de VIEL & Cie au Conseil d'administration d'Arpège, Directeur Financier de VIEL & Cie, Membre représentant de Bourse Direct au Conseil de la Bourse de Berlin, Administrateur unique des GIE Viel Gestion et VCF Gestion.

Rémunération allouée : 12 000 euros versés en 2022 par VIEL & Cie et 30 000 euros versés en 2022 par Viel et Compagnie-Finance.

› DOMINIQUE VELTER

Fonction et rémunération : Administrateur. 305 580 € versés par une entité appartenant et portée par le périmètre de consolidation.

Autres mandats : Président-Directeur général d'E-VIEL, Directeur général délégué de Viel et Compagnie-Finance, Directeur du Marketing Stratégique de Compagnie Financière Tradition (Suisse).

Rémunération allouée : 12 000 euros versés en 2022 par VIEL & Cie.

Dans le cadre de la loi Pacte, un ratio d'équité est demandé et doit être établi à partir des rémunérations moyennes et médianes des

salariés à temps plein de la société autres que les mandataires comparées à la rémunération de chaque mandataire versés ou attribués au cours de l'exercice.

La société VIEL & Cie n'ayant qu'un seul salarié et les mandataires sociaux percevant uniquement des rémunérations allouées, ce ratio n'apparaît donc pas représentatif.

La loi Sapin 2 a instauré le vote des actionnaires sur les principes et les éléments de rémunération des dirigeants. Il est donc soumis à un vote de l'Assemblée de ces principes et critères dans un projet de résolution dont le rapport figure dans ce document. Le Conseil d'administration prend en compte les 7 critères de la recommandation du Code Middlednext dans la fixation de la rémunération des mandataires sociaux (à savoir exhaustivité, équilibre, lisibilité, benchmark, cohérence, mesure et transparence). Le Conseil d'administration n'a pas attribué d'options de souscription ou d'achat d'actions, ni attribué d'actions gratuites, ni d'autres instruments financiers aux mandataires sociaux au cours de l'exercice 2022. La rémunération des mandataires sociaux a été votée à la majorité par les actionnaires lors de la dernière Assemblée générale du 9 juin 2022 dans les dixième et onzième résolutions.

Par ailleurs, Mme Catherine Nini a été rendue attributaire d'actions gratuites de la société au titre de sa relation de travail au sein du groupe, pour 300 000 actions. L'attribution définitive de ces actions gratuites est soumise à une condition de présence au sein du groupe (maintien de leur contrat de travail), et de performance du cours de bourse de la société.

Nature du plan (en euros)	Plan d'attribution 2017
Date de l'Assemblée générale	14-juin-16
Date des premières attributions au titre du plan	04-sept-17
Nombre total d'actions gratuites attribuées	440 000
Date départ de l'attribution des actions gratuites	04-sept-17
Période d'attribution	04-sept-20
Période d'acquisition en cas de non réalisation de la condition de performance	04-sept-27
Conditions d'attribution de présence dans la Société	Oui
Conditions de performance de cours	6,50 €
Nombre d'actions gratuites en circulation au 1 ^{er} janvier	380 000
Nombre d'actions gratuites annulées au cours de l'exercice	-

Nature du plan (en euros)**Plan d'attribution 2017**

Nombre d'actions gratuites en circulation au 31 décembre

380 000

Nombre de personnes concernées

2

Ces actions ont été définitivement attribuées le 30 mars 2023 après le constat de la réalisation des conditions du plan.

› REPRÉSENTATION ÉQUILBRÉE DES FEMMES ET DES HOMMES AU SEIN DU CONSEIL

Le Conseil d'administration de VIEL & Cie est composé de 7 membres, dont 3 sont des femmes (43 %), et 4 des hommes (57 %), soit un certain équilibre entre les deux sexes.

Le Président du Conseil d'administration et du Comité d'audit sont des hommes. Sur les quatre membres indépendants, trois sont des hommes, un est une femme.

Le Comité d'audit est composé de deux hommes indépendants.

› LES RÈGLES APPLICABLES À LA NOMINATION ET AU REMPLACEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, AINSI QU'À LA MODIFICATION DES STATUTS

Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration, ainsi qu'à la modification des statuts, sont principalement le reflet des dispositions légales et figurent aux articles 16, 17 et 19 des statuts.

Les membres du Conseil d'administration peuvent être des personnes physiques ou morales et sont nommés par l'Assemblée générale ordinaire qui peut les révoquer à tout moment.

Les membres du Conseil d'administration sont nommés pour six années. Leurs fonctions expirent à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé au cours duquel prend fin le mandat. Ils sont rééligibles.

L'Assemblée générale extraordinaire est compétente pour apporter aux statuts toutes les modifications autorisées par le Code de commerce. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sauf unanimité.

› LES ACCORDS PRÉVOYANT LES INDEMNITÉS POUR LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION OU LES SALARIÉS S'ILS DÉMISSIONNENT OU SONT LICENCIÉS SANS CAUSE RÉELLE ET SÉRIEUSE OU SI LEUR EMPLOI PREND FIN EN RAISON D'UNE OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT OU D'ÉCHANGE

Il n'existe aucun accord prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique d'achat ou d'échange.

› CONVENTIONS INTERVENUES ENTRE UN MANDATAIRE SOCIAL OU UN ACTIONNAIRE DISPOSANT D'UNE FRACTION DES DROITS DE VOTE SUPÉRIEURE À 10 % ET UNE AUTRE SOCIÉTÉ DONT LA PREMIÈRE POSSÈDE PLUS DE LA MOITIÉ DU CAPITAL, À L'EXCEPTION DES CONVENTIONS PORTANT SUR DES OPÉRATIONS COURANTES ET CONCLUES À DES CONDITIONS NORMALES

Aucune convention de cette nature n'a été signée.

› RELATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES

Conformément à une nouvelle recommandation du Code Middlenext, le Conseil d'administration du 30 mars 2023 a analysé les votes négatifs lors de la précédente Assemblée générale du 9 juin 2022 et s'est interrogé sur l'opportunité de faire évoluer, en vue de l'Assemblée générale suivante, ce qui a pu susciter des votes négatifs et sur l'éventualité d'une communication à ce sujet.

A ce sujet, le Conseil d'administration a constaté que la majorité des minoritaires a approuvé la plupart des propositions de résolutions, à l'exception de celles relatives aux autorisations financières usuelles (délégation d'augmentation de capital, d'émission de BSA ...). Ces autorisations étant susceptibles d'être nécessaires dans des cas d'urgence, quand bien même, elles n'ont jamais été mises en œuvre, le Conseil d'administration préfère les soumettre à nouveau à l'Assemblée générale.

COMITÉ D'AUDIT

VIEL & Cie dispose d'un Comité d'audit constitué de deux membres non exécutifs et indépendants qui se réunit deux fois par an. Les membres bénéficient de l'expérience, de la connaissance du secteur d'activité et de tout le savoir-faire nécessaires en matière de normes comptables, de finance et d'audit pour s'acquitter des responsabilités qui leur incombent. Le Comité d'audit a pour rôle d'assister le Conseil d'administration dans son rôle de surveillance du processus de reporting financier, du système de contrôle interne sur le reporting financier, du processus d'audit et des processus de l'entreprise destinés à piloter la conformité avec les lois, les réglementations et le Code de conduite. Sans préjudice des compétences du Conseil d'administration, le Comité d'audit est notamment chargé des missions suivantes :

1° il suit le processus d'élaboration de l'information financière et, le cas échéant, formule des recommandations pour en garantir l'intégrité ;

2° il suit l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, sans qu'il soit porté atteinte à son indépendance ;

3° il émet une recommandation sur les Commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'Assemblée générale. Cette recommandation adressée au Conseil est élaborée conformément à la réglementation ; il émet également une recommandation au Conseil lorsque le renouvellement du mandat du ou des Commissaires est envisagé dans les conditions définies par la réglementation ; il s'est assuré par ailleurs de l'indépendance des Commissaires aux comptes ;

4° il suit la réalisation par le Commissaire aux comptes de sa mission et tient compte des constatations et conclusions du Haut Conseil du Commissariat aux Comptes consécutives aux contrôles réalisés en application de la réglementation ;

5° il s'assure du respect par le Commissaire aux comptes des conditions d'indépendance dans les conditions et selon les modalités prévues par la réglementation ;

6° il approuve la fourniture des services autres que la certification des comptes dans le respect de la réglementation applicable ;

7° il rend compte régulièrement au Conseil de l'exercice de ses missions. Il rend également compte des résultats de la mission de certification des comptes, de la manière dont cette mission a contribué à l'intégrité de l'information financière et du rôle qu'il a joué dans ce processus. Il l'informe sans délai de toute difficulté rencontrée.

Le Comité d'audit apprécie en outre la performance, l'efficacité et les honoraires de la révision externe et s'assure de son indépendance. Il apprécie enfin l'efficacité de la coopération de l'ensemble des services financiers et des risques avec la révision externe.

Le Comité d'audit s'est réuni cinq fois au cours de l'exercice 2022, avec un taux de participation de 100 %.

Il invite régulièrement la Direction financière à ses séances pour obtenir des éléments financiers.

Il revoit systématiquement les travaux des Comités d'audit de ses filiales opérationnelles.

Le Comité d'audit a fait part au Conseil d'administration des résultats de l'audit, il a également expliqué au Conseil comment l'audit légal contribuait à l'intégrité du reporting financier et a précisé quel rôle il avait joué dans ce processus.

› INTÉGRITÉ DU REPORTING FINANCIER : RÔLES DE L'AUDIT LÉGAL / COMITÉ D'AUDIT

Des entités du groupe ont confié quelques missions autre que la certification des comptes à des auditeurs appartenant au réseau des Commissaires aux comptes en 2022 ; le Comité d'audit s'est assuré auprès de la Direction financière que cette dernière lui avait bien soumise toutes les demandes pour des services autres que la certification des comptes (SACC).

Le Comité d'audit s'est assuré que le montant total des honoraires pour ces autres services ne dépassait pas 70 % des honoraires d'audit légal.

Le Comité d'audit a bien reçu une confirmation de l'indépendance de ses Commissaires aux comptes, et le Comité d'audit s'est entretenu des éventuelles menaces quant à l'indépendance de

ces derniers autant que des mesures de prévention mises en place pour les limiter.

Le Comité d'audit indique avoir été consulté et avoir approuvé au préalable chacune des missions autres que l'audit des comptes, après avoir notamment considéré le risque relatif à l'indépendance des Commissaires aux comptes.

Il a revu les comptes semestriels et annuels ainsi que les conditions dans lesquelles les cabinets ont procédé à la réalisation de leur mission.

Le Comité d'audit a interrogé les cabinets d'audit quant à une éventuelle inspection du H3C en 2022 sur ledit mandat et a pris acte qu'ils n'avaient pas été contrôlés.

Le Comité d'audit a vérifié que les cabinets avaient bien soumis leur rapport au Comité d'audit avant l'émission de leur rapport définitif. Il a discuté avec les cabinets des points clés de l'audit et en particulier des pistes d'amélioration.

Le Comité d'audit s'est penché sur le processus de reporting financier et a fait part de ses remarques et recommandations afin de s'assurer de l'intégrité de ce reporting.

Il s'est penché sur l'efficacité du système de gestion des risques et du dispositif de contrôle interne via notamment les travaux des Comités d'audit des filiales opérationnelles.

Afin de mener à bien sa mission, le Comité d'audit a revu l'organisation mise en place par la Direction.

Le Comité d'audit a procédé à une revue des travaux menés dans le cadre des déclarations extra-financières du Groupe et a fait part de ses recommandations sur le dispositif mis en place pour répondre à des objectifs extra-financiers.

Le Comité d'audit a conduit le processus de sélection d'un nouveau Commissaire aux comptes qui a été nommé par l'Assemblée générale du 9 juin 2022.

› PRINCIPALES ACTIVITÉS DU COMITÉ D'AUDIT EN 2022

En 2022, le Comité d'audit s'est efforcé de répondre à sa mission d'assistance et

d'information du Conseil d'administration. Après chaque réunion du Comité d'audit il lui a fait part de ses travaux et synthèses et émis des recommandations sur des points d'attention particuliers.

Ces recommandations ont été débattues au sein du Conseil.

Au-delà de ses missions principales, le Comité d'audit a procédé, notamment par la revue des travaux des Comités d'audit des filiales opérationnelles à :

1. la revue du projet de document de référence,
2. la revue des projets de communiqués financiers élaborés par la Direction,
3. La revue du rapport sur le gouvernement d'entreprise,
4. l'attestation de l'organisme tiers indépendant relative au rapport RSE,
5. le suivi des principales zones de risques et du système de contrôle interne,
6. l'approbation des plans d'audit interne de ses filiales opérationnelles pour 2022,
7. la revue des missions d'audit interne de ses filiales opérationnelles,
8. la revue de la cartographie des risques de ses filiales opérationnelles,
9. les autorisations des missions autres que la certification des comptes ,
10. le suivi de l'indépendance des Commissaires aux comptes et l'obtention d'une déclaration écrite de leur part,
11. la revue de l'approche d'audit proposée par les Commissaires aux comptes pour discussion (honoraires, processus, risques, couvertures ...),
12. la revue du dispositif anti corruption,
13. la revue des fraudes éventuelles,
14. la sélection du nouveau Commissaire aux comptes.

COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS

Le Comité des rémunérations, placé sous la Présidence de Christian Baillet, est constitué de deux membres. Il donne ses recommandations au Conseil d'administration sur les programmes et stratégies de rémunération et, plus

spécifiquement, sur les modalités de rémunération des membres de la Direction générale, les programmes de stock-options et autres programmes de primes et gratifications mis en place.

PLAN D' ACTIONS GRATUITES

La Société a consenti un plan d'actions gratuites à des salariés du groupe en 2022.

Les plans existants sont les suivants :

Nature du plan (en euros)	Plan d'attribution 2017		Plan d'attribution 2021
Date de l'Assemblée générale	14-juin-16	14-juin-16	12 juin 20
Date des premières attributions au titre du plan	04-sept-17	04-sept-17	18 mars 21
Nombre total d'actions gratuites attribuées	440 000	138 000	135 000
Date départ de l'attribution des actions gratuites	04-sept-17	04-sept-17	18 mars 21
Période d'attribution	04-sept-20	04-sept-20	18 mars 24
Période d'acquisition en cas de non réalisation de la condition de performance	04-sept-27	04-sept-27	18 mars 31
Conditions d'attribution de présence dans la Société	Oui	Oui	Oui
Conditions de performance de cours	6,50 €	6,00 €	6,80 €
Nombre d'actions gratuites en circulation au 1 ^{er} janvier	380 000	138 000	135 000
Nombre d'actions gratuites annulées au cours de l'exercice	-	-	-
Nombre d'actions gratuites attribuées au cours de l'exercice		138 000	
Nombre d'actions gratuites en circulation au 31 décembre	380 000	-	135 000
Nombre de personnes concernées	2	4	4

PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

Au terme de sa 7^{ème} résolution, l'Assemblée générale mixte du 9 juin 2022 a autorisé un programme de rachat d'actions.

En date du 8 juillet 2020, la Société a communiqué sur la mise en place d'un programme de rachat d'actions rappelant les objectifs et modalités :

› **Le ou les objectifs du programme de rachat**

Les actions acquises dans le cadre de cette autorisation pourront l'être, en vue de :

- › l'attribution d'actions dans le cadre d'augmentations de capital réservées aux salariés du Groupe au titre de plans d'options d'achat qui seraient consenties aux salariés ;
- › la remise d'actions à titre de paiement ou d'échange ou d'obligations de couverture

liées à des titres de créance, dans le cadre d'opérations de croissance externe ;

- › l'annulation de tout ou partie de ces actions par réduction de capital en vue d'optimiser le résultat par action de la Société, sous réserve de l'adoption d'une résolution spécifique par l'Assemblée générale des actionnaires statuant en la forme extraordinaire ;
- › favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations de titres de l'émetteur ou éviter des décalages de cours non justifiés par la tendance du marché au travers d'un contrat de liquidité.

Les achats, cessions ou échanges des actions pourront être réalisés par tous moyens, y compris

par l'utilisation de mécanismes optionnels et/ou sous forme de bloc de titres et à tout moment sous réserve qu'ils n'accroissent pas la volatilité du titre et à l'exception des achats d'options d'achat, y compris en période d'offre publique, dans les limites de la réglementation boursière.

› **Le montant maximum alloué aux programmes de rachat d'actions**

Le nombre maximal et les caractéristiques des titres que l'émetteur se propose d'acquérir ainsi que le prix maximum d'achat a été fixé par l'Assemblée générale à 8 euros. La résolution adoptée par l'Assemblée générale prévoit que VIEL & Cie pourrait acquérir ses propres titres, dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social. Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 120 493 966,40 euros.

› **Durée du programme de rachat**

La durée du programme de rachat est fixé jusqu'à l'Assemblée générale destinée à statuer sur les comptes de l'exercice 2022.

La Société détient 6 008 249 de ses propres titres au 31 décembre 2022.

Au total, au cours de l'exercice 2022 dans le cadre des programmes de rachat, la Société a acquis 1 629 748 actions propres affectées à l'objectif d'annulation au cours moyen de 5,54 €. Au 31 décembre 2022, la Société détient un total de 2 459 751 actions affectées à cet objectif.

Au terme de sa 13^{ème} résolution, l'Assemblée générale mixte du 9 juin 2022 a autorisé la Direction à réduire le capital social, dans la limite d'un montant maximum de 10 % du capital social par voie d'annulation des actions propres détenues en application de l'autorisation nommée précédemment.

Le Conseil d'administration a mis en œuvre l'autorisation de réduction de capital le 12 janvier 2023 pour 845 563 actions, soit une réduction de capital de 169 112,60 euros.

INFORMATION RELATIVE AUX PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE DU GROUPE, DE GESTION DES RISQUES RELATIFS À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DES DONNÉES COMPTABLES ET FINANCIÈRES

La réglementation financière dans laquelle les filiales de VIEL & Cie exerce leur activité, définit l'environnement de contrôle interne que doit avoir toute entreprise régulée.

En application des différentes réglementations applicables au sein du Groupe, les principes relatifs aux systèmes de contrôle des opérations et des procédures internes, à l'organisation comptable et au traitement de l'information, aux systèmes de mesures des risques et des résultats, aux systèmes de surveillance et de maîtrise des risques, au système de documentation et d'information sur le contrôle interne ont été définis.

Le Conseil d'administration procède ainsi à l'examen de l'activité et des résultats du Groupe et de l'organisation du contrôle interne en particulier du contrôle de la conformité sur la base des informations qui lui sont transmises.

Les objectifs de la mise en place du contrôle interne sont principalement de fournir une assurance raisonnable quant à :

- › la réalisation et l'optimisation des opérations,
- › la fiabilité des informations financières,
- › la conformité aux lois et aux règlements en vigueur.

L'un des objectifs du système de contrôle interne au sein du Groupe est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes à toutes les étapes de l'activité de la Société. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés. Ainsi, les systèmes comptables et de contrôle interne ne donnent pas à la Direction, la certitude que les objectifs fixés sont atteints, et ce en raison des limites inhérentes au fonctionnement de tout système.

La production des états financiers de VIEL & Cie s'effectue sous la responsabilité de la Direction générale et du Directeur financier et est traitée par l'équipe comptable. Un manuel de procédures

comptables décrit l'ensemble de l'organisation du service comptable, les outils utilisés, les conditions d'arrêté des comptes et les schémas comptables applicables.

INFORMATIONS RELATIVES AUX CONVENTIONS CONCLUES OU POURSUIVIES AU COURS DE L'EXERCICE 2022

› CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Au cours de l'exercice 2022, une convention réglementée soumise aux dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce a été conclue au cours de l'exercice 2022. Le Conseil d'administration en date du 8 septembre 2022 a approuvé le renouvellement du contrat de bail de sous-location conclu le 2 mai 2016 entre les sociétés VIEL & Cie et Viel et Compagnie-Finance, avec effet au 2 mai 2022, pour les locaux situés 9 Place Vendôme à Paris (1^{er}) et représentant une surface de 373 m². Le loyer est indexé annuellement le 2 mai de chaque année sur l'indice des loyers des activités tertiaires.

Mrs Patrick Combes, Christian Baillet et Mme Catherine Nini, administrateurs, sont concernés par cette convention.

Les charges de loyers et de charges locatives sur l'exercice 2022 facturées par la Société Viel et Compagnie-Finance s'élèvent à 223 468,26 euros.

Les conventions suivantes se sont poursuivies :

- › Le 29 avril 2016, le Conseil d'administration a autorisé la signature d'un bail commercial de sous-location avec effet à compter du 2 mai 2016 et pour une durée de 6 ans.

Ce bail conclu entre la Société Viel et Compagnie-Finance et votre Société concerne la location de locaux situés au 9 Place Vendôme à Paris (1^{er}) et représentant une surface de 373 m². Le loyer est indexé annuellement le 2 mai de chaque année sur l'indice des loyers des activités tertiaires.

Les administrateurs concernés par cette convention sont Messieurs Patrick Combes et Christian Baillet et Madame Catherine Nini.

Les charges de loyers et de charges locatives sur l'exercice 2022 facturées par la Société Viel et Compagnie-Finance s'élèvent à 110 770,29 euros.

- › Le 17 juillet 2013, le Conseil d'administration a autorisé la mise en place d'un compte courant de trésorerie entre notre Société et la Société Bourse Direct. Le Conseil d'administration a ratifié dans sa séance du 20 mars 2018 un avenant en date du 9 mars 2017 à ladite convention ayant pour effet de réviser les conditions de rémunération à Euribor 3 mois + 0,75, afin de s'aligner sur les conditions de marché sur des placements de trésorerie à court terme auprès d'établissement de crédit.

Les administrateurs concernés sont Madame Catherine Nini et Monsieur Christian Baillet.

Au 31 décembre 2022, l'avance en compte courant de notre Société s'élève à la somme de 0 euro. Un produit d'intérêts de 1 878,78 euros a été enregistré au cours de l'exercice 2022.

› CONVENTIONS COURANTES CONCLUES A DES CONDITIONS NORMALES

Le Conseil d'administration a mis en place une procédure permettant d'évaluer régulièrement si les conventions portant sur des opérations courantes conclues à des conditions normales mentionnées à l'article L. 22-10-12 du Code de commerce remplissent bien ces conditions.

Cette procédure consiste à revoir annuellement lesdites conventions à l'occasion de la revue des conventions réglementées par le Conseil d'administration. Les personnes directement ou indirectement intéressées à l'une de ces conventions ne participent pas à son évaluation.

PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUE IDENTIFIÉS AU SEIN DU GROUPE

Les risques identifiés concernent principalement les filiales opérationnelles de VIEL & Cie dans le cadre de leurs activités. Sont exposés ci-après les principaux risques dans la mesure où ils peuvent

avoir un impact sur la valeur des investissements concernés dans le portefeuille de VIEL & Cie. Chaque filiale opérationnelle dispose de son entière autonomie de gestion, mais présente un

reporting financier régulier à VIEL & Cie.

Ces filiales opérationnelles sont principalement exposées aux risques suivants :

- › risque de crédit et de contrepartie,
- › risque de liquidité,
- › risque de marché,
- › risque de change,
- › risque de taux d'intérêt,
- › risques liés à une stratégie de partenariat,
- › risque opérationnel lié aux participations contrôlées.

Le Conseil d'administration apprécie les risques existants au sein du Groupe et exerce une surveillance sur la Direction. Il est assisté dans ces tâches par le Comité d'audit dont le rôle est de surveiller le système de contrôle interne sur le reporting financier, la gestion des risques ainsi que la conformité avec les lois et réglementations locales. L'audit interne effectue régulièrement des revues de gestion des risques et de contrôles internes dont les résultats sont communiqués au Comité d'audit des différents pôles opérationnels.

Dans le cadre du suivi des risques opérationnels, les filiales du Groupe ont développé une cartographie des risques homogènes selon la nomenclature Bâle II. Un outil a été déployé dans le Groupe (One-SumX) afin de recenser les risques opérationnels par filiale et de consolider l'information relative à la nature de ces risques opérationnels. Cette approche s'inscrit dans le cadre d'une meilleure maîtrise des risques opérationnels.

› RISQUE DE CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE

VIEL & Cie en tant que société holding n'est pas exposée au risque de crédit.

Le risque de crédit est avant tout le risque de perte financière pour les filiales opérationnelles si un client ou une contrepartie à un instrument financier manque à une de ses obligations. Ce risque concerne principalement la rubrique des clients et autres créances.

Les filiales opérationnelles de VIEL & Cie exercent le métier d'intermédiaire sur les marchés financiers et non financiers, principalement auprès d'une clientèle de professionnels pour Compagnie Financière Tradition, et auprès de particuliers pour Gaitame (filiale de Compagnie

Financière Tradition basée au Japon) et Bourse Direct.

L'intermédiation professionnelle : Compagnie Financière Tradition

Le métier de courtier consiste à rapprocher deux contreparties pour la réalisation d'une opération, et à percevoir une rémunération pour le service apporté. Compagnie Financière Tradition a donc une exposition très limitée au risque de crédit dans le cadre de cette activité. La qualité des contreparties est évaluée localement par les filiales selon des directives émises par le Groupe et les commissions à recevoir font l'objet d'un suivi régulier. Des dépréciations sont comptabilisées si nécessaire sur certaines créances.

Par ailleurs, certaines sociétés opérationnelles du Groupe agissent à titre de principal dans l'achat et la vente simultanés de titres pour le compte de tiers. Ces transactions sont gérées sur la base de règlement d'espèces contre livraisons de titres à travers des chambres de compensation. Le délai entre la date de transaction et la date de dénouement est majoritairement de deux jours depuis octobre 2014, pendant lesquels ces sociétés sont exposées au risque de contrepartie.

Ce risque de contrepartie est contenu dans les limites déterminées par le Comité de crédit de Compagnie Financière Tradition ; celui-ci base son appréciation sur la qualité financière de la contrepartie, prenant en considération les ratings publiés par les organismes reconnus (ECAI, External Credit Assessment Institutions), ainsi que toutes informations financières disponibles (cours de bourse, Credit Default Swaps, évolution des rendements du marché secondaire obligataire, etc. ...) ; lorsqu'aucun rating externe n'est disponible, Compagnie Financière Tradition calcule un rating interne, selon une méthodologie interne. En sus de la notation de la contrepartie, le type d'instruments traités et leur liquidité sont pris en compte pour déterminer la limite.

La détermination des limites et le suivi de leur respect sont assurés de manière indépendante par le département des risques de Compagnie Financière Tradition, ou bien par les départements des risques des régions opérationnelles. Les limites sont régulièrement révisées selon une périodicité prédéterminée ou bien à la suite d'événements pouvant affecter la qualité de la contrepartie ou l'environnement dans lequel elle opère (pays, types de secteur, etc ...).

Les expositions se concentrent sur des établissements financiers régulés, majoritairement notés « investment grade ».

Le clearing est quant à lui traité par des équipes spécialisées. À cet effet, le groupe Tradition dispose d'une filiale indirecte dédiée aux activités de compensation, Tradition London Clearing Ltd, pivot des opérations en principal du Groupe pour l'Europe et l'Asie. Tradition London Clearing Ltd est en charge du suivi des opérations introduites par les entités opérationnelles du groupe Tradition jusqu'à leur dénouement final dans les chambres de compensation. Tradition Asiel Securities Inc., filiale du groupe Tradition aux États-Unis, effectue par ailleurs toutes les opérations de clearing aux États-Unis. Cette société est membre du FICC (Fixed Income Clearing Corporation), une contrepartie centrale de marché pour les titres d'État américains. L'adhésion au FICC induit une réduction notable du risque de défaut d'une contrepartie, la responsabilité de la bonne fin des opérations incombant au FICC une fois les opérations confirmées.

La bourse en ligne : Bourse Direct

Bourse Direct traite principalement avec des particuliers, dont la couverture est assurée par les liquidités déposées sur leur compte titres ; dans ce cadre, une opération de marché dont la couverture ne serait pas assurée, doit être rendue impossible par les systèmes automatiques de contrôle des couvertures dans le cadre du correct fonctionnement des outils mis à disposition par les prestataires techniques de la Société.

Bourse Direct traite également avec des clients institutionnels. Dans ce cadre, toute contrepartie doit faire l'objet d'une autorisation accordée par le Comité de crédit. La majorité des contreparties sont d'importantes institutions financières bénéficiant d'une excellente notation de crédit. Un élément fondamental dans le processus d'approbation des contreparties est la séparation entre les fonctions opérationnelles et celles d'évaluation des risques et d'autorisation. La Direction de cette société s'assure régulièrement que les décisions sont observées et que les procédures de contrôle concernant les contreparties et le clearing sont efficaces.

› RISQUE DE LIQUIDITÉ

VIEL & Cie doit disposer des ressources financières nécessaires au financement de son activité courante et maintenir sa capacité

d'investissement à tout moment. La gestion du risque de liquidité est assurée au niveau de la holding par une surveillance permanente de la durée des financements, de l'existence de lignes de crédit disponibles et de la diversification des ressources. VIEL & Cie gère par ailleurs de façon prudente sa trésorerie disponible en la plaçant sur des supports sans risques, liquides et monétaires. Une convention de trésorerie est établie entre VIEL & Cie et certaines de ses filiales dans le cadre de l'optimisation de la gestion de trésorerie du Groupe.

Le risque de liquidité intervient lorsque des filiales rencontreraient des difficultés à honorer leurs obligations financières. Aux fins de la gestion des risques, ce risque est divisé en deux catégories.

Le risque de liquidité transactionnel concerne la capacité à couvrir les flux de trésorerie liés aux opérations en principal ou aux besoins des contreparties du marché - par exemple, la nécessité de financer des titres en cours de règlement ou de placer des marges ou des garanties auprès de chambres de compensation ou de banques fournissant des services de compensation aux sociétés consolidées du Groupe.

Quoique difficiles à anticiper, ces besoins de liquidités sont généralement de court terme, à un jour voire intra journaliers, et sont généralement couverts par des découverts auprès de l'entité de compensation. Pour gérer ces risques, les filiales pratiquant des opérations en principal disposent d'une trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisants pour couvrir leurs besoins potentiels de financement en faisant appel à une approche statistique basée sur les données historiques, qui sont soumises à un test de résistance pour définir un niveau de réserve approprié.

Le risque de liquidité sur bilan est le risque qu'une entité du Groupe soit incapable de couvrir ses besoins en fonds de roulement nets pendant un certain laps de temps du fait de difficultés opérationnelles ou d'investissements importants dans l'activité. Pour gérer ce risque, toutes les entités opérationnelles du Groupe Tradition établissent des prévisions de trésorerie glissantes sur douze mois dans le cadre de la procédure mensuelle d'information financière afin de déceler les problèmes potentiels de liquidité.

Au minimum, toutes les entités conservent des liquidités ou des équivalents de trésorerie suffisants pour couvrir les sorties nettes de

trésorerie anticipées pour les trois mois suivants. Des contrôles sont effectués deux fois par an pour déterminer les fonds en excédent par rapport aux exigences locales. En outre, dans le cadre des contraintes réglementaires propres aux entreprises d'investissement, certaines sociétés du Groupe placent la trésorerie de leur clientèle dans des produits liquides, sans risque de taux ni de contrepartie, et immédiatement disponibles.

› RISQUE DE MARCHÉ

VIEL & Cie est exposé au risque de marché par rapport à la valeur de ses actifs et à l'évolution des coûts de sa dette. Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché et affectent le résultat net du Groupe ou la valeur de ses instruments financiers. Le risque de marché inclut le risque de change et le risque de taux d'intérêt.

La sensibilité du Groupe aux risques de marché est présentée en annexes des comptes consolidés.

› RISQUE DE CHANGE

De par son positionnement international, le Groupe est exposé au risque de change. Celui-ci se produit lorsque des transactions sont effectuées par des filiales dans une monnaie autre que leur monnaie fonctionnelle. Les monnaies dans lesquelles les transactions sont principalement effectuées sont le dollar US (USD), la livre sterling (GBP), l'euro (EUR), le franc suisse (CHF) et le yen (JPY).

Le risque de change est analysé comme un risque global et sa gestion fait l'objet de prises de décision de la Direction générale. La politique du Groupe en termes de couverture du risque de change ne s'inscrit pas dans le cadre d'une politique de couverture à long terme mais dans le choix de couverture ponctuelle en fonction des évolutions conjoncturelles.

› RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

L'exposition du Groupe au risque de taux d'intérêt résulte principalement de la structuration de sa dette financière. Cependant, ce risque reste très marginal dans la mesure où la quasi-totalité de la dette financière à long terme à taux variable fait l'objet d'une couverture au moyen de swaps de taux d'intérêt ou bien ont été mise en place à taux fixe (dettes obligataires).

La mise en place d'une dette financière au sein du Groupe fait l'objet d'une décision approuvée par la Direction générale.

› RISQUES LIÉS À UNE STRATÉGIE DE PARTENARIAT

Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, VIEL & Cie a, depuis de nombreuses années, privilégié une position majoritaire au capital de ses participations. Lorsque VIEL & Cie a procédé à un investissement en partenariat avec un autre établissement, un pacte d'actionnaires a été mis en place afin de protéger ses intérêts dans cet investissement.

› RISQUE OPÉRATIONNEL LIÉ AUX PARTICIPATIONS CONTRÔLÉES

Le risque opérationnel couvre tous les risques liés au traitement des opérations, allant de la correcte exécution des ordres de la clientèle, à la confirmation de ceux-ci puis au traitement administratif qui suit. D'éventuels dysfonctionnements informatiques, qui pourraient venir fausser l'exécution des opérations, entrent également dans cette catégorie.

Par ailleurs, le risque opérationnel provient du rôle majeur que peuvent jouer les personnes clés au sein de l'organisation. Concernant les équipes opérationnelles, le risque de « débauchage » par les concurrents existe. Enfin, l'évolution et le perfectionnement des outils informatiques constituent un enjeu majeur.

ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Bourse Direct, filiale de VIEL & Cie, produit de la recherche et des développements au travers d'une équipe spécialisée sur les nouvelles technologies applicables au métier de la bourse

en ligne. Des travaux sont menés également dans le cadre des activités de Compagnie Financière Tradition sur des outils de marché.

STRUCTURE FINANCIERE ET UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS

Chacune des filiales opérationnelles de VIEL & Cie veille à disposer en permanence d'un montant de trésorerie lui permettant de faire face aux besoins en fonds de roulement liés à leurs activités, ainsi qu'aux différentes orientations stratégiques du Groupe.

Au 31 décembre 2022, VIEL & Cie est endettée sur base individuelle à hauteur de € 182 159 000, sur des échéances allant de 1 à 5 ans, et dispose par ailleurs d'une trésorerie disponible de € 102 439 000 sur base individuelle. Ces emprunts

font l'objet d'une couverture partielle via un Swaps de taux d'intérêts depuis 2022.

La trésorerie consolidée s'établit à € 490 412 000, avec un endettement consolidé de € 404 649 000.

Les emprunts bancaires de VIEL & Cie sont soumis à des clauses de remboursement anticipé ; le Groupe doit respecter certains ratios fixés contractuellement, portant notamment sur le niveau d'endettement du Groupe par rapport à sa trésorerie consolidée, ou sur le niveau des charges financières. Le Groupe respecte ces ratios au 31 décembre 2022.

INFORMATION SUR LES FOURNISSEURS

Au 31 décembre 2022

Factures reçues non réglées à la date de clôture dont le terme est échu

En EUR

	Non échues	De 1 à 30 jours	De 31 à 60 jours	De 61 à 90 jours	Plus de 91 jours	Total échues (1 jour et plus)
Nombre de factures concernées	10					0
Encours au 31/12/2022 (en EUR)	75 193,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (HT)	3,82 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Nombre de factures exclues relatives à des dettes litigieuses	0					

Au 31 décembre 2021

Factures reçues non réglées à la date de clôture dont le terme est échu

En EUR

	Non échues	De 1 à 30 jours	De 31 à 60 jours	De 61 à 90 jours	Plus de 91 jours	Total échues (1 jour et plus)
Nombre de factures concernées	7					1
Encours au 31/12/2021 (en EUR)	7 716,20	0	14,88	0	0	14,88
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (HT)	0,20 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Nombre de factures exclues relatives à des dettes litigieuses	0					

Les dates d'échéance ci-dessus correspondent aux mentions présentes sur les factures ou à défaut à la fin du mois civil au cours duquel les factures ont été reçues.

Les dettes échues le sont pour la plupart depuis moins de 30 jours.

VIEL & Cie dispose d'un processus de validation des factures par les services compétents préalable à tout paiement.

INFORMATION SUR LE DÉLAI DE PAIEMENT DES CLIENTS

Aucune créance clients n'est en attente de règlement au 31 décembre 2022.

INFORMATION SUR LES CHARGES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

VIEL & Cie constate des charges non déductibles fiscalement pour un montant de € 80 801 au titre de l'exercice 2022, constituées intégralement de la part non déductible fiscalement des jetons de présence.

INFORMATION CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Au 31 décembre 2022, VIEL & Cie détient 71,40 % du capital de Compagnie Financière Tradition, contre 70,97 % au 31 décembre 2021. Le pourcentage de détention de Bourse Direct est, quant à lui, passé

de 77,19 % à 79,35 %. Celui de SwissLife Banque Privée n'a pas évolué au cours de l'exercice (40 %).

INFORMATION CONCERNANT LES TITRES AUTODÉTENUS

Au cours de l'exercice 2022, VIEL & Cie a utilisé l'autorisation d'acquisition de ses propres titres en achetant 1 629 748 de ses propres titres à

l'objectif d'annulation. Au 31 décembre 2022, VIEL & Cie détient 8,64 % de son capital, soit 6 008 249 actions.

Les différents mouvements enregistrés en 2022 sont les suivants :

	Situation au 31/12/2021		Augmentations : rachats			Diminutions: cessions / annulations			Situation au 31/12/2022			
	Valeur unitaire	Nombre d'actions	Valeur en K€	Valeur unitaire	Nombre d'actions	Valeur en K€	Valeur unitaire	Nombre d'actions	Valeur en K€	Valeur unitaire	Nombre d'actions	Valeur en K€
Actions rachetées avec objectif d'annulation	5,71	830 003	4 741	5,54	1 629 748	9 032	-	-	-	5,60	2 459 751	13 773
Actions rachetées avec objectif de croissance externe	3,76	3 548 498	13 338	-	-	-	-	-	-	3,76	3 548 498	13 338
TOTAL	4,13	4 378 501	18 079	5,54	1 629 748	9 032	-	-	-	4,51	6 008 249	27 111

INFORMATIONS CONCERNANT LES DIVIDENDES

Il est rappelé qu'au titre des trois exercices précédents, les dividendes suivants ont été distribués (avant déduction de la part revenant aux titres d'autocontrôle) :

- › un dividende a été distribué en juin 2022 au titre du résultat de l'exercice 2021, d'un montant de 30 centimes par titre, soit un montant total de 20 820 740,40 euros ;
- › un dividende a été distribué en juin 2021, au titre du résultat de l'exercice 2020, d'un montant de 28 centimes par titre, soit d'un montant total de 20 054 431,04 euros ;
- › un dividende a été distribué en juin 2020, au titre du résultat de l'exercice 2019, d'un montant de 25 centimes par titre, soit d'un montant total de 17 905 742,00 euros.

INFORMATION CONCERNANT LA PRÉSENTATION DES COMPTES CONSOLIDÉS

VIEL & Cie, dans son rôle d'investisseur, dispose d'un système d'information et de reporting interne fondé sur une approche par métier, déclinée pour chaque pôle d'activité du Groupe qui présente des profils de risques globalement homogènes.

Afin de présenter une information financière en adéquation avec le système de reporting interne,

VIEL & Cie présente donc son information sectorielle selon quatre secteurs, que sont l'intermédiation professionnelle autour de la participation dans Compagnie Financière Tradition, la bourse en ligne avec Bourse Direct, la banque privée au travers de SwissLife Banque Privée et le pôle immobilier.

ACTIONNARIAT SALARIÉ

Aucun plan d'actionnariat salarié n'a été institué au sein de la Société.

ÉLÉMENT SUSCEPTIBLE D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

La structure du capital de la Société est présentée dans ce présent rapport. On constate que la Société a un actionnaire majoritaire à hauteur de 61,99 %, ce qui est susceptible de limiter les possibilités d'une éventuelle offre publique sur la Société sans l'accord de cet actionnaire.

Il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions, ni, à la connaissance de la Société, de convention entre actionnaires.

Les participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance figurent dans ce présent rapport (voir commentaire ci-dessus).

Il n'existe pas de détenteurs de titres comportant des droits de contrôle spéciaux à la connaissance de la Société. Il n'existe pas de mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel.

Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil

d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la Société sont le reflet des dispositions légales et figurent dans les statuts de la Société.

Les pouvoirs de la Direction sont le reflet des dispositions légales. La Direction a en outre été autorisée par l'Assemblée générale à racheter les actions de la Société dans la limite de 10 % du capital, d'annuler les actions dans la limite de 10 % du capital social et bénéficie des délégations telles qu'exposées dans le présent rapport. Il est proposé à l'Assemblée générale de déléguer à la Direction les autorisations financières décrites au présent rapport, incluant l'émission de bons d'offre.

Il n'y a pas d'accord matériel significatif conclu par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société.

Il n'existe aucun accord prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.

OPÉRATIONS RÉALISÉES PAR LES DIRIGEANTS ET MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément à l'article 223-26 du Règlement général de l'AMF, nous vous informons qu'aucune opération mentionnée à l'article L. 621-18-2 du

Code monétaire et financier n'a été déclarée à la Société au cours du dernier exercice clos.

DÉLÉGATIONS ACCORDÉES À LA DIRECTION

En application des dispositions de l'article L. 225-100, al. 7 du Code du Commerce, un tableau récapitulatif des délégations accordées

au Conseil d'administration par l'Assemblée générale en cours de validité et leur utilisation au cours de l'exercice 2022 est présenté ci-dessous :

Type de délégation	AGE	Échéance	Montant autorisé	Utilisation en 2021	Autorisations résiduelles
Augmentation de capital (délégation globale avec maintien du DPS)	09/06/2022	26 mois	€ 10 000 000	-	€ 10 000 000
Augmentation de capital (délégation globale avec suppression du DPS)	09/06/2022	26 mois	€ 10 000 000	-	€ 10 000 000
Augmentation de capital (délégation globale avec suppression du DPS-Art-L411-2,II CMF)	09/06/2022	26 mois	€ 10 000 000	-	€ 10 000 000
Augmentation de capital par incorporation de réserves	09/06/2022	18 mois	€ 5 000 000	-	€ 5 000 000
Augmentation de capital par émission de BSA (avec maintien du DPS)	09/06/2022	26 mois	€ 20 000 000	-	€ 20 000 000
Augmentation de capital par attribution d'actions gratuites, existantes ou à créer	09/06/2022	26 mois	€ 1 388 049	-	€ 1 388 049
Augmentation de capital par émission de BSA (en cas d'offre publique)	09/06/2022	18 mois	€ 10 000 000	-	€ 10 000 000
Réduction de capital (annulation d'actions)	09/06/2022	24 mois	€ 1 388 049		€ 1 388 049
Augmentation de capital (attribution d'actions gratuites aux collaborateurs des sociétés liées) (avec maintien du DPS)	12/06/2020	38 mois	€ 1 432 459	€ 27 600	€ 1 404 859

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES RÉOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 8 JUIN 2023

Vingt-trois résolutions seront soumises aux actionnaires lors de l'Assemblée générale se tenant le 8 juin 2023 à 9 heures 15.

I - Les seize premières résolutions (de la 1^{ère} à la 16^{ème} résolution) ainsi que la 23^{ème} résolution relèvent de la compétence de l'Assemblée générale ordinaire et concernent : l'approbation des comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022, l'affectation du résultat, l'approbation des conventions réglementées visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, le renouvellement des mandats des membres du Conseil d'administration, l'approbation des informations visées au I de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce, l'approbation de la politique de rémunération des mandataires sociaux, l'approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute

nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice aux Président et Membres du Conseil d'administration ainsi que pour l'exercice en cours et l'autorisation en matière de programme de rachat d'actions.

II - Les six autres résolutions (de la 17^{ème} à la 22^{ème} résolution) relèvent de la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire et concernent le renouvellement de certaines autorisations et délégations financières destinées à donner à votre Société les moyens financiers de se développer et de mener à bien sa stratégie ainsi que les modifications des statuts de la Société notamment pour les mettre en harmonie avec des dispositions réglementaires.

I. APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022 (1^{ÈRE} RÉOLUTION)

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2022, se soldant par un bénéfice de 25 906 474,28 €.

II. APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022 (2^{ÈME} RÉOLUTION)

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes consolidés de l'exercice clos le

› Résultat de l'exercice	25 906 474,28 euros
› Report à nouveau et réserves distribuables	9 336 211,70 euros
Montant à affecter	35 242 685,98 euros

Affectations proposées :

› Distribution de dividendes	24 176 216,75 euros
› Report à nouveau pour affectations proposées	11 066 469,23 euros
Total	35 242 685,98 euros

Le dividende d'un montant total de 24 176 216,75 euros à répartir au titre de l'exercice se trouve ainsi fixé à 0,35 euro par action existante au 31 décembre 2022, étant précisé que tous les pouvoirs sont donnés au Conseil d'administration pour faire inscrire au compte « Report à nouveau » la fraction du dividende correspondant aux actions autodétenues par VIEL & Cie.

Il est rappelé qu'au titre des trois exercices précédents, un dividende a été distribué (déduction faite de la part revenant aux titres d'autocontrôle) :

- › en juin 2022, au titre du résultat de l'exercice 2021, d'un montant de 0,30 € par action, soit un montant total de 20 820 740,40 € ;
- › en juin 2021, au titre du résultat de l'exercice 2020, d'un montant de 0,28 € par action, soit un montant total de 20 054 431,04 € ;
- › en juin 2020, au titre du résultat de l'exercice 2019, d'un montant de 0,25 € par action, soit un montant total de 17 905 542 € ;

31 décembre 2022, se soldant par un bénéfice net part du groupe de 73 554 milliers d'euros.

III. AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE (3^{ÈME} RÉOLUTION)

L'affectation du résultat de notre société que nous vous proposons est conforme à la loi et à nos statuts.

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice distribuable de l'exercice qui s'élève à la somme de 35 242 685,98 €, comme suit :

Détermination des sommes distribuables :

IV. RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS ET APPROBATION DE CES CONVENTIONS (4^{ÈME} RÉOLUTION)

Nous vous demandons d'approuver les conventions qui sont intervenues ou se sont poursuivies en 2022 visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce régulièrement autorisées par le Conseil d'Administration.

Elles sont également présentées dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes y afférent qui vous sera présenté en Assemblée.

Une convention réglementée est intervenue au cours de l'exercice 2022.

Le renouvellement du bail de sous-location à usage commercial a été signé avec la Société Viel et Compagnie-Finance pour les locaux utilisés au siège de la société situé 9 Place Vendôme à Paris (75001). Ce renouvellement de bail a été approuvé par le Conseil d'administration du 8 septembre 2022.

V. RENOUELEMENT DU MANDAT DES ADMINISTRATEURS (5^{ÈME} À 10^{ÈME} RÉOLUTIONS)

Nous vous rappelons que les mandats des membres du Conseil d'administration, à l'exception de celui de Monsieur Patrick Combes, arrivent à échéance à l'issue de la prochaine Assemblée générale.

Nous vous proposons, en conséquence, de bien vouloir renouveler le mandat d'administrateur des personnes suivantes :

- › Monsieur Christian Baillet (5^{ème} résolution),
- › Monsieur Jean-Marie Descarpentries (6^{ème} résolution),
- › Madame Jeanne Dubarry de Lassalle (7^{ème} résolution),
- › Monsieur Dominique Langlois (8^{ème} résolution),
- › Madame Catherine Nini (9^{ème} résolution),
- › Madame Dominique Velter (10^{ème} résolution).

VI. AUTORISATION CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS (11^{ÈME} RÉOLUTION)

Nous vous proposons, aux termes de la 11^{ème} résolution, de conférer au Conseil d'administration, pour une période de dix-huit mois, les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois, aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation mettrait fin à l'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée générale du 9 juin 2022 dans sa 7^{ème} résolution.

Les actions acquises dans le cadre de cette autorisation pourront l'être, en vue de :

- › l'attribution d'actions dans le cadre d'augmentations de capital réservées aux salariés du groupe au titre de plans d'options d'achat qui seraient consenties aux salariés ;
- › la remise d'actions à titre de paiement ou d'échange ou d'obligations de couverture liées à des titres de créance, dans le cadre d'opérations de croissance externe ;

- › l'annulation de tout ou partie de ces actions par réduction de capital en vue d'optimiser le résultat par action de la société, sous réserve de l'adoption d'une résolution spécifique par l'Assemblée générale des actionnaires statuant en la forme extraordinaire ;
- › favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations de titres de l'émetteur ou éviter des décalages de cours non justifiés par la tendance du marché au travers d'un contrat de liquidité ;
- › tout autre but autorisé ou qui viendrait à être autorisé par la loi ou la réglementation en vigueur.

Ces achats d'actions pourraient être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'administration apprécierait.

La Société se réserverait le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Nous vous proposons de fixer le prix maximum d'achat à 11 euros et en conséquence le montant maximal de l'opération à 10 403 767 € tel que calculé sur la base du capital social au 31 décembre 2022 et des 6 008 249 actions autodétenues à la même date.

VII. APPROBATION DU RAPPORT SUR LES RÉMUNÉRATIONS (12^{ÈME} RÉOLUTION)

Conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, il est proposé à l'Assemblée d'approuver les informations mentionnées au I de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce relatives à la rémunération de l'ensemble des mandataires sociaux, présentées dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise, figurant dans le rapport annuel.

VIII. APPROBATION DE LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX (13^{ÈME} RÉOLUTION)

Conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, nous vous demandons de bien vouloir approuver la politique de rémunération des mandataires sociaux telle que présentée dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le rapport annuel.

1. Eléments de rémunération du Président-Directeur Général (14^{ème} résolution)

Conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, nous vous demandons de prendre acte de ce qu'il n'y a pas eu de rémunération fixe ou variable versée au Président du Conseil d'administration, à l'exception de la rémunération allouée en sa qualité d'administrateur, au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Patrick Combes, Président-Directeur Général, déterminés en application des principes et critères de rémunération approuvés par l'Assemblée générale du 9 juin 2022 dans sa 10^{ème} résolution à caractère ordinaire.

Ces éléments sont présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise qui figure dans le rapport annuel.

Nous vous demandons également, dans la 15^{ème} résolution, de bien vouloir statuer sur les mêmes conditions de rémunération au Président-Directeur Général pour l'exercice à venir.

2. Eléments de rémunération des membres du Conseil d'administration (16^{ème} résolution)

Les membres du Conseil d'administration perçoivent une rémunération allouée que nous vous proposons de renouveler pour le même montant de 84 000 euros. Cette somme est partagée équitablement entre tous les administrateurs, y compris le Président du Conseil d'administration.

IX. DÉLÉGATIONS FINANCIÈRES

Le Conseil d'administration souhaite pouvoir disposer des délégations nécessaires pour procéder, s'il le juge utile, à toutes émissions qui pourraient s'avérer nécessaires dans le cadre du développement des activités de la Société.

C'est la raison pour laquelle il vous est demandé de renouveler les délégations financières arrivant à échéance. Sur l'état des délégations en cours, vous trouverez dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le document d'enregistrement universel 2022, le tableau des délégations et autorisations consenties par l'Assemblée générale au Conseil d'administration et l'état de leur utilisation.

1. Autorisation concernant la réduction du capital par annulation d'actions autodétenues (17^{ème} résolution)

Nous vous proposons, aux termes de la 17^{ème} résolution, d'autoriser le Conseil d'administration, pour une durée de 24 mois, à annuler sur ses seules décisions, en conséquence de l'objectif d'annulation défini dans la 11^{ème} résolution de la présente Assemblée, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital, calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédent, les actions que la Société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de son programme de rachat et à réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Le Conseil d'administration disposerait donc des pouvoirs nécessaires en pareille matière.

2. Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfice et/ou primes (18^{ème} résolution)

La délégation de compétence de cette nature arrive à échéance cette année et n'a pas été utilisée.

Nous vous demandons de bien vouloir conférer au Conseil d'administration, conformément aux articles L. 225-129-2, L. 225-130 et L. 22-10-50 du Code de commerce, la compétence aux fins d'augmenter le capital par incorporation au capital de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise, par l'émission et l'attribution gratuite d'actions ou par l'élévation du nominal des actions ordinaires existantes, ou de la combinaison de ces deux modalités.

Le montant nominal d'augmentation de capital résultant de cette délégation ne pourra pas excéder cinq (5) millions d'euros, représentant environ 36 % du capital existant. Ce montant n'inclurait pas le montant nominal de l'augmentation de capital nécessaire pour préserver, conformément à la loi, et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres modalités de préservation, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions. Ce plafond serait indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée.

Cette délégation, d'une durée de 18 mois, priverait d'effet, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet.

3. Délégation de compétence à l'effet d'émettre et d'octroyer des options de souscription ou d'achat d'actios de la Société au bénéfice des collaborateurs (19^{ème} résolution)

Nous vous proposons d'autoriser le Conseil d'administration à procéder à des attributions, à son choix, d'options de souscription ou d'achat d'actions au profit des membres du personnel salarié et/ou des dirigeants et mandataires sociaux de la société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés, ou certaines catégories d'entre eux. Cette délégation mettrait à la disposition du Conseil d'administration un outil d'intéressement des collaborateurs de la société et de fidélisation tout en les associant davantage à son développement.

Cette délégation porte sur un montant maximal de capital social de 10 %.

Le prix d'achat ou de souscription des actions ne saurait être inférieur à 95 % de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant ce jour.

La présente délégation emporte renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription au profit des salariés de la société.

L'autorisation sollicitée serait consentie pour une durée de trente-huit (38) mois.

4. Délégation de compétence à l'effet d'émettre des bons de souscription d'actions avec maintien du droit préférentiel de souscription (20^{ème} résolution)

Nous vous proposons de déléguer au Conseil d'administration la possibilité d'émettre, des bons de souscription d'actions, en maintenant le droit de préférence des actionnaires, dans l'objectif de permettre un éventuel renforcement des fonds propres. Le montant maximal de l'augmentation de capital résultant de l'exercice de ces bons ne pourra dépasser 20 millions d'euros.

Cette délégation serait valable pendant une durée de vingt-six (26) mois.

X. AUTORISATION À DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION SELON LE PRINCIPE DE RÉCIPROCITÉ ET DANS LES CONDITIONS FIXÉES PAR LES DÉLÉGATIONS OCTROYÉES EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE (21^{ÈME} RÉOLUTION)

Nous vous proposons d'autoriser le Conseil d'administration à faire usage des différentes délégations de compétences octroyées par l'Assemblée Générale en cas d'offre publique sur la Société dans le cadre du principe de réciprocité.

Cette autorisation aurait une durée de 18 mois.

XI. LIMITATION GLOBALE DES PLAFONDS DES DÉLÉGATIONS PRÉVUES AUX 18^{ÈME}, 19^{ÈME} ET 20^{ÈME} RÉOLUTIONS DE LA PRÉSENTE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET DES 15^{ÈME}, 16^{ÈME}, 17^{ÈME} ET 21^{ÈME} RÉOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 9 JUIN 2022 (22^{ÈME} RÉOLUTION)

Nous vous proposons de fixer à :

- › vingt (20) millions d'euros le montant nominal de l'augmentation de capital nécessaire pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres modalités de préservation, les droits des titulaires de droits ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, et ;
- › cent (100) millions d'euros ou à la contrevaieur de ce montant en cas d'émission en monnaie étrangère ou en unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies, le montant nominal maximal des titres d'emprunt susceptibles d'être émis en vertu des autorisations conférées par les résolutions susvisées.

XII. POUVOIRS

La vingt-troisième résolution attribue les pouvoirs généraux pour les formalités.

RÉSULTATS 2022

Les comptes consolidés de VIEL & Cie sont établis au 31 décembre 2022 conformément aux normes internationales de reporting et aux normes comptables internationales IFRS/IAS et suivent les recommandations émises par l'International Financial Interpretation Committee telles qu'elles ont été adoptées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et l'Union Européenne.

En M€	2022	2021	Variation* cours variables	Variation* cours constants
Chiffre d'affaires	989,6	855,1	15,7 %	10,1 %
Autres produits d'exploitation	19,6	14,7	33,4%	31,5%
Produits d'exploitation	1 009,2	869,7	16,0%	10,4%
Charges d'exploitation	-911,6	-796,1	14,5%	9,2%
Résultat d'exploitation	97,6	73,6	32,5%	24,1%
Quote-part de résultat des participations MEE	39,2	26,4	48,6%	47,0%
Résultat d'exploitation yc sociétés associées	136,8	100,0	36,8%	30,1%
Résultat financier	-6,2	-10,1	38,5%	49,0%
Résultat avant impôts	130,6	89,9	45,2%	39,0%
Impôts sur les bénéfices	-24,1	-15,0	61,3%	53,1%
Résultat net de l'exercice	106,4	74,9	42,0%	36,2%
Part du Groupe	73,6	51,0	44,3%	38,9%
Intérêts minoritaires	32,9	24,0	37,1%	30,5%

* Variations calculées sur la base des montants en K€.

VIEL & Cie enregistre une forte croissance de son activité en 2022 avec un chiffre d'affaires consolidé de 989,6 millions d'euros, en hausse de 15,7 % à cours de change courants. A cours de change constants, le chiffre d'affaire affiche une hausse de 10,1 %.

Après une progression de 12,7 % à cours de change courants lors du 1er semestre 2022, le

En milliers d'euros	2022	2021
Intermédiation professionnelle	942,5	809,1
Bourse en ligne*	47,1	46,0
Total	989,6	855,1

* Bourse Direct publie des comptes consolidés à compter du 1er janvier 2022

d'euros en croissance de 32,5 % à cours de change courants. La marge d'exploitation ressort à 9,9 % contre 8,6 % sur la même période en 2021. Les charges d'exploitation s'établissent à 911,6 millions d'euros et s'inscrivent en hausse de 14,5 % par rapport à 2021.

Le **résultat d'exploitation consolidé** y compris les sociétés mises en équivalence de VIEL & Cie, s'établit à 136,8 millions d'euros contre 100,0 millions d'euros sur la même période en 2021 soit une hausse de 36,8 %. A cours de change constants, ce résultat d'exploitation s'inscrit en hausse de 30,1 % par rapport à 2021.

La contribution des sociétés associées et des coentreprises enregistre une nette progression de 47,0 % à cours de change constants.

Le **résultat financier** enregistre une perte nette et de 6,2 millions d'euros en 2022 contre une perte de 10,1 millions d'euros sur la même période en 2021. Cette variation s'explique principalement par un résultat de change très positif constaté sur la période. Les résultats de change nets dus aux fluctuations de cours des devises ont un impact positif sur le résultat financier du Groupe.

Le **résultat avant impôt** s'élève à 130,6 millions d'euros en 2022 en hausse de 39,0 % à cours de change constants.

Ainsi, le **résultat net consolidé** de VIEL & Cie s'inscrit en hausse de 42,0 % à cours de change courants à 106,4 millions d'euros en 2022 contre 74,9 millions d'euros sur la même période en 2021.

Le **résultat net - part du groupe** enregistre ainsi une hausse de 44,3 % à cours de change courants en 2022 comparé à 2021 et s'élève à 73,6 millions

chiffre d'affaire consolidé s'inscrit en hausse de 18,9% à cours de change courants sur le second semestre 2022.

A cours de change constants, ces évolutions sont respectivement de 2,6 % et 15,6 %.

La contribution des différents pôles d'activité au chiffre d'affaires consolidé est la suivante :

d'euros, contre 51,0 millions d'euros en 2021. A cours de change constants, le résultat net - part du groupe est en hausse de 38,9 %.

Bilan

Sur le bilan, le Groupe a maintenu son attention sur la solidité de son bilan axée sur des fonds propres importants tout en minimisant le niveau d'actifs intangibles ainsi qu'une forte position de trésorerie nette.

Ce résultat porte les capitaux propres consolidés de VIEL & Cie à 585,3 millions d'euros au 31 décembre 2022, dont 441,0 millions d'euros pour la part du Groupe et après déduction de la valeur brute des actions propres détenues par VIEL & Cie elle-même pour un montant de 27,1 millions d'euros

Le Conseil d'administration de VIEL & Cie s'est réuni le 30 mars 2023 pour examiner et arrêter les comptes de l'exercice 2022. Ces comptes annuels et consolidés sont en cours d'audit par le collège des Commissaires aux Comptes de la Société.

Les états financiers dans leur intégralité seront inclus dans le rapport financier annuel de la Société.

Dividende

Il sera proposé à l'Assemblée générale des actionnaires qui se réunira le 8 juin 2023, la distribution d'un dividende de 35 centimes d'euro par action au titre de l'exercice 2022 contre 30 centimes pour l'exercice 2021, versé en numéraire.

ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS DE L'EXERCICE 2022

Concernant l'activité d'intermédiation professionnelle, l'année 2022 a été marquée par une activité soutenue notamment au second semestre 2022 dans un contexte de changement important des orientations de la politique monétaire au plan international et de hausse des taux d'intérêt afin de lutter contre l'inflation. Ces évolutions de politique monétaire ont eu pour conséquence d'accroître les volumes traités sur les marchés financiers.

Au cours des premiers mois de l'année 2023, la poursuite de la remontée des taux d'intérêt ayant débuté en 2022 a eu pour conséquence de mettre

en difficultés différents établissements financiers que ce soit aux Etats-Unis ou en Suisse. Ces événements n'ont aucun impact sur l'activité ou les résultats du Groupe.

Bourse Direct a poursuivi sa politique de développement avec un recrutement actif de nouveaux comptes sur l'année. Dans le contexte de tensions inflationnistes, de climat de guerre et de dégradation du pouvoir d'achat, les volumes traités sur les marchés boursiers européens ont connu un ralentissement par rapport à l'année 2021.

PERSPECTIVES 2023

Sur son métier d'intermédiation professionnelle, le niveau d'activité en ce début d'année 2023 s'inscrit dans la continuité de l'exercice précédent avec une croissance de plus de 10 % sur la période de janvier à aujourd'hui à cours de change constants et ce, par rapport à la même période l'année dernière, toujours soutenu par la gestion de la politique monétaire des banques centrales dans un contexte d'inflation persistante. Compagnie Financière Tradition poursuivra sa stratégie de croissance et sa gestion des coûts ainsi que ses investissements dans ses activités data et analytiques et ses capacités de courtage hybrides.

Sur son métier de bourse en ligne, l'activité est soutenue depuis le début de l'année dans un

contexte de plus forte volatilité du marché boursier. Par ailleurs, la hausse des taux observée depuis le milieu d'année 2022 est favorable à l'activité de Bourse Direct et a un impact positif sur le résultat de l'année 2023. Bourse Direct entend continuer d'offrir à ses clients des services toujours plus innovants, sur tous les supports mobiles, en adaptant son offre aux évolutions technologiques, tout en conservant les tarifs les plus compétitifs du marché, associé à un service d'experts de la bourse et de pédagogie. Bourse Direct accélèrera également le développement de son pôle Epargne.

Swisslife Banque Privée poursuivra sa stratégie de croissance en 2023.

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLÔTURE

En 2022, le monde a été confronté à la guerre en Ukraine dont les conséquences économiques ont été importantes pour l'ensemble des économies mondiales notamment dans le cadre des pénuries engendrées.

Dans le cadre de son activité d'intermédiation professionnelle, le niveau d'activité moyen sur les mois de janvier et février ressort en hausse par rapport à la même période l'an dernier à taux de change constants.

Par ailleurs, les sanctions prises par certains pays contre la Russie et certaines entités et individus russes, ainsi que les contre-sanctions et autres mesures prises par la Russie ont entraîné une hausse de la volatilité sur les marchés financiers. L'accumulation de ces mesures entraîne des retards dans la chaîne de règlement livraison des titres libellés en rouble. En outre, les produits, activités et contreparties en lien avec la crise actuelle en Ukraine représentent une part très limitée des activités du Groupe. Des suspens

constatés en 2022 ont eu un impact sur les comptes consolidés arrêtés à fin 2022.

Bourse Direct a poursuivi sa politique de développement avec un recrutement actif de

nouveaux comptes sur l'année. Les marchés connaissent une plus forte.

LISTE DES SOCIÉTÉS CONTROLÉES

La liste des sociétés contrôlées par le Groupe et la part détenue dans le capital de chacune de ces

sociétés figurent dans la rubrique « périmètre de consolidation » des états financiers consolidés.

STRUCTURE DU CAPITAL DE VIEL & CIE

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous donnons les indications suivantes relatives à l'identité des actionnaires, personnes physiques ou morales possédant un nombre d'actions représentant plus du vingtième,

du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital ou des droits de vote de la société, ainsi que le nombre d'actions qu'ils possèdent :

ACTIONNAIRE	Titres	% du capital	% des droits de vote
Viel et Compagnie-Finance	43 110 678	61,99 %	77,12 %
Patrick Combes	3 906 352	5,62 %	7,27 %
Sycomore Asset Management	3 913 935	5,63 %	3,67 %
Financière de l'Echiquier	381 973	0,55 %	0,36 %
Amiral Gestion	4 855 670	6,98 %	4,55 %
Quaero Capital	2 155 415	3,10 %	2,02 %
Public	5 208 196	7,49 %	5,01 %
Titres autodétenus	6 008 249	8,64 %	-
TOTAL	69 540 468	100 %	100 %

RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE AU 31 DÉCEMBRE 2022

Le montant du capital est de 13 908 093,60 euros divisé en 69 540 468 actions de 0,20 euro de valeur nominale.

› LES PARTICIPATIONS DIRECTES OU INDIRECTES DANS LE CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ DONT ELLE A CONNAISSANCE

VIEL & Cie SA, dont le siège est 9 place Vendôme - 75001 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 622 035 749, est cotée sur Euronext Paris, et est contrôlée par Viel et Compagnie-Finance SE à hauteur de 61,99 % de son capital social et 77,12 % de ses droits de vote. Viel et Compagnie-Finance SE dont le siège est 23 place Vendôme -

75001 Paris est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 328 760 145.

› LISTE DES DÉTENTEURS DE TOUT TITRE COMPORTANT DES DROITS DE CONTRÔLE SPÉCIAUX ET LA DESCRIPTION DE CEUX-CI

Tous les titres comportent les mêmes droits.

› LES MÉCANISMES DE CONTRÔLE PRÉVUS DANS UN ÉVENTUEL SYSTÈME D'ACTIONNARIAT DU PERSONNEL

Il n'y a pas de système d'actionnariat du personnel mis en place.

› LES ACCORDS ENTRE ACTIONNAIRES DONT LA SOCIÉTÉ A CONNAISSANCE

Il n'existe pas d'accord entre actionnaires à la connaissance de la Société.

› FRANCHISSEMENTS DE SEUILS AU COURS DE L'EXERCICE

Amiral Gestion SAS (103 rue de Grenelle - 75007 Paris) a déclaré à l'AMF avoir franchi, dans le cadre d'une activité de gestion pour compte de tiers dans le cadre de fonds, à la baisse, le 16 février 2022, le seuil de 8 % du capital et détenir 7,5 % du capital.

› LES RESTRICTIONS STATUTAIRES À L'EXERCICE DES DROITS DE VOTE ET AUX TRANSFERTS D' ACTIONS OU LES CLAUSES DES CONVENTIONS PORTÉES À LA CONNAISSANCE DE LA SOCIÉTÉ EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 233-11

Toutes les actions sont librement cessibles et négociables sous réserve des dispositions législatives ou réglementaires.

La cession des actions s'opère par virement de compte à compte dans les conditions prévues par la Loi et les règlements.

Outre les seuils légaux, toute personne physique ou morale qui vient à détenir, de quelque manière que ce soit, au sens de l'article L. 233-7 du Code de commerce, une fraction égale à 0,5 % des droits de vote ou tout multiple de ce pourcentage, doit informer la société du nombre total des actions qu'elle possède par écrit, dans un délai de cinq jours de bourse à compter du franchissement de l'un de ces seuils.

L'information mentionnée ci-dessus est également faite dans les mêmes délais lorsque la participation au capital devient inférieure au seuil prévu audit alinéa.

En cas de non-respect de ces obligations supplémentaires d'information et à la demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant cinq pour cent (5 %) au moins du capital, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont immédiatement privées du droit de vote jusqu'à l'expiration du délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

Il n'existe pas de conventions portées à la connaissance de la société en application de l'article L. 233-11 du Code de commerce (convention prévoyant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition d'actions admises aux négociations sur un marché réglementé et portant sur au moins 0,5 % du capital ou des droits de vote de la société).

› LES ACCORDS CONCLUS PAR LA SOCIÉTÉ QUI SONT MODIFIÉS OU PRENNENT FIN EN CAS DE CHANGEMENT DE CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Il n'y a pas d'accord matériel significatif conclu par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société.

Modalité particulière de la participation des actionnaires à l'Assemblée générale

Les conditions de participation des actionnaires aux Assemblées générales sont régies par la loi et les statuts de la Société (articles 31 à 33), lesquels sont disponibles sur le site de la Société. Les dispositions statutaires à ce sujet sont le reflet des textes législatifs et réglementaires.

DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE

LA DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE DU GROUPE FAIT L'OBJET D'UN RAPPORT DÉDIÉ PUBLIÉ SUR LE SITE DE LA SOCIÉTÉ.

TABLEAU DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	2018	2019	2020	2021	2022
Capital en fin d'exercice					
Capital social (en milliers d'euros)	15 105	14 325	14 325	13 880	13 908
Nombre d'action ordinaires (en milliers)	75 526	71 623	71 623	69 402	69 402
Opérations et résultats de l'exercice social (en milliers d'euros)					
Chiffre d'affaires hors taxes	-	-	-	-	-
Résultat avant impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	10 756	11 271	14 075	18 435	26 338
Impôt sur le bénéfice	443	62	-	85	101
Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	10 872	13 400	20 441	18 186	25 906
Résultat distribué	18 881	17 906	20 054	20 821	*
Résultat par action (en euros)					
Résultat après impôt, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	0,15	0,16	0,20	0,27	0,38
Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,14	0,19	0,29	0,26	0,37
Dividende attribué à chaque action	0,25	0,25	0,28	0,30	*
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	1	1	1	1	1
Montant de la masse salariale de l'exercice social (en milliers d'euros)	331	347	510	381	380
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales,...) (en milliers d'euros)	143	142	232	141	149

* Un dividende de 0,35 euro par action sera proposé à l'Assemblée Générale du 8 juin 2023

COMPTES CONSOLIDÉS

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	52
COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ	58
ETAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ	59
BILAN CONSOLIDÉ	60
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS	61
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS	62
ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS	63
NOTES AUX COMPTES CONSOLIDÉS	77

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

A l'Assemblée Générale de la société Viel & Cie,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Viel et Cie relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et

donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

FONDEMENT DE L'OPINION

› RÉFÉRENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

› INDÉPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS – POINTS CLÉS DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

› EVALUATION DES ÉCARTS D'ACQUISITION

<i>Point clé de l'audit</i>	Réponse d'audit apportée
<p>Comme indiqué dans les notes 8 et 9 de l'annexe aux comptes consolidés de votre société, les écarts d'acquisition au 31 décembre 2022 s'élèvent à M€ 119,5 en valeur nette.</p> <p>Les écarts d'acquisition inclus dans les immobilisations incorporelles s'élèvent à M€ 94,2 au 31 décembre 2022 en valeur nette.</p> <p>Les écarts acquisitions inclus dans les participations dans les sociétés associés et coentreprises s'élèvent à M€ 25,3 au 31 décembre 2022.</p> <p>Votre groupe, réalise des tests de dépréciation des écarts d'acquisition pour identifier d'éventuelles pertes de valeur à chaque date de clôture. La valeur d'utilité des écarts d'acquisition est appréciée par référence à des flux de trésorerie futurs actualisés sur les unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles les écarts d'acquisition sont affectés et/ou à la capitalisation boursière quand ce critère peut s'appliquer tel que précisé dans le paragraphe « Perte de valeur des écarts d'acquisition » de la partie « Principales estimations et hypothèses comptables » de l'annexe aux comptes consolidés.</p> <p>Nous avons considéré les évaluations des écarts d'acquisition comme un point clé de l'audit dans la mesure où elles impliquent des jugements du groupe sur les différentes hypothèses utilisées pour l'actualisation des flux futurs.</p>	<p>Nous avons apprécié la méthodologie des tests de dépréciation effectués au regard des normes comptables.</p> <ul style="list-style-type: none"> › Nous avons réalisé les procédures suivantes :comparer les budgets et les hypothèses de croissance des périodes passées avec les résultats réels afin d'apprécier le processus d'estimation réalisée par la direction ; › comparer les projections des flux de trésorerie utilisées par le groupe avec les performances passées, notre connaissance du groupe et l'environnement économique pour la réalisation des tests de dépréciation des écarts d'acquisition ; › apprécier la cohérence des hypothèses sous-jacentes, d'une part, au regard des prévisions des flux de trésorerie et d'exploitation des activités établies sous le contrôle du groupe et, d'autre part au regard de l'environnement économique aux dates de clôture et d'établissement des comptes ; › apprécier la conformité de la méthode de calcul utilisée et vérifier les calculs arithmétiques ; › pour les sociétés cotées, comparer la valeur comptable de l'UGT à la capitalisation boursière.

› EVALUATION DES PROVISIONS POUR LITIGES

<i>Point clé de l'audit</i>	Réponse d'audit apportée
<p>Comme indiqué dans la note 21 de l'annexe aux comptes consolidés, dans le cadre de leurs activités, des filiales de votre groupe peuvent être impliquées dans des litiges avec des anciens employés à la suite de la résiliation de leur contrat de travail, ou avec des sociétés concurrentes lors de l'engagement de nouveaux collaborateurs. Par ailleurs, des procédures administratives peuvent être menées à l'encontre de filiales par les régulateurs locaux.</p> <p>Des provisions sont comptabilisées pour les litiges en cours lorsque l'issue probable d'un procès peut être estimée de manière fiable. Les provisions pour litiges au 31 décembre 2022 s'élèvent à M€ 12,4.</p> <p>Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit du fait du jugement exercé par le groupe quant à l'issue attendue des procédures.</p>	<p>Nous avons obtenu une synthèse des principales procédures en cours et mené des entretiens avec le directeur juridique de votre groupe afin d'obtenir une compréhension des principales affaires en cours.</p> <p>Nous avons directement supervisé les travaux des auditeurs locaux réalisés à notre demande, incluant notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> › l'étude des analyses juridiques préparées par la direction ; › la prise de connaissance des correspondances avec les conseils juridiques externes ; › l'appréciation du caractère approprié du montant des provisions associées ; › l'exploitation des réponses aux demandes de confirmation des conseils juridiques externes. <p>Nous avons apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes de l'annexe aux comptes consolidés.</p>

› RISQUE DE CONTREPARTIE SUR LES OPÉRATIONS DE L'ACTIVITÉ EN PRINCIPAL NON RÉGLÉES À LA CLÔTURE

Point clé de l'audit

Réponse d'audit apporté

Comme indiqué dans le paragraphe « Activité en principal » de la note « Principales méthodes comptables », certaines sociétés de votre groupe agissent en tant que principal dans l'achat et la vente simultanés de titres pour le compte de tiers.

Ces transactions sont débouclées lorsque d'une part le règlement est effectué et d'autre part les titres sont livrés (délai technique de règlement-livraison).

Afin de refléter la substance de ces transactions, ces dernières sont constatées à la date de livraison. Les montants à recevoir et à payer aux contreparties découlant des transactions en cours de livraison ayant dépassé le délai de livraison prévu sont présentés au bilan en valeur brute à l'actif dans la rubrique « Clients et autres créances » et au passif dans la rubrique « Fournisseurs et autres créanciers ».

Lorsqu'une contrepartie manque à ses obligations, la créance constatée au bilan au titre du montant à recevoir est susceptible de présenter un risque de non-règlement et peut conduire à l'enregistrement d'une dépréciation conformément aux principes mentionnés dans la note 30.

Comme indiqué dans la note 12 de l'annexe aux comptes consolidés, les créances liées à l'activité en principal s'élèvent à M€ 110,8 au 31 décembre 2022. Le montant de la provision pour pertes de crédit attendues s'élève à M€ 18,5.

Nos travaux ont notamment porté sur le niveau de dépréciation retenu par les sociétés du groupe exerçant une activité en principal.

Ces travaux ont notamment consisté à :

- › Constater le règlement et l'apurement de ces créances postérieurement à la date d'arrêt,
- › Pour les créances non réglées, à apprécier la cohérence entre le niveau de risque des contreparties estimé par le groupe et le niveau de dépréciation retenu.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article

L.225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

AUTRES VÉRIFICATIONS OU INFORMATIONS PRÉVUES PAR LES TEXTES LÉGAUX ET RÉGLEMENTAIRES

› FORMAT DE PRÉSENTATION DES COMPTES CONSOLIDÉS DESTINÉS À ÊTRE INCLUS DANS LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du conseil d'administration. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

En raison des limites techniques inhérentes au macro-balisage des comptes consolidés selon le format d'information électronique unique européen, il est possible que le contenu de certaines balises des notes annexes ne soit pas restitué de manière identique aux comptes consolidés joints au présent rapport.

Par ailleurs, il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

› DÉSIGNATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Viel et Cie par l'assemblée générale du 9 juin 2022 pour le cabinet KPMG S.A. et du 21 mai 2003 pour le cabinet FIDORG AUDIT.

Au 31 décembre 2022, le cabinet KPMG S.A. était dans la première année de sa mission sans interruption et le cabinet FIDORG AUDIT dans la vingtième année.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité

d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDÉS

› OBJECTIF ET DÉMARCHE D'AUDIT

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- › il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- › il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- › il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère

raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- › il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- › il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- › concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au Comité d'audit

Nous remettons au Comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles

FIDORG AUDIT

Christophe Chareton

KPMG S.A.

Guillaume Mabilie

qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris et Paris-La Défense, le 03 mai 2023

Les Commissaires aux Comptes

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

<i>en milliers d'euros</i>	Note	2022	2021
Chiffre d'affaires	1	989 632	855 054
Autres produits d'exploitation	2	19 569	14 668
Produits d'exploitation		1 009 201	869 722
Charges de personnel		(692 733)	(619 174)
Autres charges d'exploitation	3	(188 747)	(148 848)
Amortissements		(30 125)	(28 055)
Gains/ (Pertes) de valeur des actifs		-	-
Charges d'exploitation		(911 605)	(796 077)
Résultat d'exploitation		97 596	73 645
Quote-Part de résultat d'exploitation de sociétés mises en équivalence dans le prolongement de l'activité du groupe	9	39 169	26 355
Résultat d'exploitation après quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence dans le prolongement de l'activité du groupe		136 765	99 999
Produits financiers	4	16 367	6 940
Charges financières	4	(22 571)	(17 033)
Résultat avant impôts		130 561	89 907
Impôts sur les bénéfices	5	(24 133)	(14 961)
Résultat net		106 428	74 946
Participations ne donnant pas le contrôle		32 876	23 987
Résultat net part du Groupe		73 552	50 959
<i>Résultat par action (en euros) :</i>			
<i>Résultat de base par action</i>	6	1,15	0,78
<i>Résultat dilué par action</i>	6	1,14	0,77

ETAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

<i>en milliers d'euros</i>	Note	2022	2021
Résultat de la période comptabilisé au compte de résultat		106 428	74 946
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		337	282
Réévaluation des passifs au titre des régimes à prestations définies		5 990	3 716
Total des autres éléments du résultat global qui ne peuvent être reclassés ultérieurement au compte de résultat	16	6 327	3 998
Ajustement à la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie, constatés dans la réserve de couverture		6 818	-
Ajustement à la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie, transférés au compte de résultat		-	-
Écarts de conversion		(13 904)	16 491
Transfert de l'écart de conversion au compte de résultat		9	(12 112)
Autres éléments du résultat global des sociétés associées		(265)	(407)
Total des autres éléments du résultat global qui peuvent être reclassés ultérieurement au compte de résultat	16	(7 342)	3 972
Autres éléments du résultat global, nets d'impôts		(1 015)	7 970
Résultat global		105 413	82 916
Part du Groupe		74 846	56 279
Intérêts minoritaires		30 567	26 637

L'impact fiscal sur chacun des autres éléments du résultat global est présenté en note 5.

BILAN CONSOLIDÉ

en milliers d'euros	Note	31.12.2022	31.12.2021
ACTIF			
Immobilisations corporelles	7	22 945	24 526
Actifs liés au droit d'utilisation	26	57 065	57 149
Immobilisations incorporelles	8	127 224	123 247
Participations dans les sociétés associées et coentreprises	9	214 942	200 618
Actifs Financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	14	5 423	4 678
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	13	18 506	18 838
Actifs financiers évalués au coût amorti		3 000	-
Autres actifs financiers	10	11 140	12 209
Impôts différés actifs	5	25 087	30 861
Immeubles de placement	7	2 355	2 357
Trésorerie non disponible	11	32 527	32 376
Total actif non courant		520 214	506 859
Autres actifs courants		15 728	15 345
Instruments financiers dérivés actifs	25	9 600	396
Impôts à recevoir	24	6 161	5 298
Clients et autres créances	12	1 636 049	2 089 470
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	13	10	105
Actifs financiers évalués au coût amorti	14	26 240	82 099
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15	459 731	458 655
Total actif courant		2 153 519	2 651 367
TOTAL ACTIF		2 673 733	3 158 226
CAPITAUX PROPRES ET PASSIF			
Capital	16	13 908	13 880
Prime d'émission		12 869	12 869
Actions propres	16	(27 112)	(18 079)
Ecart de conversion		(55 127)	(43 358)
Réserves consolidées	16	496 412	435 940
Total des capitaux propres Part du Groupe		440 950	401 253
Intérêts minoritaires	17	144 368	137 301
Total des capitaux propres		585 318	538 554
Dettes financières	20	376 629	384 497
Obligations locatives	26	51 584	54 184
Autres passifs financiers		-	-
Provisions	21	22 556	28 280
Produits différés		-	-
Impôts différés passifs	5	3 379	988
Total passif non courant		454 148	467 950
Dettes financières	20	28 020	126 544
Obligations locatives	26	17 235	16 061
Fournisseurs et autres créanciers	23	1 564 525	1 986 926
Provisions	21	11 839	12 496
Impôts à payer	24	11 411	8 830
Instruments financiers dérivés passifs	25	337	19
Produits différés		900	846
Total passif courant		1 634 267	2 151 722
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIF		2 673 733	3 158 226

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

en milliers d'euros	Note	31.12.2022	31.12.2021
Flux de trésorerie résultant des activités opérationnelles			
Résultat avant impôts		130 561	89 907
Amortissements	7, 8, 26	30 125	28 055
Résultat financier net		12 802	9 665
Quote part dans le résultat des sociétés associées et coentreprises	9	(39 171)	(26 354)
Augmentation / (diminution) des provisions	21	2 708	15 817
Variation des produits différés		-	(375)
Dépense relative aux paiement fondés sur des actions	19	1 119	1 222
Plus / (moins) valeurs sur cessions de sociétés	2	-	(12 872)
Plus / (moins) valeurs sur cessions d'actifs immobilisés	2	(58)	8
(Augmentation) / diminution des créances / dettes liées aux activités en principal et de teneurs de comptes		5 223	6 088
(Augmentation) / diminution du fonds de roulement		27 730	(34 234)
Provisions payées		(1 401)	(2 240)
Intérêts payés		(15 044)	(11 889)
Intérêts perçus		1 595	3 872
Impôts payés		(16 714)	(16 726)
Flux de trésorerie nets résultant des activités opérationnelles		139 475	49 944
Flux de trésorerie afférents à l'activité d'investissement			
Acquisition d'actifs financiers		(11 999)	(67 280)
Valeur de vente d'actifs financiers		69 318	543
Acquisition de filiales, net de la trésorerie acquise		(7 175)	(5 774)
Cession de filiales, net de la trésorerie cédée		-	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	7	(4 782)	(3 302)
Valeur de vente d'immobilisations corporelles		42	-
Acquisition d'immobilisations incorporelles	8	(4 387)	(6 237)
Valeur de vente d'immobilisations incorporelles		-	54
Dividendes reçus		18 398	15 253
(Augmentation) / diminution de la trésorerie non disponible		(1 164)	(3 562)
Flux de trésorerie nets provenant de l'activité d'investissement		58 251	(70 305)
Flux de trésorerie afférents à l'activité de financement			
Augmentation des dettes financières à court terme	20	7 959	2 779
Diminution des dettes financières à court terme	20	(109 433)	(26 043)
Augmentation des dettes financières à long terme	20	-	172 211
Diminution des dettes financières à long terme	20	(18 000)	-
Paiement des obligations locatives	26	(17 522)	(14 268)
Variation des autres dettes à long terme		-	-
Augmentation de capital et prime d'émission	16	28	(445)
Acquisition d'actions propres	16	(9 033)	(4 636)
Acquisition d'intérêts non contrôlants	17	(10 774)	5 622
Dividendes versés aux intérêts minoritaires		(16 134)	(15 292)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	18	(19 325)	(18 294)
Flux de trésorerie nets provenant de l'activité de financement		(192 234)	101 633
Impact de la variation des taux de change sur la trésorerie consolidée		(4 168)	12 166
Variation de la trésorerie		1 324	93 438
Trésorerie et équivalent au début de la période	15	456 511	363 073
Trésorerie et équivalent à la fin de la période	15	457 835	456 511

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

en milliers d'euros excepté le nombre d'actions	Note	Nombre d'actions	Capital social	Prime d'émission	Actions propres	Ecart de conversion	Réserves consolidées	Total part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
Capitaux propres au 1er Janvier 2021		71 622 968	14 325	12 869	(23 964)	(45 839)	413 405	370 796	121 248	492 044
Résultat net de la période		-	-	-	-	-	50 959	50 959	23 987	74 946
Autres éléments du résultat global	16	-	-	-	-	2 481	2 839	5 320	2 650	7 970
Résultat global de la période		-	-	-	-	2 481	53 798	56 279	26 637	82 916
Augmentation de capital	16	-	-	-	-	-	-	0	-	0
Dividendes versés	18	-	-	-	-	-	(18 294)	(18 294)	(15 292)	(33 586)
Variation d'actions propres		(2 220 500)	(445)	-	5 885	-	(10 076)	(4 635)	-	(4 635)
Incidence des variations de périmètre		-	-	-	-	-	(5 872)	(5 872)	3 486	(2 386)
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions	19	-	-	-	-	-	2 887	2 887	1 034	3 921
Autres variations		-	-	-	-	-	92	92	188	280
Capitaux propres au 31 Décembre 2021		69 402 468	13 880	12 869	(18 079)	(43 358)	435 940	401 253	137 301	538 554
Capitaux propres au 1er Janvier 2022		69 402 468	13 880	12 869	(18 079)	(43 358)	435 940	401 253	137 301	538 554
Résultat net de la période		-	-	-	-	-	73 552	73 552	32 876	106 428
Autres éléments du résultat global	16	-	-	-	-	(10 212)	11 505	1 293	(2 308)	(1 015)
Résultat global de la période		-	-	-	-	(10 212)	85 057	74 845	30 568	105 413
Augmentation de capital	16	138 000	28	-	-	-	-	28	(36)	(8)
Dividendes versés	18	-	-	-	-	-	(19 325)	(19 325)	(16 134)	(35 460)
Variation d'actions propres		-	-	-	(9 033)	-	-	(9 033)	(2 837)	(11 870)
Incidence des variations de périmètre		-	-	-	-	(1 557)	(6 895)	(8 452)	(5 023)	(13 474)
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions	19	-	-	-	-	-	859	859	306	1 165
Autres variations		-	-	-	-	-	775	775	223	998
Capitaux propres au 31 Décembre 2022		69 540 468	13 908	12 869	(27 112)	(55 127)	496 412	440 950	144 368	585 318

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

VIEL & Cie est une société française anonyme, domiciliée à Paris au 9, Place Vendôme - 75001 Paris, France.

VIEL & Cie, société d'investissement, contrôle deux sociétés cotées spécialisées dans l'intermédiation financière, Compagnie Financière Tradition, présente dans plus de 30 pays, active dans le secteur de l'intermédiation professionnelle et Bourse Direct, intervenant dans le domaine de la bourse sur Internet en France, ainsi qu'un pôle de gestion et de banque privée au travers d'une participation mise en équivalence de 40 % dans SwissLife Banque Privée.

L'action VIEL & Cie (codes : FR0000050049, VIL) est cotée sur le compartiment B d'Euronext Paris, et est incluse dans l'indice SBF 250.

VIEL & Cie est détenue à hauteur de 61,99 % par Viel et Compagnie-Finance au 31 décembre 2022.

Le Conseil d'administration a arrêté les comptes consolidés de VIEL & Cie au 31 décembre 2022 par décision du 30 mars 2023 et qui sont présentés pour approbation à l'Assemblée générale du 8 juin 2023.

PRINCIPES RÉGISSANT L'ÉTABLISSEMENT DES COMPTES CONSOLIDÉS

Les comptes consolidés du Groupe VIEL & Cie sont établis en milliers d'euros sauf explicitement mentionné, l'euro étant la devise fonctionnelle de la société mère du groupe et la devise de présentation du Groupe VIEL & Cie. Ils ont été établis selon le principe du coût historique à l'exception de certains instruments financiers réévalués à la juste valeur.

Les comptes consolidés du Groupe VIEL & Cie sont établis conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

› MODIFICATION DES PRINCIPES RÉGISSANT L'ÉTABLISSEMENT DES COMPTES CONSOLIDÉS

Les principes comptables appliqués lors de la préparation des comptes consolidés sont identiques à ceux en vigueur au 31 décembre 2021 à l'exception des modifications suivantes appliquées au 1er janvier 2022.

Norme	Nom	Entrée en vigueur
IAS 37 (modifications)	Coûts à prendre en compte pour déterminer si un contrat est déficitaire	1 ^{er} janvier 2022
Améliorations annuelles (2018-2020) des IFRS	Améliorations annuelles (2018-2020) des IFRS	1 ^{er} janvier 2022

PRINCIPALES ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES COMPTABLES

Lors de l'établissement des comptes consolidés, la Direction procède à des estimations lors de l'application des conventions comptables.

En raison des incertitudes inhérentes aux activités du Groupe, certains éléments des comptes

consolidés ne peuvent pas être évalués avec précision, et ne peuvent faire l'objet que d'une estimation. Ces estimations impliquent des jugements fondés sur les dernières informations fiables disponibles.

Les hypothèses clefs relatives à l'avenir et les autres sources principales d'incertitude relatives aux estimations à la date de clôture, qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif des montants des actifs, des passifs, des revenus et des charges ainsi que sur les informations complémentaires fournies au cours de la période, sont les suivantes :

› PERTE DE VALEUR DES ÉCARTS D'ACQUISITION :

Le Groupe effectue des tests de dépréciation de ses écarts d'acquisition à chaque date de clôture. La valeur d'utilité des écarts d'acquisition est appréciée par référence à des flux de trésorerie futurs actualisés sur les unités génératrices de trésorerie auxquelles les écarts d'acquisition sont affectés et est comparée à la capitalisation boursière quand ce critère peut s'appliquer. Les projections de flux de trésorerie futurs sont basées sur des estimations faites par la Direction qui estime également le taux d'actualisation à retenir dans le calcul de leur valeur actualisée. Des informations complémentaires sont données en note 8.

› IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS :

Des impôts différés actifs sont enregistrés pour les reports fiscaux déficitaires dans la mesure où il est probable de les récupérer à un horizon prévisible grâce à l'existence de bénéfices

imposables futurs sur lesquels ces reports fiscaux déficitaires pourront être imputés. La Direction estime le montant des actifs d'impôts différés à comptabiliser, sur la base des prévisions de bénéfices imposables futurs. Des informations complémentaires sont données en note 5.

› ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL

Les obligations du Groupe liées aux régimes à prestations définies sont évaluées chaque année sur la base d'évaluations actuarielles. Ce type d'évaluation implique l'utilisation d'hypothèses actuarielles, notamment les taux d'actualisation, les augmentations futures des salaires et des retraites ainsi que les taux de mortalité. En raison de leur perspective long terme, ces estimations sont sujettes à incertitudes. Des informations complémentaires sont données en note 22.

› PROVISIONS POUR LITIGES

Des provisions sont constatées pour les litiges en cours lorsque l'issue probable d'une action en justice ou de tout autre litige impliquant le Groupe peut être estimée de manière fiable. L'échéance des sorties de trésorerie relative à ces provisions est incertaine car elle dépend de l'issue des procédures en question. Des informations complémentaires sont données en note 21.

PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

› PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés comprennent ceux de VIEL & Cie ainsi que ceux de ses filiales, coentreprises et sociétés associées (appelées collectivement le « Groupe »).

La liste des principales sociétés consolidées, ainsi que le pourcentage de détention, le pourcentage d'intérêt et méthode de consolidation retenue pour chacune de ces sociétés, figurent en note 32.

› REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

L'acquisition d'entreprises est comptabilisée selon la méthode de l'acquisition. Le prix d'acquisition est mesuré en additionnant les justes valeurs, à la date d'échange, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés et des instruments de capitaux propres émis par le Groupe en échange

du contrôle de l'entreprise acquise. Les frais d'acquisition engagés au titre de regroupement d'entreprise sont comptabilisés en charges.

Les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise, qui satisfont aux conditions de comptabilisation, sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition. L'écart d'acquisition est comptabilisé en tant qu'actif et évalué initialement à son coût, celui-ci étant l'excédent du prix d'acquisition sur la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables ainsi constatée. Si, après réévaluation, la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables excède le prix d'acquisition, l'excédent est comptabilisé immédiatement en résultat.

Après la comptabilisation initiale, les écarts d'acquisition positifs sont évalués au coût diminué du cumul des pertes de valeur.

Les écarts d'acquisition sur les filiales sont présentés au bilan dans les immobilisations incorporelles en note 8.

Dans le cadre du test de dépréciation effectué annuellement, ces écarts d'acquisition sont

alloués à des unités génératrices de trésorerie. Leur valeur d'utilité est appréciée par référence à des flux futurs de trésorerie actualisés.

Les intérêts minoritaires dans l'entreprise acquise sont évalués initialement en fonction de leur quote-part de la juste valeur des actifs nets acquis.

MÉTHODES DE CONSOLIDATION

› FILIALES

La méthode d'intégration globale est appliquée à toutes les sociétés contrôlées par VIEL & Cie, directement ou indirectement. Il y a contrôle lorsque le Groupe est exposé à des rendements variables résultants de sa participation dans la société ou détient des droits sur ces rendements, et s'il peut utiliser son pouvoir sur la société pour influencer sur les rendements. Les états financiers des filiales sont intégrés aux comptes consolidés à partir de la date de prise de contrôle jusqu'à la date où le contrôle cesse. La part des actionnaires minoritaires à l'actif net des filiales consolidées et au résultat global de l'exercice est présentée distinctement au bilan et au compte de résultat global consolidé même si cela se traduit par un solde déficitaire pour les intérêts minoritaires.

› COENTREPRISES

Une coentreprise est un partenariat qui confère au Groupe des droits sur l'actif net de la société dans

laquelle le Groupe exerce un contrôle conjoint avec d'autres actionnaires. Le Groupe comptabilise ses intérêts dans les coentreprises selon la méthode de la mise en équivalence. Les écarts d'acquisition déterminés sur les coentreprises sont inclus dans la valeur comptable de l'investissement.

› SOCIÉTÉS ASSOCIÉES

Les sociétés associées sur lesquelles VIEL & Cie exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles, mais sans toutefois en avoir le contrôle ni le contrôle conjoint, sont intégrées selon la méthode de la mise en équivalence. Une influence notable est notamment présumée lorsque VIEL & Cie détient, directement ou indirectement, plus de 20 % des droits de vote de ces sociétés. Les comptes consolidés incluent la quote-part du Groupe dans l'actif net et le résultat des sociétés associées. Les écarts d'acquisition déterminés sur les sociétés associées sont inclus dans la valeur comptable de l'investissement.

ELIMINATION DES OPÉRATIONS RÉCIPROQUES

Lors de l'établissement des comptes consolidés, les soldes et transactions intragroupes ainsi que les gains et pertes non réalisés résultant de transactions intragroupes sont éliminés. Les gains

et pertes non réalisés résultant de transactions avec des sociétés associées et des sociétés contrôlées conjointement sont éliminés à hauteur de la participation du Groupe dans ces entités.

TRAITEMENT DES DEVICES ÉTRANGÈRES

Au sein du Groupe, dont l'euro est la monnaie de présentation des comptes, les transactions en devises étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle de chaque entité, aux cours de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises étrangères à la fin de la période

sont convertis aux cours de change en vigueur à cette date. Les différences de change résultant de ces opérations sont constatées au compte de résultat. Les actifs et les passifs non monétaires libellés en devises étrangères et constatés à leur coût historique sont convertis aux cours de change en vigueur au moment de la transaction.

Les actifs et les passifs non monétaires libellés en devises étrangères et constatés à leur juste valeur sont convertis aux cours de change en vigueur au moment où la juste valeur est déterminée.

Lors de la consolidation, les actifs et les passifs des filiales étrangères exprimés dans une devise autre que l'euro, incluant les écarts d'acquisition et les actifs et passifs évalués en juste valeur à la date de la prise de contrôle, sont convertis en euros aux cours de change en vigueur à la date de clôture des comptes. Les produits et charges des filiales étrangères exprimés dans une monnaie autre que l'euro sont convertis en euros aux cours de change moyens de l'exercice, sauf

en cas de fluctuation significative des cours de change.

Les différences de change en résultant sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global et imputées dans les autres éléments du résultat global, sous la rubrique « Écart de conversion ». Lors de la cession d'une filiale étrangère, le montant cumulé de l'écart de conversion relatif à cette dernière qui était imputé dans les capitaux propres de son pôle de détention est constaté au compte de résultat.

Un tableau des principaux cours de change utilisés au titre des exercices 2022 et 2021 est présenté en note 31.

CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires est constitué de revenus de courtages et de commissions liés aux opérations d'intermédiation menées par les filiales opérationnelles de VIEL & Cie avec des tiers. Pour les transactions à titre d'agent, le chiffre d'affaires est présenté net des remises et escomptes ainsi que des frais versés aux correspondants et est constaté dès la négociation de l'opération. Dans le

cadre des activités en principal où les filiales opérationnelles du Groupe agissent à titre de principal pour l'achat et la vente simultanés de titres pour le compte de tiers, les revenus de commissions représentent la différence entre le montant de la vente de ces titres et le montant de leur achat et sont constatés en date de livraison.

RÉSULTAT FINANCIER NET

Le résultat financier net comprend les intérêts issus du placement de la trésorerie à court terme, les intérêts payés sur les dettes financières et obligations locatives à court et à long terme, les intérêts liés aux activités de teneur de comptes ainsi que les plus et moins-values sur actifs et passifs financiers. Cette rubrique inclut également

les gains et pertes de change sur les actifs et passifs financiers. Les charges et revenus d'intérêts sont comptabilisés au compte de résultat prorata temporis en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif.

IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

La charge d'impôts au compte de résultat comprend les impôts courants et différés sur le bénéfice, les ajustements d'impôts d'années précédentes ainsi que les éventuels intérêts et les pénalités. L'effet fiscal des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres consolidés ou dans les autres éléments du résultat global est enregistré dans les capitaux propres consolidés, respectivement dans les autres éléments du résultat global.

L'impôt exigible est le montant des impôts sur le bénéfice du au titre du bénéfice imposable de la

période calculé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture ainsi que les ajustements d'impôts d'années précédentes.

Des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale. Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable sur la base des taux d'imposition attendus lors de la réalisation des actifs ou le règlement des passifs. Tout changement du taux d'imposition est enregistré

au compte de résultat sauf s'il est relatif directement à des éléments de capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global.

Des impôts différés passifs sont enregistrés sur toutes les différences temporelles imposables, à l'exception de celles relatives à la reconnaissance initiale d'écarts d'acquisition. Des impôts différés actifs sont enregistrés sur toutes les différences

temporelles déductibles et reports déficitaires, dès lors qu'il est probable de les récupérer à un horizon prévisible grâce à l'existence de bénéfices futurs. Dans le cas contraire, ils ne sont retenus qu'à hauteur des passifs d'impôts différés pour une même entité fiscale.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition, diminuées de l'amortissement cumulé et, si nécessaire, diminuées d'une dépréciation pour perte de valeur. Les terrains ne sont pas amortis. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire en fonction de leur durée d'utilisation estimée, soit :

- › agencements et installations : entre 5 et 10 ans,
- › matériel informatique et de téléphonie : entre 2 et 5 ans,
- › autres immobilisations corporelles : entre 3 et 5 ans.

Lorsque des éléments d'une même immobilisation corporelle ont une durée d'utilisation estimée différente, ils sont constatés distinctement dans

les immobilisations corporelles et amortis sur leur durée d'utilisation estimée respective.

Les charges d'entretien et de réparation sont imputées au compte de résultat de l'exercice au cours duquel elles sont encourues. Les dépenses permettant d'augmenter les avantages économiques futurs liés aux immobilisations corporelles sont capitalisées et amorties.

La juste valeur des immobilisations corporelles comptabilisées suite à un regroupement d'entreprises est déterminée sur la base de données du marché. La valeur de marché correspond au montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes.

IMMEUBLES DE PLACEMENT

Une filiale de VIEL & Cie détient un ensemble de biens immobiliers dans une optique patrimoniale. Ces actifs sont présentés sous la rubrique « Immeubles de placement » dans le bilan consolidé en application de la norme IAS 40 et

comptabilisés au coût historique et amortis selon la méthode linéaire sur leur durée d'utilité probable (40 ans) ; cet amortissement est constaté par le biais du compte de résultat.

CONTRATS DE LOCATION – LE GROUPE COMME PRENEUR

Le Groupe évalue si un contrat est, ou contient un contrat de location à la date de passation du contrat. Un contrat est, ou contient un contrat de location s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie. Lorsqu'un contrat est, ou contient un contrat de location, le Groupe comptabilise chaque composante locative du contrat comme un contrat de location distinct, séparément des composantes non locatives du contrat.

Au début du contrat de location, le Groupe comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative, sauf pour les contrats de location à court terme. Les paiements de loyers associés à ces contrats, dont la durée est égale ou inférieure à douze mois, sont enregistrés en charge dans le compte de résultat selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location.

L'obligation locative correspond initialement à la valeur actualisée des paiements de loyers qui

n'ont pas été versés, actualisés au taux d'intérêt implicite du contrat de location ou au taux d'emprunt marginal si le taux d'intérêt implicite du contrat de location ne peut pas être déterminé avec facilité.

Les paiements de loyers comprennent entre autres les paiements fixes, les paiements variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux, montants à payer attendus au titre de garanties de valeur résiduelle ainsi que le prix d'exercice d'options d'achat si le Groupe a la certitude raisonnable de les exercer, ou les pénalités exigées en cas de résiliation du contrat de location le cas échéant. Par la suite, l'obligation locative est évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. L'obligation locative est réévaluée en cas de changement dans les paiements de loyers futurs en raison d'une variation de l'indice ou du taux utilisé pour déterminer ces paiements, en cas de variation des paiements au titre de la garantie de valeur

résiduelle ou en cas de changement d'appréciation de l'exercice d'une option d'achat, de prolongation ou de résiliation. Lors de la réévaluation de l'obligation locative, un ajustement correspondant est enregistré à l'actif au titre du droit d'utilisation ou au compte de résultat si la valeur de l'actif au titre du droit d'utilisation a déjà été ramenée à zéro. Les obligations locatives sont présentées au bilan séparément des autres passifs.

L'actif au titre du droit d'utilisation est évalué au coût comprenant le montant initial de l'obligation locative, les coûts directs initiaux et une estimation des coûts de remise en état, réduits de tous les avantages incitatifs à la location reçus. L'actif au titre du droit d'utilisation est amorti sur la durée la plus courte entre celle du contrat de location et la durée de vie utile de l'actif sous-jacent. Les actifs liés au droit d'utilisation sont présentés au bilan séparément des autres actifs.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont générées à l'interne ou acquises, soit séparément, soit dans le cadre d'un regroupement d'entreprises et sont reconnues lorsqu'elles sont identifiables et peuvent être évaluées de manière fiable.

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition, diminuée de l'amortissement cumulé et, le cas échéant, d'une dépréciation cumulée pour perte de valeur.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire en fonction de leur durée d'utilisation

estimée sauf si cette durée est indéfinie. Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilisation estimée est indéfinie font l'objet d'un test de dépréciation annuel. Les durées d'utilisation estimées sont les suivantes :

- › logiciels : entre 3 et 5 ans,
- › autres immobilisations incorporelles : entre 3 et 5 ans,
- › écarts d'acquisition : indéfinie.

PERTES DE VALEUR DES ACTIFS NON FINANCIERS

Les actifs non financiers sont examinés à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe des indices révélant une perte de leur valeur. Si de tels indices existent, la valeur recouvrable des actifs est estimée. Pour déterminer la valeur recouvrable, le Groupe utilise des données de marché, et lorsque ces dernières ne sont pas disponibles ou fiables, des techniques d'actualisation de flux de trésorerie futurs.

Pour les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie, la valeur recouvrable est estimée annuellement qu'il y ait un indice révélant une

perte de valeur ou non, ou plus régulièrement lorsqu'il existe des indices révélant une perte de valeur.

Une perte de valeur est constatée dans le compte de résultat dès lors que la valeur comptable d'un actif ou de l'unité génératrice de trésorerie est supérieure à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif correspond à la valeur la plus élevée entre le prix de vente net de l'actif et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs susceptibles de découler d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie.

Une perte de valeur est comptabilisée pour une unité génératrice de trésorerie tout d'abord en réduction de la valeur comptable de tout écart d'acquisition affecté à l'unité génératrice de trésorerie et ensuite, aux autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chaque actif dans l'unité.

Les pertes de valeur comptabilisées au cours des périodes antérieures pour des actifs non financiers, autres que les écarts d'acquisitions, sont revues annuellement et reprises si nécessaire.

ACTIVITÉ DE TENEUR DE COMPTES

Certaines sociétés du Groupe exercent une activité de teneur de comptes au cours de laquelle elles reçoivent des dépôts de la part de leur clientèle, qu'elles déposent à leur tour auprès d'organismes de compensation afin d'assurer la bonne fin des opérations menées par leur clientèle. Par ailleurs, dans le cadre de leurs activités de courtage en ligne sur opérations de

change, certaines sociétés du Groupe reçoivent des dépôts de la part de leurs clients, qu'elles déposent à leur tour auprès de leurs banques compensatrices. Les créances et dettes liées à cette activité sont présentées au bilan à l'actif dans la rubrique « Clients et autres créances » et au passif dans la rubrique « Fournisseurs et autres créanciers ».

ACTIVITÉ EN PRINCIPAL

Certaines sociétés du Groupe agissent à titre de principal dans l'achat et la vente simultanés de titres pour le compte de tiers. Ces transactions sont débouclées lorsque les deux opérations de la transaction sont réglées ; le règlement effectué d'une part et la livraison des titres d'autre part (délai technique de règlement – livraison).

Afin de refléter la substance de ces transactions, ces dernières sont constatées à la date de livraison. Les montants à recevoir et à payer aux

contreparties découlant des transactions en cours de livraison ayant dépassé le délai de livraison prévu sont présentés au bilan en valeur brute à l'actif dans la rubrique « Clients et autres créances » et au passif dans la rubrique « Fournisseurs et autres créanciers ». Les montants à recevoir et à payer aux contreparties pour les transactions dont la livraison est prévue dans le cadre normal des affaires sont présentés en Hors Bilan (cf. note 28).

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Le Groupe utilise de façon ponctuelle des instruments financiers dérivés principalement pour gérer les risques de change auxquels il est confronté dans le cadre de ses opérations. Ces instruments financiers dérivés consistent principalement en des contrats de change à terme et options sur devises.

Les instruments financiers sont initialement constatés à leur juste valeur. Par la suite, tous les

instruments financiers dérivés sont valorisés à leur juste valeur, soit la valeur de marché pour les instruments cotés en bourse soit une estimation selon des modèles de valorisation couramment utilisés pour les instruments non cotés. Les variations de juste valeur des instruments financiers sont comptabilisées au compte de résultat.

COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

Couverture des flux de trésorerie

Afin de réduire le risque de taux d'intérêt, le Groupe utilise de manière ponctuelle des swaps de taux d'intérêts pour convertir certaines dettes

bancaires à taux variables en dettes à taux fixe. Le Groupe les désigne comme des couvertures de risque de taux d'intérêts sur flux de trésorerie. Au début de la transaction, le Groupe documente la

relation entre les instruments de couverture et les positions couvertes ainsi que l'objectif et la stratégie de gestion du risque qui ont conduit à ces opérations de couverture. En particulier, la documentation inclut l'identification de l'instrument de couverture, la position couverte, la nature du risque couvert et la manière dont le Groupe évaluera l'efficacité de l'instrument de couverture. De telles opérations de couverture sont présumées être hautement efficaces pour couvrir les variations de flux de trésorerie et le Groupe les évalue à intervalles réguliers afin de

mesurer leur efficacité réelle durant la période de couverture. La part efficace des gains ou pertes sur les instruments de couverture désignés et qualifiant comme tel est comptabilisée dans les capitaux propres tandis que la part inefficace est comptabilisée immédiatement au compte de résultat. Les montants accumulés dans les capitaux propres sont transférés dans le compte de résultat de la ou des période(s) au cours desquelles la transaction prévue couverte affecte le compte de résultat.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie se compose de la caisse et des dépôts bancaires à vue alors que les équivalents de trésorerie regroupent les dépôts bancaires à court terme et les placements monétaires à court terme dont l'échéance, à partir de la date d'acquisition, est égale ou inférieure à trois mois. Les placements monétaires à court terme sont constitués d'instruments de trésorerie négociables à court terme tels que les titres d'Etat ou des fonds d'investissement monétaires. Ceux-ci sont

valorisés à leur juste valeur. Les gains et les pertes sur ces titres, réalisés et non réalisés, sont comptabilisés directement au compte de résultat. Les découverts bancaires sont présentés avec les dettes bancaires à court terme.

Les découverts bancaires remboursables sur demande sont inclus dans la trésorerie et équivalents de trésorerie dans le cadre du tableau des flux de trésorerie.

ACTIFS FINANCIERS

› Comptabilisation et évaluation initiale

En cas d'achat ou de vente ordinaire d'actifs financiers, la date de transaction est retenue pour la comptabilisation initiale et la dé-comptabilisation subséquente.

Les créances sont initialement évaluées à leur prix de transaction si elles ne comportent pas une composante de financement importante. Les autres actifs financiers sont initialement évalués à leur juste valeur, augmentée ou diminuée, dans le cas d'un actif financier non évalué à la juste valeur par le biais du résultat net, des coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition de cet actif financier.

› Classement et évaluation ultérieure

Tous les actifs financiers comptabilisés sont ultérieurement évalués soit au coût amorti, soit à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, soit à la juste valeur par le biais du résultat net, en fonction à la fois :

- › du modèle économique que suit l'entité pour la gestion des actifs financiers ;

Un modèle de gestion correspond à la manière dont est géré collectivement un groupe d'actifs financiers pour générer des revenus. Son objectif est de traduire au mieux les pratiques de gestion des actifs concernés. Il est identifié au sein du Groupe à partir des faits objectifs qui peuvent être observés comme l'analyse de l'organisation du métier, de ses systèmes d'information, de ses rapports internes, de son mode de suivi des risques, ou encore de ses décisions de gestion passées (historiques de cessions par exemple). Conformément à la norme IFRS 9, trois types de modèles de gestion peuvent s'appliquer :

- o Un modèle qui consiste à collecter les flux contractuels des actifs (modèle « Collecte »).
- o Un modèle qui consiste à collecter les flux contractuels des actifs et effectuer des cessions (modèle « Collecte et Vente »).
- o Un modèle particulier aux autres actifs financiers, notamment ceux gérés à des fins de transaction.
 - › des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier. Elles sont

appréhendées via le critère/test SPPI (Solely Payments of Principal and Interest). Pour évaluer si les flux de trésorerie contractuels sont uniquement des paiements de principal et d'intérêts, il faut considérer les termes contractuels de l'instrument et analyser tout élément qui pourrait remettre en cause la représentation exclusive de la valeur temps de l'argent et du risque de crédit.

Actifs financiers évalués au coût amorti

Un actif financier est évalué au coût amorti si la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et que les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Le coût amorti d'un actif financier est la valeur qui lui est attribuée lors de sa comptabilisation initiale, diminuée des remboursements en principal, majorée ou diminuée de l'amortissement cumulé, calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif, de toute différence entre cette valeur initiale et la valeur à l'échéance et ajustée au titre de la correction de valeur pour pertes.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les futures entrées de trésorerie, estimées sur la durée de vie attendue d'un actif, de manière à obtenir exactement la valeur comptable brute de l'actif financier.

Les clients et autres créances sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif déduction faite des pertes de valeur. Ces actifs financiers sont présentés dans l'actif courant à l'exception de ceux qui ont une échéance supérieure à douze mois après la date de clôture du bilan qui sont présentés dans l'actif non courant sous la rubrique « Autres actifs financiers ». Dans l'actif courant, les clients et autres créances comprennent, outre les créances de courtages, les créances liées aux activités de teneur de comptes et les créances liées aux activités en principal. Les dépôts bancaires à court terme qui ont une maturité supérieure à trois mois à partir de la date d'acquisition sont évalués au coût amorti et présenté au bilan dans la rubrique « Actifs financiers évalués au coût amorti ».

Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Un actif financier est évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global si la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers et que les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Pour les instruments de dette à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, les produits d'intérêts, les différences de change et les pertes de valeur ou reprises de dépréciation sont comptabilisées dans le compte de résultat et calculées de la même manière que pour les actifs financiers évalués au coût amorti. Les variations de juste valeur restantes sont comptabilisées par le biais des autres éléments du résultat global. Lors de la décomptabilisation, la variation de juste valeur cumulée comptabilisée dans les autres éléments du résultat global est recyclée au compte de résultat.

Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Lors de la comptabilisation initiale, le Groupe peut faire le choix irrévocable de présenter dans les autres éléments du résultat global les variations ultérieures de la juste valeur d'un placement dans un instrument de capitaux propres, qui n'est ni détenu à des fins de transaction ni une contrepartie éventuelle comptabilisée par un acquéreur dans un regroupement d'entreprises. Les dividendes reçus sur ces placements sont enregistrés dans le compte de résultat. Lorsque ces instruments de capitaux propres sont cédés, le montant des variations cumulées nettes de juste valeur jusqu'au moment de leur cession est reclassé au bénéfice au bilan dans les capitaux propres.

Le Groupe a choisi de classer irrévocablement les titres de participation non cotés dans cette catégorie (cf. note 14 A).

Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net

Un actif financier est évalué à la juste valeur par le biais du résultat net, à moins qu'il ne soit évalué

au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Cette catégorie comprend les instruments dérivés et les instruments de capitaux propres que le

Groupe n'a pas choisi irrévocablement de classer à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

DÉPRÉCIATION DES ACTIFS FINANCIERS

La perte de valeur d'un actif financier évalué au coût amorti est calculée suivant le modèle des pertes de crédit attendues.

Pour les créances de courtage, la correction de valeur pour pertes est évaluée au montant des pertes de crédit attendues sur la durée de vie de la créance selon une approche simplifiée. Une analyse est effectuée sur la base de l'échéancier des créances clients en tenant compte de données historiques sur les défauts, de la situation actuelle et prévisible à la date de clôture. Pour tous les autres instruments financiers, le Groupe comptabilise un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie de l'instrument si le risque de crédit a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale.

Si le risque de crédit sur l'instrument financier n'a pas augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, le Groupe évalue la correction de valeur pour pertes de cet instrument financier au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir.

Les pertes de crédit attendues pour la durée de vie représentent les pertes de crédit attendues de la totalité des cas de défaillance dont un instrument financier peut faire l'objet au cours de sa durée de vie attendue.

Les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir représentent une portion des pertes de crédit attendues pour la durée de vie et s'élèvent aux pertes de crédit attendues des cas de défaillance dont un instrument financier peut faire l'objet dans les 12 mois suivant la date de clôture.

Pour évaluer si le risque de crédit sur un instrument financier a augmenté significativement depuis la comptabilisation initiale, le Groupe compare le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de clôture avec le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de la comptabilisation initiale. Pour porter son

appréciation, le Groupe tient compte des informations raisonnables et justifiables qu'il est possible d'obtenir sans devoir engager des coûts ou des efforts déraisonnables, telles qu'une modification de la notation de crédit de l'instrument financier.

Un actif financier est déprécié lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de cet actif financier.

Le Groupe considère qu'un actif financier est en défaut lorsqu'il est peu probable que la contrepartie paie ses obligations de crédit envers le Groupe intégralement, sans recours par le Groupe à des actions telles que la réalisation des actifs reçus en garantie.

La période maximale considérée lors de l'estimation des pertes de crédit attendue est la durée contractuelle maximale sur laquelle le Groupe est exposé au risque de crédit.

Les pertes de crédit représentent la différence entre le total des flux de trésorerie qui sont dus à au Groupe selon les termes d'un contrat et le total des flux de trésorerie que le Groupe s'attend à recevoir, actualisée au taux d'intérêt effectif initial. Les flux de trésorerie pris en considération comprennent les rentrées provenant de la vente d'actifs reçus en garantie. L'évaluation des pertes de crédit attendues est fonction de la probabilité de défaillance, de la perte en cas de défaillance et de l'exposition en cas de défaillance.

La valeur comptable de l'actif est réduite via l'utilisation d'un compte de correction de valeur. Le Groupe réduit directement la valeur comptable brute d'un actif financier lorsqu'il n'a pas d'attente raisonnable de recouvrement à l'égard de la totalité ou d'une partie de cet actif financier.

Les pertes de valeur sont comptabilisées au compte de résultat sous « Autres charges d'exploitation »..

PASSIFS FINANCIERS

› Comptabilisation et évaluation initiale

Les passifs financiers sont initialement évalués à leur juste valeur diminuée, dans le cas d'un passif financier non évalué à la juste valeur par le biais du résultat net, des coûts de transaction directement attribuables à l'émission de ce passif financier.

› Classement et évaluation ultérieure

Après la comptabilisation initiale, les passifs financiers sont classés en deux catégories :

- › passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net,
- › passifs financiers au coût amorti.

Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net incluent les passifs financiers détenus à des fins de transaction et passifs désignés lors de la comptabilisation initiale

comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat. L'évaluation ultérieure de ces passifs est effectuée à la juste valeur. Cette catégorie comprend les instruments financiers dérivés conclus par le Groupe qui ne sont pas désignés comme instruments de couverture dans des relations de couverture.

Passifs financiers au coût amorti

Après la comptabilisation initiale, ces passifs financiers sont ensuite évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le coût amorti du passif financier est ajusté de manière à refléter les flux de trésorerie contractuels réels et les flux de trésorerie contractuels estimés révisés. L'ajustement est comptabilisé en résultat net à titre de produit ou de charge. Cette catégorie comprend les dettes financières, les obligations locatives ainsi que les fournisseurs et autres créanciers.

JUSTE VALEUR

La juste valeur représente le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. L'évaluation d'une juste valeur suppose que la transaction pour la vente de l'actif ou le transfert du passif a lieu soit sur le marché principal pour l'actif ou le passif, soit en l'absence de marché principal, sur le marché le plus avantageux pour l'actif ou le passif.

Le Groupe évalue la juste valeur d'un instrument financier en utilisant le prix coté sur un marché actif pour cet instrument. Un marché est considéré comme « actif » si les transactions sur l'actif ou le passif ont lieu avec une fréquence et un volume suffisants pour fournir de façon continue de l'information sur le prix.

S'il n'y a pas de prix coté sur un marché actif, le Groupe utilise des techniques d'évaluation appropriées aux circonstances et pour lesquelles les données sont disponibles en quantité suffisante pour évaluer la juste valeur, en maximisant l'utilisation des données d'entrée

observables pertinentes et en minimisant celle des données d'entrée non observables.

Le Groupe applique une hiérarchie des justes valeurs qui classe selon trois niveaux les données d'entrée des techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur. Cette hiérarchie place au plus haut niveau les cours (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (données d'entrée de niveau 1), et au niveau le plus bas les données d'entrée non observables (données d'entrée de niveau 3).

Les niveaux retenus sont les suivants :

- › Le niveau 1 correspond à un prix coté (non ajusté) auquel le Groupe peut avoir accès, sur un marché actif pour un instrument identique. C'est notamment le cas pour certains instruments de capitaux propres et les emprunts obligataires dont la juste valeur repose sur les cours de clôture à la bourse à la date du bilan.
- › Le niveau 2 correspond aux justes valeurs déterminées sur la base d'un modèle d'évaluation utilisant des données directement

observables sur un marché (niveau 1) ou à partir de prix observés. Il s'agit de techniques d'évaluation telles que l'actualisation de flux de trésorerie, des modèles de valorisation standard basés sur des paramètres de marché de taux d'intérêts, des courbes de rendement ou de taux de change, des avis de courtiers pour des instruments similaires et l'utilisation de transactions comparables réalisées dans des conditions de concurrence normale. Par exemple, la juste valeur des contrats de

change à terme sur devises et des swaps de devises est déterminée en actualisant les flux de trésorerie futures estimés. Certains instruments de capitaux propres sont évalués sur la base de multiple de valorisation.

- › Le niveau 3 correspond aux justes valeurs déterminées sur la base d'un modèle d'évaluation qui utilise des données qui ne sont pas observables sur un marché comme par exemple une prévision financière élaborée à partir des données internes de la société.

AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants comprennent principalement les charges payées d'avance imputables au prochain exercice.

CAPITAUX PROPRES

Toutes les actions émises sont des actions au porteur et sont présentées dans les capitaux propres.

Les actions propres sont enregistrées au bilan à leur coût d'acquisition et portées en diminution

des capitaux propres consolidés. Lors de cessions ultérieures, la plus ou moins-value n'a pas d'effet sur le résultat mais est enregistrée comme apport ou réduction aux réserves provenant de primes d'émission.

PROVISIONS

Une provision est constatée lorsque le Groupe a une obligation juridique ou implicite résultant d'événements passés au titre de laquelle il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Lorsque l'effet de la valeur temps

de l'argent est significatif, le montant de la provision correspond à la valeur actualisée des dépenses attendues que l'on pense nécessaires pour éteindre l'obligation, estimée en utilisant un taux d'actualisation avant impôts reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à ce passif.

PRODUITS DIFFÉRÉS

Les produits différés comprennent les produits encaissés d'avance afférents aux prochains exercices.

ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL

Selon les pays où le Groupe est implanté et en fonction des réglementations en vigueur localement en matière de prestations de retraite, il a été mis en place des régimes de retraite à cotisations ou à prestations définies.

Les régimes à cotisations définies donnent lieu à des versements par les employés et par les

sociétés du Groupe auprès d'organismes habilités à gérer de tels fonds de retraite. Les versements par des sociétés du Groupe sont constatés dans le compte de résultat dans l'exercice au cours duquel ils sont exigibles.

Les obligations du Groupe liées aux régimes à prestations définies sont évaluées chaque année,

en valeur actuarielle, par des experts indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon le pays dans lequel le régime est situé.

Les écarts actuariels résultent principalement des modifications des hypothèses à long terme (taux d'actualisation, taux d'augmentation des salaires, etc.) et de la différence entre les hypothèses prises et l'évolution réelle des régimes. Ceux-ci

sont enregistrés intégralement dans les autres éléments du résultat global.

La charge des prestations comptabilisée au compte de résultat comprend le coût des services rendus au cours de l'exercice ainsi que les intérêts nets sur les engagements nets des régimes à prestations définies.

PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

Des options de souscription d'actions sont octroyées aux membres de la Direction générale et cadres supérieurs leur conférant ainsi le droit de recevoir des actions au terme de la période d'acquisition des droits. L'octroi et les conditions de participation des collaborateurs sont définis par le Conseil d'administration. Lors de l'exercice de leurs options de souscription, de nouvelles actions sont créées par l'utilisation du capital conditionnel (cf. note 19).

La juste valeur des options de souscription consenties est reconnue en tant que charge de personnel avec, en contrepartie, une augmentation des capitaux propres. La juste valeur est déterminée à la date d'attribution des options de souscription et amortie sur la période d'acquisition des droits. La juste valeur des options de souscription octroyées est déterminée par un expert indépendant en recourant à un modèle de valorisation prenant en compte les caractéristiques et conditions générales d'acquisition des droits prévalant à cette date. Le modèle retenu est celui des simulations Monte-Carlo, qui repose sur la création d'un

échantillon aléatoire de variations de la valeur de l'action : des milliers de scénarii d'évolution de la valeur de l'action sont ainsi générés et permettent d'estimer, de manière statistique, la valeur des droits optionnels pour chaque scénario, qui est ensuite actualisée pour estimer leur valeur.

A chaque date de clôture, le Groupe révisé ses estimations du nombre d'options sur actions qui seront exercées dans un futur proche. L'impact de cette révision est comptabilisé au compte de résultat avec un ajustement correspondant dans les capitaux propres.

Lors de l'exercice d'options de souscription, la valeur des instruments est transférée de la réserve pour options de souscription d'actions au compte de prime d'émission.

Actifs et passifs éventuels

Les actifs et passifs éventuels résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance, ou non, d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle du Groupe sont présentés en note annexe aux états financiers.

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Les événements postérieurs à la date de clôture sont les événements qui se produisent entre la date de clôture et la date d'arrêt des comptes consolidés.

La valeur des actifs et passifs à la date du bilan est ajustée afin de refléter les événements postérieurs à la date de clôture qui contribuent à confirmer des situations qui existaient à la date de

clôture. Les événements postérieurs à la date de clôture qui indiquent des situations apparues postérieurement à la date de clôture sont présentés en note aux comptes consolidés lorsque significatifs.

NOUVELLES NORMES ET INTERPRÉTATIONS

Le Conseil des standards comptables internationaux (IASB) a publié certaines normes et amendements de norme qui n'ont pas toutes été adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2022 et dont la date d'entrée en vigueur pour le Groupe est postérieure à la date

des comptes consolidés. Ceux-ci n'ont donc pas été appliqués par anticipation pour la préparation des comptes consolidés au 31 décembre 2022.

› NORMES, INTERPRÉTATIONS OU AMENDEMENTS ADOPTÉS PAR L'UNION EUROPÉENNE

Norme	Nom	Entrée en vigueur
IAS 8 (modifications)	Définition d'une estimation comptable	1 ^{er} janvier 2023
IAS 1 (modifications)	Informations à fournir sur les méthodes comptables	1 ^{er} janvier 2023
IAS 12 (modifications)	Impôts différés relatifs à des actifs et passifs résultant d'une même transaction	1 ^{er} janvier 2023
IFRS 17	Contrats d'assurance	1 ^{er} janvier 2023
IFRS 17 (Modifications)	Contrats d'assurance	1 ^{er} janvier 2023
IFRS 17 (Modifications)	1 ^{ère} application d'IFRS 17 et d'IFRS 9 - Informations comparatives	1 ^{er} janvier 2023

› NORMES, INTERPRÉTATIONS OU AMENDEMENTS NON ENCORE ADOPTÉS PAR L'UNION EUROPÉENNE

Norme	Nom	Entrée en vigueur
IAS 1 (modifications)	- Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants	1 ^{er} janvier 2023
IAS 1 (modifications)	Classement des passifs non courants avec des clauses restrictives	1 ^{er} janvier 2024
Amendements à IFRS 16	Obligation locative découlant d'une cession-bail	1 ^{er} janvier 2024

Le Groupe prévoit que l'adoption des autres normes et amendements ci-dessus n'aura pas

d'impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe lors de la première application.

FAITS MARQUANTS

Au cours de l'année 2022, les sanctions prises contre la Russie, des entités et individus russes, ainsi que les contre-sanctions et autres mesures prises par la Russie ont entraîné une hausse de la volatilité sur les marchés financiers au cours de cette période. L'accumulation de ces mesures ont également entraîné des retards dans la chaîne de règlement-livraison des titres libellés en roubles. Au 31 décembre, le groupe enregistre au bilan une opération de règlement-livraison en suspens pour un montant de 21,2 millions d'euros, provisionnée à hauteur de 19,5 millions d'euros. Ces retards de règlement-livraison ont ainsi eu un impact sur le

compte de résultat consolidé 2022, se soldant par une perte nette de 1,4 million d'euros. Cette perte nette est composée de gains pour un montant total de 23,4 millions d'euros liés à des produits liés à la valorisation des instruments concernés lors du débouclage d'une partie des opérations (cf. note 2) ainsi que des gains de change (cf. note 4), et d'une perte d'un montant de 24,8 millions d'euros constituée de provision pour dépréciation de la valeur des instruments encore en suspens et de dépréciation de créances (cf. notes 3 et 12).

NOTES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

1. INFORMATION SECTORIELLE

La structure d'organisation interne et de gestion de VIEL & Cie, et son système d'information financière permettant l'élaboration des rapports à l'attention de la Direction générale et du Conseil d'administration, sont fondés sur une approche métier en premier lieu, déclinée pour chaque pôle d'activité du Groupe.

Les trois segments d'activité retenus par VIEL & Cie pour son information de gestion, qui présentent des profils de risques et de rentabilité globalement homogènes, sont l'intermédiation professionnelle autour de la participation dans Compagnie Financière Tradition, la bourse en ligne avec Bourse Direct, et la banque privée au travers de SwissLife Banque Privée.

Les activités du Groupe sont regroupées par zones géographiques : l'Europe Moyen Orient et Afrique, les Amériques et la zone Asie-Pacifique. Les activités menées par le Groupe en Afrique et en Amérique latine ont été regroupées respectivement au sein des zones Europe et Etats-Unis, dans la mesure où elles sont supervisées opérationnellement par les responsables de ces zones et ne représentent pas, individuellement, un poids significatif (moins de 2 % des revenus du Groupe).

L'approche géographique retenue repose sur la localisation des bureaux, et ainsi des équipes opérationnelles, et non sur la localisation géographique des clients, la rentabilité d'une

activité d'intermédiation étant fondée avant tout sur les caractéristiques d'un marché local, notamment en termes de pression concurrentielle ou de niveau des rémunérations et autres dépenses opérationnelles. La répartition des revenus consolidés par destination -localisation géographique de ses clients- n'est toutefois pas sensiblement différente de la répartition par implantation géographique.

Les actifs sectoriels ne sont pas inclus dans les rapports de gestion à l'attention de la Direction générale mais sont néanmoins présentés ci-dessous.

Les produits, charges d'exploitation et actifs sectoriels sont alloués intégralement aux pôles sectoriels, à l'exception de quelques éléments de résultat ou d'actifs et de passifs afférents exclusivement au fonctionnement des sociétés « holdings » du Groupe et présentés distinctement à titre d'éléments non alloués. Par ailleurs, certains éléments considérés comme exceptionnels tels que des plus ou moins-values sur cession de filiales ou sociétés associées, des amortissements d'immobilisations incorporelles ou charges de restructuration sont exclus du résultat d'exploitation sectoriel.

Les principes comptables appliqués pour évaluer le résultat d'exploitation sectoriel sont identiques à ceux appliqués aux comptes consolidés.

› INFORMATIONS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

En 2022 En milliers d'euros	Intermédiation professionnelle	Bourse en ligne	Banque Privée	Immobilier et autres activités	Total	Contribution des holdings	Total
Chiffre d'affaires	942 516	47 116			989 632	-	989 632
Charges d'exploitation ⁽¹⁾	-848 774	-39 133		-97	-888 004	-	-888 004
Résultat d'exploitation sectoriel	93 742	7 983	-	-97	101 628	-	101 628
Produits/ Charges non alloués ⁽²⁾	-	-		-	-	-4 031	-4 031
Résultat d'exploitation	93 742	7 983	-	-97	101 628	-4 031	97 596
Résultat des participations mise en équivalence	29 439		9 907		39 346	-175	39 170
Résultat financier	-3 732	-173		-69	-3 974	-2 230	-6 204
Résultat avant impôts	119 449	7 810	9 907	-166	137 000	-6 436	130 563
Impôts sur les bénéfices	-22 535	-1 962			-24 497	363	-24 134
Résultat net	96 914	5 848	9 907	-166	112 503	-6 073	106 429

(1) Charges nettes des autres produits d'exploitation et incluant les amortissements

(2) Produits/Charges nets afférents aux holdings du Groupe

En 2021 en milliers d'euros	Intermédiation professionnelle	Bourse en ligne	Banque Privée	Immobilier et autres activités	Total	Contribution des holdings	Total
Chiffre d'affaires	809 135	45 919			855 054	-	855 054
Charges d'exploitation ⁽¹⁾	-741 336	-35 957		-140	-777 433	-	-777 433
Résultat d'exploitation sectoriel	67 799	9 962	-	-140	77 621	-	77 621
Produits/ Charges non alloués ⁽²⁾	-	-		-	-	-3 975	-3 975
Résultat d'exploitation	67 799	9 962	-	-140	77 621	-3 975	73 646
Résultat des participations mise en équivalence	20 915		5 618		26 533	-179	26 355
Résultat financier	-9 984	27		-11	-9 968	-124	-10 092
Résultat avant impôts	78 730	9 989	5 618	-151	94 186	-4 278	89 907
Impôts sur les bénéfices	-12 499	-2 657			-15 156	195	-14 961
Résultat net	66 231	7 332	5 618	-151	79 031	-4 083	74 946

(1) Charges nettes des autres produits d'exploitation et incluant les amortissements

(2) Produits/Charges nets afférents aux holdings du Groupe

› ACTIFS SECTORIELS

Les actifs sectoriels se répartissent de la sorte :

En 2022 en milliers d'euros	Intermédiation professionnelle	Bourse en ligne	Banque Privée	Immobilier et autres activités	Total	Contribution des holdings	Total
Actifs sectoriels	959 532	1 357 135	-	2 524	2 319 191		2 319 191
Participations dans sociétés associées	152 930		60 975		213 905	1 038	214 943
Actifs non alloués ⁽³⁾	-	-	-	-	-	139 601	139 601
Total Actif	1 112 462	1 357 135	60 975	2 524	2 533 096	140 639	2 673 735

(3) Actifs afférents aux holdings du Groupe

En 2021 en milliers d'euros	Intermédiation professionnelle	Bourse en ligne	Banque Privée	Immobilier et autres activités	Total	Contribution des holdings	Total
Actifs sectoriels	1 416 932	1 377 761	-	2 484	2 797 177		2 797 177
Participations dans sociétés associées	144 638		54 751		199 389	1 229	200 618
Actifs non alloués (3)	-	-	-	-	-	149 673	149 673
Total Actif	1 561 570	1 377 761	54 751	2 484	2 996 566	150 902	3 147 468

(3) Actifs afférents aux holdings du Groupe

› INFORMATIONS PAR SECTEUR GÉOGRAPHIQUE

En 2022 en milliers d'euros	Activités poursuivies				Total
	Europe, Moyen Orient et Afrique	Amérique	Asie-Pacifique		
Chiffre d'affaires	457 190	295 242	237 200		989 632
Actifs non courants	149 893	38 156	19 185		207 234

En 2021 en milliers d'euros	Activités poursuivies				Total
	Europe, Moyen Orient et Afrique	Amérique	Asie-Pacifique		
Chiffre d'affaires	412 965	235 436	206 653		855 054
Actifs non courants	145 182	33 902	15 078		194 163

La zone Europe est principalement constituée des activités du Groupe à Londres. Aux Etats-Unis, les activités sont essentiellement développées à partir de New York et en Asie à partir de Tokyo.

Les actifs non courants comprennent uniquement les immobilisations corporelles et incorporelles.

› INFORMATION CONCERNANT LES CLIENTS IMPORTANTS :

Aucun client ne représente plus de 10 % du chiffre d'affaires pour les exercices 2022 et 2021.

2. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Cette rubrique se décompose comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	2022	2021
Plus- / (moins-)values sur cession d'actifs immobilisés	58	-8
Plus-values sur cessions de sociétés	-	12 112
Autres produits d'exploitation	19 511	2 564
TOTAL	19 569	14 668

En 2022, la rubrique « Autres produits d'exploitation » inclut un gain de € 16 363 000 en relation avec des modifications substantielles des conditions de règlement d'une dette liée aux activités en principal libellée en rouble.

En 2021, la rubrique « Plus-values sur cessions de sociétés » est constituée principalement d'écarts de conversions cumulés sur les actifs nets de filiales aux Etats-Unis qui ont été liquidées durant l'exercice.

3. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Cette rubrique se décompose comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	2022	2021
Charges de télécommunication et d'information financière	60 076	55 325
Charges de voyages et de représentation	27 629	16 103
Honoraires professionnels	22 283	13 292
Charges locatives et de maintenance	8 828	7 813
Autres charges d'exploitation	69 931	56 314
TOTAL	188 747	148 848

En 2022, la rubrique « Autres charges d'exploitation » inclut un montant de € 19 898 000 pour des pertes de crédit potentielles en lien avec des contreparties russes sanctionnées, sur des créances liées aux activités en principal en cours

de règlement-livraison ainsi que sur des créances de courtage. En 2021, la rubrique « Autres charges d'exploitation » inclut un montant de € 13 128 000 en lien avec des provisions pour litiges (cf. note 21).

4. RÉSULTAT FINANCIER NET

Cette rubrique se décompose comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	2022	2021
Produits d'intérêts	2 509	924
Produits des titres de participation	346	1 175
Plus-values sur actifs financiers évalués à la juste valeur	70	1 687
Plus-values sur cession de titres de participation	72	144
Gains de change	13 267	3 007
Autres produits financiers	104	3
Produits financiers	16 367	6 940

<i>En milliers d'euros</i>	2022	2021
Charges d'intérêts	-12 683	-9 420
Moins-values sur actifs financiers évalués à la juste valeur	-478	-1 153
Pertes de change	-6 955	-3 957
Charges financières sur contrats location financement	-2 426	-2 422
Autres charges financières	-30	-82
Charges financières	-22 571	-17 033
Résultat financier net	-6 204	-10 092

Le résultat de change net du aux fluctuations de cours des devises représente un gain net de € 6 312 000 qui provient essentiellement de la réévaluation de créances liées aux activités en

principal en cours de règlement-livraison libellées en rouble et dont la majeure partie a été réalisée durant l'exercice.

5. IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

La charge d'impôt de l'exercice se compose des éléments suivants :

<i>en milliers d'euros</i>	2022	2021
Charge d'impôts courants	18 114	15 928
Charges / (Produits) d'impôts différés	6 019	-968
Impôts sur le bénéfice	24 133	14 961

L'écart entre le taux d'imposition effectif et le taux d'imposition normatif de VIEL & Cie peut s'analyser comme suit :

	2022		2021	
	%	En milliers d'euros	%	En milliers d'euros
Résultat avant impôts		130 561		89 907
Ajustement de la quote-part des sociétés associées et coentreprises		-39 169		-26 355
Résultat avant impôts et quote-part dans le résultat des sociétés associées et coentreprises		91 392		63 553
Taux d'imposition normatif	21,54%	19 681	22,64%	14 387
Effet fiscal des éléments suivants :				
Consommation de reports déficitaires non valorisés	-0,23%	-211	-0,30%	-188
Déficits de l'exercice non valorisés	3,41%	3 113	2,55%	1 619
Charge d'impôt des minoritaires pour les sociétés fiscalement transparentes et intégrées globalement	-0,71%	-646	-1,19%	-759
Effet fiscal des produits non imposables	-0,20%	-179	-5,67%	-3 604
Effet fiscal des charges non déductibles	3,21%	2 934	4,73%	3 005
Pertes fiscales non comptabilisées précédemment	-	-	-	-

	2022		2021	
	%	En milliers d'euros	%	En milliers d'euros
Variation du taux d'impôt	-0,16%	-145	-0,06%	-39
Impôts concernant les exercices antérieurs	0,02%	18	0,49%	311
Divers	-0,47%	-432	0,36%	228
Taux d'imposition effectif du Groupe	26,41%	24 133	23,54%	14 960

La rubrique « Charges non déductibles » comprend essentiellement des frais de représentation considérés comme non déductibles fiscalement dans certains pays.

Le taux moyen d'imposition consolidé normatif de VIEL & Cie est calculé comme la moyenne pondérée des taux d'imposition en vigueur dans les différentes juridictions fiscales où ses filiales sont présentes. Celui-ci varie d'un exercice à l'autre en fonction du poids relatif de chaque entité individuelle dans le résultat avant impôts du Groupe, ainsi que des changements de taux d'imposition des filiales opérationnelles.

Des impôts différés ont été comptabilisés sur les autres éléments du résultat global comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	2022	2021
Réévaluation au titre des régimes à prestations définies	1 142	628
Couverture de flux de trésorerie	-	-
Actifs financiers disponible à la vente	130	-22
Autres	2 273	-
Total charges / (produits) d'impôts différés	3 545	606

Des impôts ont été comptabilisés directement dans les capitaux propres comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	2022	2021
Impôts courants relatifs à l'exercice d'options de souscriptions d'actions	-22	-1 554
Impôts différés relatifs à l'octroi d'options de souscriptions d'actions	-609	-1 267
Total charges / (produits) d'impôts	-632	-2 821

Les impôts différés ont évolué comme suit :

En milliers d'euros	01.01.2022	Enregistrés au compte de résultat	Enregistrés dans les autres éléments du résultat global	Enregistrés dans les capitaux propres	Reclassements	Ecart de conversion	31.12.2022
Impôts différés actifs							
Immobilisations corporelles	1 958	-115	-	-	-	-95	1 748
Immobilisations incorporelles	963	-57	-	-	-	95	1 001
Reportis fiscaux déficitaires	15 637	-4 742	-	-	-	431	11 326
Provisions et charges à payer	14 032	1 291	-1 012	608	-	636	15 555
Obligations locatives	14 146	360	-	-	-	695	15 200
Autres	5 376	-1 466	-	-	-	337	4 246
Total	52 112	-4 730	-1 012	608	-	2 098	49 077

En milliers d'euros	01.01.2022	Enregistrés au compte de résultat	Enregistrés dans les autres éléments du résultat global	Enregistrés dans les capitaux propres	Reclassements	Ecarts de conversion	31.12.2022
Impôts différés passifs							
Immobilisations corporelles	451	88	-	-	-	18	557
Immobilisations incorporelles	1 688	-447	-	-	-	119	1 360
Actifs liés au droit d'utilisation	11 843	390	-	-	-	552	12 785
Autres	8 257	1 666	133	-	-	2 610	12 666
Total	22 239	1 697	133	-	-	3 299	27 368
Total impôts différés nets	29 873	-6 427	-1 144	608	-	-1 201	21 708
Présenté au bilan comme suit :							
Impôts différés actifs	30 861						25 087
Impôts différés passifs	988						3 379
Net	29 873						21 708

Au 31 décembre 2022, le Groupe présente séparément les impôts différés actifs et passifs résultants des différences temporelles relatives aux contrats de location.

En milliers d'euros	01.01.2021	Enregistrés au compte de résultat	Enregistrés dans les autres éléments du résultat global	Enregistrés dans les capitaux propres	Reclassements	Ecarts de conversion	31.12.2021
Impôts différés actifs							
Immobilisations corporelles	1 713	156	-	-	-	89	1 958
Immobilisations incorporelles	833	35	-	-	-	95	963
Reports fiscaux déficitaires	14 485	-146	-	-	-	1 298	15 637
Provisions et charges à payer	13 024	84	-656	1 267	-	313	14 032
Obligations locatives	14 607	-1 502	-	-	-	1 041	14 146
Autres	4 832	168	-	-	-	376	5 376
Total	49 494	-1 205	-656	1 267	-	3 212	52 112
Impôts différés passifs							
Immobilisations corporelles	744	-342	-	-	-	48	451
Immobilisations incorporelles	2 440	-951	-	-	-	198	1 688
Actifs liés au droit d'utilisation	11 948	-915	-	-	-	810	11 843
Autres	7 020	844	-23	-	-	416	8 257
Total	22 152	-1 363	-23	-	-	1 473	22 239
Total impôts différés nets	27 342	158	-633	1 267	-	1 739	29 873
Présenté au bilan comme suit :							
Impôts différés actifs	29 165						30 861
Impôts différés passifs	1 823						988
Net	27 342						29 873

Au 31 décembre 2022, les impôts différés actifs non enregistrés s'élèvent à € 23 817 000 (2021 : € 21 060 000) et sont relatifs à des reports fiscaux déficitaires qui n'ont pas été activés en raison de l'historique de pertes récentes des sociétés concernées.

Les pertes fiscales pour lesquelles aucun impôt différé actif n'est comptabilisé expirent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	2022	2021
A moins d'un an		
Entre un et cinq ans	355	1 602
Supérieur à cinq ans	6 793	6 050
Durée illimitée	55 682	46 376
Total	62 831	54 027

Les pertes fiscales à durée illimitée incluent un montant de € 2 717 000 (2021 : € 2 704 000) qui

peut être utilisé uniquement à l'encontre de gains en capitaux.

6. RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action est obtenu en divisant le résultat net - part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, déduction faite du nombre moyen des actions propres détenues par le Groupe.

Le résultat dilué par action résulte de la division entre, au numérateur, le résultat net - part du Groupe corrigé des éléments liés à l'exercice des

instruments dilutifs et, au dénominateur, le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice augmenté du nombre moyen pondéré d'actions qui seraient créées dans le cadre de l'exercice des instruments dilutifs, déduction faite des actions propres.

Les éléments de calcul retenus pour la détermination du résultat par action de VIEL & Cie sont détaillés ci-après :

<i>Résultat de base</i>	2022	2021
Résultat net - part du Groupe (en milliers d'euros)	73 552	50 960
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	69 445 569	70 882 801
Nombre moyen d'actions autodétenues	5 271 200	5 441 791
Résultat de base par action (en euro)	1,15	0,78

<i>Résultat dilué</i>	2022	2021
Résultat net - part du Groupe (en milliers d'euros)	73 552	50 959
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	69 445 569	70 882 801
Ajustement pour effet dilutif des options sur actions et des attributions gratuites d'actions	609 899	518 000
Nombre moyen d'actions autodétenues	5 271 200	5 441 791
Nombre moyen pondéré d'actions retenu pour le résultat dilué par action	64 784 268	65 959 010
Résultat dilué par action (en euro)	1,14	0,77

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET IMMEUBLES DE PLACEMENT

› IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Au 31 décembre 2022 en milliers d'euros	Terrains et construction	Agencements et installations	Informatique et téléphonie	Autres immos corporelles	Total
Valeur brute au 1er janvier 2022	-	54 015	63 509	4 325	121 849
Variation de périmètre	-	120	458		578
Acquisitions de l'exercice	-	1 820	1 843	1 119	4 782
Cessions – mises au rebut	-	-345	-1 054	-3	-1 402
Reclassement	-	-	-	-	-
Ecarts de conversion	-	236	-96	152	292
Valeur brute au 31 décembre 2022	-	55 847	64 661	5 592	126 100
Amortissement cumulé et perte de valeur au 1er janvier 2022	-	-40 446	-56 179	-698	-97 323
Variation de périmètre	-	-73	-215		-288
Amortissements de l'exercice	-	-3 301	-3 811	-80	-7 192
Perte de valeur de l'exercice	-	-	-	-	-
Cessions – mises au rebut	-	297	1 060	3	1 360
Reclassement	-	-	-	-	-
Ecarts de conversion	-	120	182	-14	288
Amortissement cumulé et perte de valeur au 31 décembre 2022	-	-43 403	-58 963	-788	-103 154
Valeur nette au 31 décembre 2022	-	12 443	5 698	4 804	22 945
Dont actifs sous contrat de location-financement	-	-	-	-	-

Au 31 décembre 2021 en milliers d'euros	Terrains et construction	Agencements et installations	Informatique et téléphonie	Autres immos corporelles	Total
Valeur brute au 1er janvier 2021	-	49 981	58 477	3 206	111 664
Variation de périmètre	-	401	145	51	597
Acquisitions de l'exercice	-	1 184	2 083	36	3 302
Cessions – mises au rebut	-	-515	-370	-	-885
Reclassement	-	-	561	897	1 458
Ecarts de conversion	-	2 964	2 613	135	5 712
Valeur brute au 31 décembre 2021	-	54 015	63 509	4 325	121 849
Amortissement cumulé et perte de valeur au 1er janvier 2021	-	-35 419	-50 115	-580	-86 114
Variation de périmètre	-	-282	-130	-36	-448
Amortissements de l'exercice	-	-3 121	-3 975	-72	-7 169
Perte de valeur de l'exercice	-	-	-	-	-
Cessions – mises au rebut	-	511	370	-	881
Reclassement	-	-	1	-	1
Ecarts de conversion	-	-2 133	-2 330	-10	-4 473
Amortissement cumulé et perte de valeur au 31 décembre 2021	-	-40 446	-56 179	-698	-97 323
Valeur nette au 31 décembre 2021	-	13 569	7 330	3 627	24 526
Dont actifs sous contrat de location-financement	-	-	-	-	-

Une filiale de VIEL & Cie détient un ensemble de

biens immobiliers pour un investissement initial total de € 6 289 000.

Ces actifs sont comptabilisés au coût amorti selon la norme IAS 40, et ont connu les variations suivantes au cours des exercices 2022 et 2021 :

Au 31 décembre 2020	2 304
Acquisitions	-
Cessions	-
Amortissements	-132
Reclassements	-
Réévaluations d'immobilisation	-
Ecart de conversion	185
Au 31 décembre 2021	2 357
Acquisitions	-
Cessions	-
Amortissements	-150
Reclassements	-
Réévaluations d'immobilisation	-
Ecart de conversion	148
Au 31 décembre 2022	2 355

Au 31 décembre 2022, l'amortissement cumulé de ces actifs est de € 1 700 000.

Les produits locatifs perçus en 2022 s'élèvent à € 193 000 contre € 289 000 de charges opérationnelles directes.

8. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Au 31 décembre 2022 en milliers d'euros	Fonds de commerce	Logiciels	Ecart d'acquisition	Relation clientèle	Autres immos incorporelles	Total
Valeur brute au 1er janvier 2022	14 009	98 055	90 723	0	6 170	208 957
Variation de périmètre	-	2 939	3 420	-	795	7 154
Acquisitions de l'exercice	-	4 324	-	-	63	4 387
Cessions - mises au rebut	-	-4 164	-	-	-370	-4 534
Reclassement	-	51	-	-	-51	0
Ecart de conversion	-67	105	1 004	-	53	1 095
Valeur brute au 31 décembre 2022	13 942	101 309	95 147	0	6 661	217 060
Amortissement cumulé et perte de valeur au 1er janvier 2022	-180	-82 112	-944	0	-2 474	-85 709
Variation de périmètre	-	-1 680	-	-	-	-1 680
Amortissements de l'exercice	-	-6 794	-	-	-79	-6 873
Perte de valeur de l'exercice	-	-	-	-	-	0
Cessions - mises au rebut	-	4 164	-	-	368	4 532
Reclassement	-	-	-	-	-	0
Ecart de conversion	-11	-103	-46	-	56	-104
Amortissement cumulé et perte de valeur au 31 décembre 2022	-191	-86 525	-990	0	-2 129	-89 835
Valeur nette au 31 décembre 2022	13 751	14 785	94 157	0	4 532	127 224

Au 31 décembre 2021 en milliers d'euros	Fonds de commerce	Logiciels	Écarts d'acquisition	Relation clientèle	Autres immos incorporelles	Total
Valeur brute au 1er janvier 2021	14 009	90 012	82 588	53 121	5 363	245 095
Variation de périmètre	-	549	6 045	-	8	6 602
Acquisitions de l'exercice	1 293	4 106	-	-	837	6 237
Cessions - mises au rebut	-	-994	-	-54 888	-58	-55 940
Reclassement	-1 285	-	1 285	-	-10	-10
Écarts de conversion	-8	4 381	804	1 767	30	6 974
Valeur brute au 31 décembre 2021	14 009	98 055	90 723	0	6 170	208 957
Amortissement cumulé et perte de valeur au 1er janvier 2021	-166	-73 243	-902	-53 121	-2 204	-129 637
Variation de périmètre	-	-465	-	-	-	-465
Amortissements de l'exercice	-	-5 807	-	-	-287	-6 094
Perte de valeur de l'exercice	-	-	-	-	-	0
Cessions - mises au rebut	-	995	-	54 888	-	55 883
Reclassement	-	-	-	-	-	0
Écarts de conversion	-14	-3 591	-42	-1 767	17	-5 397
Amortissement cumulé et perte de valeur au 31 décembre 2021	-180	-82 112	-944	0	-2 474	-85 709
Valeur nette au 31 décembre 2021	13 829	15 943	89 779	0	3 697	123 247

Les écarts d'acquisition se présentent comme suit au 31 décembre 2022 :

en milliers d'euros	31.12.2022			31.12.2021		
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Bourse Direct	32 774	-	32 774	32 774	-	32 774
Carax	3 864	-	3 864	3 864	-	3 864
Compagnie Financière Tradition	25 968	-	25 968	25 968	-	25 968
TFS	15 291	-	15 291	14 575	-	14 575
E-VIEL	3 833	-	3 833	3 833	-	3 833
Exoe	6 188	-	6 188	6 045	-	6 045
Autres	7 228	-988	6 240	3 662	-942	2 720
Total inclus dans les immobilisations incorporelles	95 146	-988	94 158	90 721	-942	89 779
Total inclus dans les participations dans les sociétés associées et coentreprises (cf. note 9)	25 295	-	25 295	25 714	-	25 714
Total des écarts d'acquisition	120 441	-988	119 453	116 435	-942	115 493

Une participation majoritaire a été acquise en 2021 dans la société Exoé, rattachée au pôle Bourse en ligne.

› TESTS DE DÉPRÉCIATION

Les écarts d'acquisition constatés au bilan de VIEL & Cie ont fait l'objet de tests de dépréciation. La valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie (UGT) correspond à la valeur la plus

élevée entre son prix de vente net et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité des unités génératrices de trésoreries auxquelles ces écarts d'acquisition sont rattachés, est estimée selon une méthode d'actualisation des flux de trésorerie futurs des activités afférentes à chacun de ces écarts d'acquisition. Sur la base de prévisions d'exploitation établies sur 5 ans, le flux de trésorerie normatif est actualisé afin de

déterminer la valeur d'utilité de l'activité sous-jacente par rapport à la valeur comptable de l'UGT. Des taux d'actualisation de 8,5 % à 12,13 % (2021 : 6,5 % à 10,97 %) ont été retenus dans le cadre de ces évaluations et incluent une prime de risque de marché pour refléter le risque sur chacun des marchés ainsi qu'une prime de risque supplémentaire pour refléter le risque supplémentaire lié à la taille des unités génératrices de trésorerie.

Par ailleurs, des taux de croissance de 2,0 % à 5,0 % (2021 : 0,0 % à 1,0 %) ont été utilisés pour extrapoler les projections de flux de trésorerie au-delà de la période couverte par les prévisions d'exploitation sur la base de l'expérience passée et en fonction du marché dans lequel ces sociétés sont présentes.

Les différentes hypothèses retenues dans le cadre de l'actualisation des flux de trésorerie futurs des principales unités génératrices de trésorerie (UGT) sont les suivantes :

en %	Taux d'actualisation		Taux de croissance	
	2022	2021	2022	2021
Pôle Intermédiation professionnelle				
Compagnie Financière Tradition et TFS	9,80%	6,50%	2,00%	1,00%
Autres	8,5% - 11,8 %	6,5% - 8,8 %	2,00 % à 5,00 %	0,00 % à 1,00 %
Pôle Bourse en ligne				
Bourse Direct	12,13%	10,97%	2,00%	2,00%
E-VIEL	12,13%	10,97%	2,00%	2,00%

Les évaluations obtenues par l'utilisation de cette méthode sont supérieures aux valeurs comptables et par conséquent aucune perte de valeur n'a été constatée sur les écarts d'acquisition en 2022 et 2021.

La sensibilité de la valeur d'utilité ainsi déterminée à la variation de ces deux hypothèses clefs est faible. Ainsi, une augmentation de 100 points de base appliquée au taux d'actualisation n'entraînerait pas une baisse de la valeur d'utilité qui nécessiterait de constater une dépréciation ; il en est de même pour une réduction de 100 points de base du taux de croissance à long terme.

Pour le pôle de bourse en ligne, cette méthode comprend également d'autres indicateurs d'activité tels que le nombre de comptes clients ou le niveau d'activité de la clientèle (volume d'ordres exécutés). Dans le cadre de ces évaluations, le taux de croissance de l'activité et du volume d'ordres exécutés varie entre 1 % et 5 % selon l'échéance. La sensibilité de la valeur d'utilité à la variation de ces dernières hypothèses est plus importante mais une réduction de 100 points de base appliquée au taux de croissance ne nécessiterait pas de constater de dépréciation.

9. PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS ASSOCIÉES ET COENTREPRISES

Cette rubrique comprend la quote-part des sociétés associées et coentreprises détenue par VIEL & Cie ou ses filiales opérationnelles, consolidées selon la méthode de mise en

équivalence. Le détail des sociétés consolidées selon cette méthode est présenté en note 32.

La variation des participations dans les sociétés associées et les coentreprises se présente comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	Sociétés associées	Coentreprises	Total
Au 1er janvier 2022	84 467	116 156	200 618
Résultat net de la période	21 285	17 884	39 169
Dividendes distribués	-8 429	-9 624	-18 053
Acquisitions	-	187	187
Autres éléments du résultat global	-265	-	-265
Ecart de conversion	-628	-6 092	-6 720
Au 31 décembre 2022	96 430	118 512	214 942

<i>en milliers d'euros</i>	Sociétés associées	Coentreprises	Total
Au 1er janvier 2021	75 849	111 492	187 336
Résultat net de la période	12 091	14 263	26 355
Dividendes distribués	-5 464	-8 615	-14 079
Autres éléments du résultat global	-407	-	-407
Ecart de conversion	2 398	-985	1 413
Au 31 décembre 2021	84 467	116 156	200 618

› SOCIÉTÉS ASSOCIÉES

Les informations financières résumées, avant élimination des comptes et opérations réciproques, des principales sociétés associées se présentent comme suit :

Au 31 décembre 2022 En milliers d'euros	Capital Markets Holding SA	PingAn Tradition International Money Broking Company Ltd	SwissLife Banque privée	Autres sociétés associées	Total
Lieu d'activité	Madrid	Shenzhen	Paris		
Pourcentage de détention	32,4%	33,0%	40,0%		
Actif non courant	16 817	7 511	25 904		
Actif courant	43 643	102 997	3 018 096		
Passif non courant	642	2 419	4 008		
Passif courant	29 913	38 604	2 897 229		
Actif net	29 906	69 485	142 763		
Quote-part du groupe dans :					
› dans l'actif net	9 689	22 930	60 538	1 606	
› Ecart d'acquisition	-	-	437	1 229	
Valeur comptable au 31 décembre	9 689	22 930	60 975	2 836	96 430
Chiffre d'affaires	33 538	97 887	88 393		
Résultat net de l'exercice	45	34 010	24 767	212	
Autres éléments du résultat global	-818	-	-		
Résultat global de l'exercice	-773	34 010	24 767	212	
Quote-part du Groupe dans :					
› le résultat net	15	11 223	9 907	140	21 285
› les autres éléments du résultat global	-265	-	-	-	-265
› le résultat global	-250	11 223	9 907	140	21 020
Dividendes versés au Groupe	-	4 752	3 677	-	8 429

Au 31 décembre 2021 En milliers d'euros	Capital Markets Holding SA	PingAn Tradition International Money Broking Company Ltd	SwissLife Banque privée	Autres sociétés associées	Total
Lieu d'activité	Madrid	Shenzhen	Paris		
Pourcentage de détention	32,4%	33,0%	40,0%		
Actif non courant	9 166	5 166	28 006		
Actif courant	50 327	77 129	3 130 783		
Passif non courant	1 113	558	5 666		
Passif courant	29 172	28 852	3 025 920		
Actif net	29 207	52 885	127 203		
Quote-part du groupe dans :					
› dans l'actif net	9 463	17 452	54 314	1 574	
› Ecart d'acquisition	-	-	437	1 227	
Valeur comptable au 31 décembre	9 463	17 452	54 751	2 801	84 468
Chiffre d'affaires	27 778	66 755	72 117		
Résultat net de l'exercice	-2 529	21 473	14 046	469	
Autres éléments du résultat global	-1 256	-	-		
Résultat global de l'exercice	-3 786	21 473	14 046	469	
Quote-part du Groupe dans :					
› le résultat net	-820	7 086	5 618	206	12 091
› les autres éléments du résultat global	-407	-	-	-	-407
› le résultat global	-1 227	7 086	5 618	206	11 684
Dividendes versés au Groupe	-	3 983	1 469	12	5 464

› COENTREPRISES

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec des partenaires concernent essentiellement l'activité sur les options de change ainsi que l'activité de change auprès d'une clientèle de particuliers au Japon menée par l'intermédiaire de Gaitame.com Co., Ltd. Le contrôle conjoint est exercé sur cette société en vertu d'un pacte d'actionnaires. Par ailleurs, l'activité sur les options de change est réalisée principalement depuis Londres, New York et Singapour au travers de plusieurs sociétés qui ont été regroupées sous « Tradition-ICAP » dans le

tableau ci-dessous et qui intègrent entre 25,0 % et 55,0 % des actifs et du résultat net de cette activité. Le Groupe détient un intérêt de 27,5 % dans les sociétés opérationnelles de Londres et New York par le biais de sociétés holding dans lesquelles le Groupe détient 55% du capital-actions mais exerce un contrôle conjoint en vertu d'un accord contractuel avec le partenaire.

Les informations financières résumées, avant élimination des comptes et opérations réciproques, des principales coentreprises se présentent comme suit :

Au 31 Décembre 2022 en milliers d'€	Gaitame.com Co., Ltd	TFS-ICAP	Autres sociétés	Total
Lieu d'activité	Tokyo	Londres, New York, Singapour		
Pourcentage de détention	49,99%	25,0% - 55%		
Actif non courant	24 414	1 487		
Actif courant	875 370	40 942		
<i>Dont trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	134 704	27 254		
Passif non courant	2 091	2 368		
<i>Dont dettes financières</i>	1 777	-		
Passif courant	746 816	10 158		
<i>Dont dettes financières</i>	1 422	-		
Actif net	150 876	29 903		
Quote-part du groupe dans :				
› dans l'actif net	75 040	13 293		
› Ecart d'acquisition	13 588	-	10 041	
Valeur comptable au 31 décembre	88 628	13 293	16 579	118 500
Chiffres d'affaires	67 365	56 568		
Amortissements	-1 589	-108		
Produits d'intérêts	8	46		
Charges d'intérêts	-22	-227		
Impôts sur le bénéfice	-9 708	-475		
Résultats net/global de l'exercice	25 903	9 708		
Quote-part du Groupe dans :				
› le résultat net/global	12 949	4 193	742	17 884
Dividendes versés au Groupe	7 851	843	930	9 624

Au 31 décembre 2022, les écarts d'acquisition totaux inclus dans la valeur comptable des coentreprises s'élèvent à € 23 629 000 (2021 : € 24 049 000).

Au 31 Décembre 2021 en milliers d'€	Gaitame.com Co., Ltd	TFS-ICAP	Autres sociétés	Total
Lieu d'activité	Tokyo	Londres, New York, Singapour		
Pourcentage de détention	49,99%	25,0% - 55%		
Actif non courant	26 134	3 629		
Actif courant	914 419	39 590		
<i>Dont trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	130 680	27 082		
Passif non courant	3 023	8 390		
<i>Dont dettes financières</i>	2 684	-		
Passif courant	786 552	11 170		
<i>Dont dettes financières</i>	984	-		
Actif net	150 978	23 658		
Quote-part du groupe dans :				
› dans l'actif net	75 060	10 298		
› Ecart d'acquisition	14 660	-	9 389	
Valeur comptable au 31 décembre	89 720	10 298	16 137	116 156
Chiffres d'affaires	62 543	49 484		
Amortissements	-2 228	-144		
Produits d'intérêts	8	45		
Charges d'intérêts	-38	-317		
Impôts sur le bénéfice	-8 978	-521		
Résultats net/global de l'exercice	19 497	7 624		
Quote-part du Groupe dans :				
› le résultat net/global	9 747	3 443	1 073	14 263
Dividendes versés au Groupe	7 076	644	895	8 615

10. AUTRES ACTIFS FINANCIERS

En milliers d'euros	31.12.2022	31.12.2021
Prêts aux employés	4 734	4 009
Créances sur les parties liées (Cf. note 27)	6 406	8 200
Autres actifs financiers	-	-
TOTAL	11 140	12 209

Les prêts aux employés portent intérêt à un taux moyen de 1,50 % et ont une échéance moyenne de 30 mois. L'exposition du Groupe liée aux risques de crédit, de change et de taux d'intérêts sur les autres actifs financiers est décrite en note 30.

11. TRÉSORERIE NON DISPONIBLE

En milliers d'euros	31.12.2022	31.12.2021
Dépôts de liquidités ou de titres bloqués en garantie dans le cadre de l'activité de courtage	32 527	32 376
TOTAL	32 527	32 376

Ce poste comprend pour l'essentiel des liquidités bloquées auprès de sociétés de compensation, tels qu'Euroclear ou le FICC (Fixed Income Clearing Corporation), et également des liquidités pour lesquelles certaines filiales sont soumises à des contraintes de capitaux propres fixées par leurs

autorités de tutelle qui limitent la disponibilité ou la libre circulation de leurs liquidités au sein du Groupe.

L'exposition du Groupe liée aux risques de crédit, de change et de taux d'intérêts sur la trésorerie non disponible est décrite en note 30.

12. CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

Les clients et autres créances se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	31.12.2022	31.12.2021
Créances liées aux activités teneurs de comptes	1 237 088	1 364 891
Créances liées aux activités en principal	110 812	435 861
Clients et comptes rattachés	189 881	173 098
Créances sur les employés	69 946	85 631
Créances sur les parties liées	7 366	7 874
Autres créances à court terme	20 956	22 116
TOTAL	1 636 049	2 089 470

La rubrique « Créances liées aux activités en principal » inclut des opérations de vente de titres ayant dépassé le délai de livraison prévu au 31 décembre 2022 et 2021. La quasi-totalité de ces transactions a été débouclée après ces dates à l'exception d'un montant d'environ € 21 251 000 au 31 décembre 2022 relatif à des transactions sur des titres libellés en roubles.

Par ailleurs, au 31 décembre 2022, le Groupe a constaté au bilan une provision pour des pertes de crédit potentielles de € 17 166 000 sur des créances liées aux activités en principal en cours de règlement-livraison ainsi que sur des créances de courtage en lien avec l'invasion russe de l'Ukraine. Le montant total de la provision pour

pertes de crédit attendues s'élève à € 18 503 000 au 31 décembre 2022 (€ 859 000 au 31 décembre 2021). Des informations complémentaires sur les pertes de crédit attendues sont présentées en note 30.

Le poste des « Créances sur les employés » comporte des primes et bonus payés d'avance et conditionnés à la présence de l'employé durant la durée du contrat. Ainsi, la charge liée à ces primes et bonus est constatée en résultat de façon linéaire sur la durée du contrat.

L'exposition du Groupe liée aux risques de crédit, de change et de taux d'intérêts sur les clients et autres créances est décrite en note 30.

13. ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU RÉSULTAT NET

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction se décomposent comme suit :

<i>Non courant en milliers d'euros</i>	31.12.2022	31.12.2021
Actions	18 506	18 838
Total	18 506	18 838

<i>Courant en milliers d'euros</i>	31.12.2022	31.12.2021
Actions	-	-
Dépôts bancaires à court terme	10	105
Total	10	105

L'exposition du Groupe liée aux risques de crédit, de change et de taux d'intérêts sur les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net est décrite en note 30.

14. ACTIFS FINANCIERS

I. ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

Cette rubrique se décompose principalement des investissements suivants :

<i>Non courant en milliers d'euros</i>	31.12.2022	31.12.2021
Actions	5 423	4 678
Autres	-	-
Total	5 423	4 678

Ces titres de participation non cotés ne sont pas détenus à des fins de transactions. Le Groupe a fait le choix irrévocable de présenter les variations de juste valeur dans les autres éléments du résultat global.

L'exposition du Groupe liée aux risques de crédit, de change et de taux d'intérêts sur les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global est décrite en note 30.

II. ÉVALUÉS AU COÛT AMORTI.

<i>Courant en milliers d'euros</i>	31.12.2022	31.12.2021
Dépôts bancaires à court terme	26 240	82 099
Total	26 240	82 099

Cette rubrique comprend des dépôts bancaires à court terme dont la maturité est supérieure à 3 mois à partir de la date d'acquisition. L'exposition du Groupe liée aux risques de crédit, de change et

de taux d'intérêts sur les actifs financiers disponibles évalués au coût amorti est décrite en note 30.

15. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

En milliers d'euros	31.12.2022	31.12.2021
Caisse et dépôts bancaires à vue	360 889	419 221
Dépôts bancaires à court terme	90 493	32 466
Placements monétaires à court terme	8 349	6 968
Trésorerie et équivalents de trésorerie au bilan	459 731	458 655
Trésorerie non disponible	32 527	32 376
Trésorerie et équivalents de trésorerie - actif	492 258	491 030
Découverts bancaires	-1 896	-2 143
Trésorerie et équivalents de trésorerie dans le tableau des flux de trésorerie	457 835	456 511

La caisse et les dépôts bancaires à vue génèrent des intérêts à des taux variables basés sur les taux bancaires quotidiens. Les dépôts bancaires à court terme ont une maturité comprise entre une journée et trois mois selon les besoins en liquidités du Groupe et génèrent des intérêts sur la base des taux bancaires pour leur durée respective.

L'exposition du Groupe liée aux risques de crédit, de change et de taux d'intérêts sur la trésorerie et équivalents de trésorerie est décrite en note 30.

16. CAPITAL-ACTIONS, ACTIONS PROPRES ET RÉSERVES CONSOLIDÉES

› COMPOSITION DU CAPITAL

Au 31 décembre 2022 le capital social de VIEL & Cie est composé de 69 540 468 actions d'une valeur nominale de € 0,2 soit un capital de € 13 908 094,60 contre 69 402 468 actions au 31 décembre 2021 pour un capital de 14 324 593,60 € au 31 décembre 2021. Cette variation s'explique par l'attribution gratuite de 138 000 actions en 2022.

› ACTIONNAIRES IMPORTANTS

Au 31 décembre 2022, le capital de VIEL & Cie est réparti de la façon suivante :

- › Viel et Compagnie-Finance : 61,99 %
- › Amiral Gestion : 6,98 %

- › Sycomore AM : 5,63 %
- › Patrick Combes : 5,62 %
- › Quaero Capital : 3,10 %
- › Financière de l'Echiquier : 0,55 %
- › Public : 7,49 %
- › Actions propres : 8,64 %

› CAPITAL AUTORISÉ

Autorisations financières :

En application des dispositions de l'article L. 225-100, al. 7 du Code de commerce, un tableau récapitulatif des délégations accordées au Conseil d'administration par l'Assemblée générale en cours de validité et leur utilisation au cours de l'exercice 2022 est présenté ci-dessous :

Type de délégation	AGE	Échéance	Montant autorisé	Utilisation en 2022	Autorisations résiduelles
Augmentation de capital (délégation globale avec maintien du DPS)	09/06/2022	26 mois	€ 10 000 000	-	€ 10 000 000
Augmentation de capital (délégation globale avec suppression du DPS)	09/06/2022	26 mois	€ 10 000 000	-	€ 10 000 000
Augmentation de capital (délégation globale avec suppression du DPS-Art-L411-2,II CMF)	09/06/2022	26 mois	€ 10 000 000	-	€ 10 000 000
Augmentation de capital par incorporation de réserves	09/06/2022	18 mois	€ 5 000 000	-	€ 5 000 000
Augmentation de capital par émission de BSA (avec maintien du DPS)	09/06/2022	26 mois	€ 20 000 000	-	€ 20 000 000
Augmentation de capital par attribution d'actions gratuites, existantes ou à créer	09/06/2022	26 mois	€ 1 388 049	-	€ 1 388 049
Augmentation de capital par émission de BSA (en cas d'offre publique)	09/06/2022	18 mois	€ 10 000 000	-	€ 10 000 000
Réduction de capital (annulation d'actions)	09/06/2022	24 mois	€ 1 388 049		€ 1 388 049
Augmentation de capital (attribution d'actions gratuites aux collaborateurs des sociétés liées) (avec maintien du DPS)	12/06/2020	38 mois	€ 1 432 459	€ 27 600	€ 1 404 859

Actions propres :

VIEL & Cie détient au 31 décembre 2022, 6 008 249 titres autodétenus, soit 8,64 % de son capital, pour un montant total brut de € 27 112 000 (4 378 501 titres pour un montant brut de € 18 079 000 au 31 décembre 2021), détention autorisée préalablement par l'Assemblée générale des actionnaires. Le montant de ces titres a été constaté en diminution des capitaux propres consolidés de VIEL & Cie au 31 décembre 2022.

Réserves consolidées :

Cette rubrique se décompose comme suit :

en milliers d'euros	Bénéfice au bilan	Réserve pour option de souscription d'actions	Réserve de réévaluation	Ecart actuariels à prestations définies	Autres réserves	Réserves consolidées
Réserves consolidées au 1er Janvier 2022	412 400	16 148	1 023	-6 975	13 343	435 940
Résultat net de l'exercice	73 552	-	-	-	-	73 552
Réévaluation des régimes à prestations définies	-	-	-	4 439	-	4 439
Incidence de la comptabilisation d'instruments de couverture	-	-	-	-	6 818	6 818
Incidence de la réévaluation des actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	-	-	248	-	-	248
Incidence de la réévaluation des immeubles de placement	-	-	-	-	-	-
Résultat global de la période	73 552	-	248	4 439	6 818	85 057
Affectation à la réserve générale	-	-	-	-	-	-
Affectation à la réserve pour actions propres	9 033	-	-	-	- 9 033	-
Exercice d'options de souscription d'actions	-	859	-	-	-	859

en milliers d'euros	Bénéfice au bilan	Réserve pour option de souscription d'actions	Réserve de réévaluation	Ecarts actuariels à prestations définies	Autres réserves	Réserves consolidées
Incidence de la comptabilisation des options de souscriptions d'actions	-	-	-	-	-	-
Dividendes versés	-19 325	-	-	-	-	-19 325
Incidence des variations de périmètre / Autres variations	-6 279	-18	34	143	-	-6 120
Réserves consolidées au 31 décembre 2022	469 381	16 989	1 306	-2 393	11 128	496 412

en milliers d'euros	Bénéfice au bilan	Réserve pour option de souscription d'actions	Réserve de réévaluation	Ecarts actuariels à prestations définies	Autres réserves	Réserves consolidées
Réserves consolidées au 1er Janvier 2021	382 626	16 000	1 029	-9 671	23 422	413 405
Résultat net de l'exercice	50 960	-	-	-	-	50 960
Réévaluation des régimes à prestations définies	-	-	-	2 635	-	2 635
Incidence de la comptabilisation d'instruments de couverture	-	-	-	-	-	-
Incidence de la réévaluation des actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	-	-	204	-	-	204
Incidence de la réévaluation des immeubles de placement	-	-	-	-	-	-
Résultat global de la période	50 960	-	204	2 635	-	53 799
Affectation à la réserve générale	-	-	-	-	-	-
Affectation à la réserve pour actions propres	-5 885	-	-	-	-	-5 885
Exercice d'options de souscription d'actions	1 862	-	-	-	-	1 862
Incidence de la comptabilisation des options de souscriptions d'actions	-	148	-	-	-	148
Dividendes versés	-18 294	-	-	-	-	-18 294
Incidence des variations de périmètre / Autres variations	1 132	-	-210	61	-10 079	-9 096
Réserves consolidées au 31 décembre 2021	412 400	16 148	1 023	-6 975	13 343	435 940

La réserve pour options de souscription d'actions est utilisée pour comptabiliser la juste valeur des instruments de capitaux propres consentis aux collaborateurs du Groupe (cf note 19). Lors de l'exercice d'options de souscription, la valeur des instruments est transférée de cette réserve au compte de prime d'émission.

La réserve de réévaluation comprend les variations cumulées nettes de la juste valeur des actifs financiers évalués à la juste valeur par les biais des autres éléments du résultat global. Lorsque ces instruments sont cédés, le montant des variations cumulées nettes de juste valeur jusqu'au moment de leur cession est reclassé dans les capitaux propres.

La réserve d'écarts de conversion comprend les écarts de change relatifs à la conversion en euros des états financiers des sociétés du Groupe libellés en monnaies étrangères ainsi que les changements de juste valeur des instruments utilisés pour couvrir des investissements nets dans des entités étrangères. Cette réserve est présentée distinctement dans le tableau de variation des capitaux propres consolidés.

La réserve d'écarts actuariels des régimes à prestations définies est utilisée pour enregistrer les modifications des hypothèses à long terme et la différence entre les hypothèses prises et l'évolution réelle des régimes à prestations définies.

Autres éléments du résultat global

Cette rubrique se décompose comme suit :

2022 en milliers d'euros	Attribuables aux actionnaires de la société mère				Total part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total
	Ecart de conversion	Réserve de couverture	Réserve de réévaluation	Ecarts actuariels des régimes à prestations définies			
Autres éléments du résultat global qui ne peuvent être reclassés ultérieurement au compte de résultat							
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	-	-	-	248	248	89	337
Ecarts actuariels des régimes à prestations définies	-	-	-	4 439	4 439	1 551	5 990
Total des autres éléments du résultat global qui ne peuvent être reclassés ultérieurement au compte de résultat	-	-	-	4 687	4 687	1 640	6 327
Autres éléments du résultat global qui peuvent être reclassés ultérieurement au compte de résultat							
Ajustement à la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie							
- constatés dans la réserve de couverture	-	6 818	-	-	6 818	-	6 818
- transférés au compte de résultat	-	-	-	-	0	-	-
Ecarts de conversion	-9 940	-	-	-	-9 940	-3 965	-13 905
Transfert des écarts de conversion au compte de résultat	6	-	-	-	6	4	10
Ecarts de réévaluation	-	-	-	-	-	-	-
Autres éléments du résultat global des sociétés associées	-278	-	-	-	-278	13	-265
Total des autres éléments du résultat global qui peuvent être reclassés ultérieurement au compte de résultat	-10 212	6 818	-	-	-3 394	-3 948	-7 342
Autres éléments du résultat global de l'exercice, nets d'impôts	-10 212	6 818	-	4 687	1 293	-2 308	-1 016

2021 en milliers d'euros	Attribuables aux actionnaires de la société mère					Total part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total
	Ecart de conversion	Réserve de couverture	Réserve de réévaluation	Ecarts actuariels des régimes à prestations définies				
Autres éléments du résultat global qui ne peuvent être reclassés ultérieurement au compte de résultat								
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	-	-	-	204	204	78	282	
Ecarts actuariels des régimes à prestations définies	-	-	-	2 635	2 635	1 081	3 716	
Total des autres éléments du résultat global qui ne peuvent être reclassés ultérieurement au compte de résultat	-	-	-	2 839	2 839	1 159	3 998	
Autres éléments du résultat global qui peuvent être reclassés ultérieurement au compte de résultat								
Ecarts de conversion	11 122	-	-	-	11 122	5 369	16 491	
Transfert des écarts de conversion au compte de résultat	-8 348	-	-	-	-8 348	-3 764	-12 112	
Ecarts de réévaluation	-	-	-	-	-	-	-	
Autres éléments du résultat global des sociétés associées	-293	-	-	-	-293	-114	-407	
Total des autres éléments du résultat global qui peuvent être reclassés ultérieurement au compte de résultat	2 481	-	-	-	2 481	1 491	3 972	
Autres éléments du résultat global de l'exercice, nets d'impôts	2 481	-	-	2 839	5 320	2 650	7 970	

17. INTÉRÊTS MINORITAIRES

Les principales sociétés dans lesquelles les intérêts minoritaires ont été jugés significatifs sont Bourse Direct qui représente l'activité de bourse en ligne et le sous-groupe Tradition qui regroupe l'activité d'intermédiation professionnelle. Les sociétés jugées significatives au sein du sous-groupe Tradition sont présentées dans les

notes annexes aux comptes consolidés de Compagnie Financière Tradition, société cotée.

Les informations financières résumées du sous-groupe Tradition sont présentées après élimination des comptes et opérations réciproques internes au sous-groupe.

en milliers d'euros	Au 31 décembre 2022		Au 31 décembre 2021	
	Groupe Tradition	Bourse Direct	Groupe Tradition	Bourse Direct
	Suisse	France	Suisse	France
Pourcentage de détention des intérêts minoritaires	26,29%	20,01%	27,67%	20,37%
Actif non courant	343 161	35 578	334 674	31 296
Actif courant	750 852	1 292 674	1 208 878	1 318 022
<i>Dont trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	313 059	43 166	296 366	39 040
Passif non courant	280 668	3 377	273 016	2 801
Passif courant	363 953	1 256 500	854 564	1 279 545
Actif net	449 392	68 375	415 972	66 972
Valeur comptable des intérêts minoritaires (1)	25 579	10 280	20 626	10 079
Chiffre d'affaires	942 516	47 116	809 135	45 919
Résultat net	96 916	5 872	66 232	7 164
Quote-part attribuable aux intérêts minoritaires dans le résultat net du Groupe dans (2) :	31 556	1 320	23 128	1 494
Flux de trésorerie nets opérationnels	135 029	12 757	59 430	-538
Flux de trésorerie nets d'investissement	61 746	-3 217	-61 088	-7 544
Flux de trésorerie nets de financement (hors dividendes versés aux intérêts minoritaires)	-163 047	-4 737	21 506	-3 597
Dividendes versés aux intérêts minoritaires	-13 738	-677	-11 957	-548
Variation des cours de change	-17 581	-	98	-
Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie	8 582	4 126	7 989	-12 227

(1) Groupe Tradition – dont 4,9 millions d'euros au titre de Tradition-ICAP, joint-venture mise en équivalence (cf. note 9).

(2) Groupe Tradition – dont 1,6 million d'euros au titre de Tradition-ICAP, joint-venture mise en équivalence (cf. note 9).

18. DIVIDENDES

En milliers d'euros	2022	2021
Dividende	24 176	20 821
Dividende par action en €	0,35	0,30

19. PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

› COMPAGNIE FINANCIÈRE TRADITION

Groupe Tradition présentent les caractéristiques suivantes :

Au 31 décembre 2022, les options de souscription d'actions consenties aux collaborateurs du

Date d'attribution	Nombre d'actions de 2,50 CHF de nominal	Augmentation de capital potentielle en CHF	Date de début d'exercice ⁽¹⁾	Date d'échéance	Prix d'exercice en CHF	Condition d'exercice ⁽²⁾
05.01.18	20 000	50 000	01.02.21	01.02.26	2,50	115,00
30.08.18	12 000	30 000	01.09.21	01.09.26	2,50	120,00
20.11.18	50 000	125 000	20.11.21	20.11.26	2,50	120,00
			6 000 dès le 01.12.21			
28.11.18	18 000	45 000	6 000 dès le 01.12.22	01.12.26	2,50	110,00
			6 000 dès le 01.12.23			
09.01.19	3 000	7 500	09.07.20	09.07.25	2,50	110,00
06.06.19	58 000	145 000	01.06.22	01.06.27	2,50	120,00
13.01.20	20 000	50 000	13.01.23	13.01.28	2,50	114,00
07.04.20	22 500	56 250	07.04.23	07.04.28	2,50	125,00
01.07.20	50 000	125 000	01.07.23	01.07.28	2,50	125,00
08.04.21	22 500	56 250	08.04.24	08.04.29	2,50	130,00
			5 000 dès le 31/08/2022			
			5 000 dès le 31/08/2023			
31.08.21	19 000	47 500	5 000 dès le 31/08/2024	31.08.29	2,50	110,00
			3 000 dès le 31/08/2025			
			3 000 dès le 31/08/2026			
10.09.21	5 000	12 500	10.09.24	10.09.29	2,50	120,00
14.04.22	20 000	50 000	14.04.25	14.04.30	2,50	120,00
			2 000 dès le 24/6/2023			
			2 000 dès le 24/6/2024			
24.06.22	10 000	25 000	2 000 dès le 24/6/2025	24.06.30	2,50	110,00
			2 000 dès le 24/6/2026			
			2 000 dès le 24/6/2027			
28.07.22	7 000	17 500	28.07.25	28.07.30	2,50	120,00
			20'000 dès le 01/10/2023			
30.08.22	60 000	150 000	20'000 dès le 01/10/2024	01.10.28	2,50	112,00
			20'000 dès le 01/10/2025			
TOTAL	397 000	992 500				

Conditions d'exercice

(1) Les collaborateurs doivent être salariés du Groupe afin d'exercer les options de souscription d'actions consenties.

(2) Le cours de l'action doit être supérieur à ces seuils pendant 10 jours consécutifs au cours des 12 mois précédant la date d'exercice.

En 2022 Compagnie Financière Tradition SA a consenti 97 000 options de souscription d'actions à des collaborateurs du Groupe (48 500 options en 2021).

La juste valeur des options octroyées ou des modifications effectuées est déterminée à la date d'attribution, respectivement des modifications,

des options de souscription en recourant à un modèle d'évaluation prenant en compte les caractéristiques et conditions générales d'acquisition des droits prévalant à cette date.

Sur la base d'observations historiques, les paramètres d'évaluation suivants ont été utilisés afin de déterminer la juste valeur des options

consenties :

	2022	2021
Rendement de dividendes	5,0%	5,0 %
Volatilit. attendue	15,5%	14,0 %
Taux d'intérêt sans risque	0,5%	0,0 %
Prix de l'action à la date d'attribution (en francs suisses)	110,5	114,7

En 2022, la moyenne pondérée de la juste valeur des options à la date de l'octroi est de CHF 19,7 (2021 : CHF 17,9).

Le nombre et les prix d'exercice moyens pondérés des options de souscription sur action consenties aux collaborateurs de la Société sont les suivants :

en CHF	2022		2021	
	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options
En circulation au début de l'exercice	2,50	302 000	2,50	364 167
Attribuées	2,50	97 000	2,50	48 500
Exercées *	2,50	-2 000	2,50	-109 667
Expirées				
Annulées			2,50	-1 000
En circulation à la fin de l'exercice	2,50	397 000	2,50	302 000
Exerçables à la fin de l'exercice	2,50	29 000	2,50	29 000

*Le cours moyen pondéré de l'action à la date d'exercice des options exercées en 2022 est de CHF 105,0 (2021 : CHF 112,8).

Les options exercées donnent uniquement droit à la livraison des actions. En 2022, le montant des charges liées aux paiements fondés sur des actions est de CHF 1 125 000 (CHF 1 014 000 en 2021).

› VIEL & CIE

Plans d'options de souscription d'actions :

Au 31 décembre 2022, il n'y a pas de nouveaux plans d'options de souscription d'actions accordés par VIEL & Cie.

Plans d'attributions d'actions gratuites :

Au 31 décembre 2022, les caractéristiques des plans d'attribution d'actions gratuites sont les suivantes :

Nature du plan (En euros)	Plan d'attribution 2017		Plan d'attribution 2021
	Lot 1	Lot 2	
Date de l'Assemblée générale	14-juin-16	14-juin-16	12-juin-20
Date des premières attributions au titre du plan	04-sept-17	04-sept-17	18-mars-21
Nombre total d'actions gratuites attribuées	440 000	138 000	135 000
Date départ de l'attribution des actions gratuites	04-sept-17	04-sept-17	18-mars-21
Période d'attribution	04-sept-20	04-sept-22	18-mars-24
Période d'acquisition en cas de non réalisation de la condition de performance	04-sept-27	04-sept-27	18-mars-31
Conditions d'attribution de présence dans la Société	Oui	Oui	Oui
Conditions de performance de cours	6,50 €	6,00 €	6,80 €
Nombre d'actions gratuites en circulation au 1er janvier	380 000	138 000	135 000
Nombre d'actions gratuites annulées au cours de l'exercice	-	-	-
Nombre d'actions gratuites attribuées au cours de l'exercice	-	138 000	135 000
Nombre d'actions gratuites en circulation au 31 décembre	380 000	-	135 000
Nombre de personnes concernées	2	4	4

20. DETTES FINANCIÈRES

En milliers d'euros	31.12.2022	31.12.2021
Découverts bancaires	1 896	2 143
Emprunts bancaires	8 124	-
Portion court terme des emprunts bancaires à long terme	18 000	18 000
Emprunts obligataires	-	106 401
A court terme	28 020	126 544
Emprunts à long terme	164 000	182 000
Emprunts obligataires	212 629	202 497
A long terme	376 629	384 497
TOTAL	404 649	511 042

Les dettes financières provenant des activités de financement selon le tableau des flux de trésorerie ont évolué comme suit en 2022 :

2022 En milliers d'euros	Eléments financiers	Eléments non financiers			31.12.2022
		Autres variations	Reclassement	Ecart de conversion	
Long terme					
Emprunts bancaires	182 000	-18 000			164 000
Emprunts obligataires	202 497	175		9 957	212 629
Court terme					
Emprunts bancaires	-	7 959		166	8 124
Position court terme des emprunts bancaires	18 000				18 000
Emprunts obligataires	106 401	-109 357		2 955	-
Total	508 898	-119 223	-	13 078	402 754

2021 En milliers d'euros	Eléments financiers	Eléments non financiers			31.12.2021
		Autres variations	Reclassement	Ecart de conversion	
Long terme					
Emprunts bancaires	83 500	98 500			182 000
Emprunts obligataires	221 568	73 811	-101 725	8 843	202 497
Court terme					
Emprunts bancaires	11 109	-11 114		5	-
Position court terme des emprunts bancaires	30 150	-12 150			18 000
Emprunts obligataires	-	86	101 725	4 590	106 401
Total	346 327	149 133	-	13 438	508 898

Les emprunts obligataires se décomposent comme suit :

Emetteur	Année d'émission et d'échéance	Valeur nominale résiduelle en milliers de CHF	Coupon	Taux d'intérêt effectif	Valeur comptable en milliers de CHF	Valeur comptable en milliers de CHF
					31.12.22	31.12.21
Compagnie Financière Tradition SA	2021-2027	CHF 80 000	1,875%	1,980%	79 654	79 585
Compagnie Financière Tradition SA	2019-2025	CHF 130 000	1,750%	1,850%	129 722	129 615
Compagnie Financière Tradition SA	2016-2022	CHF 110 000	1,625%	1,726%	-	109 923
TOTAL					209 376	319 123
<i>Dont montant remboursable dans les 12 mois</i>					-	109 923

Au 31 décembre 2022, Compagnie Financière Tradition dispose de facilités de crédit pour un montant de € 177 485 000 (€ 169 138 000 au 31 décembre 2021). Celles-ci ont été utilisées à hauteur de € 8 124 000 au 31 décembre 2022 (n'ont pas été utilisées au 31 décembre 2021).

Les emprunts bancaires à long terme incluent un montant de € 182 000 000 remboursable par annuités et venant à échéance en juin 2026 (€ 200 000 000 au 31 décembre 2021).

Les dettes à long terme font l'objet de clause de remboursement anticipé en cas de non-respect de différents ratios de gestion ; ces ratios

concernent principalement le niveau d'endettement par rapport aux capitaux propres consolidés du Groupe, ou le niveau des charges financières nettes par rapport au résultat d'exploitation du Groupe.

Au 31 décembre 2022, VIEL & Cie et ses filiales disposent de facilités de crédit non utilisées pour

un montant de € 169 361 000, contre € 169 138 000 au 31 décembre 2021.

L'exposition du Groupe liée aux risques de liquidité, de change et de taux d'intérêts sur les dettes financières est décrite en note 30.

21. PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS

Les provisions se décomposent comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	Provisions pour pensions et retraites	Provisions pour litiges	Provisions pour impôts	Autres provisions	TOTAL
Montant au 31 décembre 2022	30 082	338	500	324	31 244
<i>Dont montant qui devrait être réglé dans les 12 mois</i>					-
Variation de périmètre	137	-	-	-	137
Dotation	2 706	13 463	-	-177	15 992
Utilisation	-491	-1 750	-	-	-2 240
Dissolution	-17	-188	-	-147	-352
Réévaluation des régimes à prestations définies	-4 698	-	-	-	-4 698
Reclassement	-	338	-	-	338
Ecart de conversion	49	307	-	-	356
Montant au 31 décembre 2021	27 768	12 508	500	-	40 776
<i>Dont montant qui devrait être réglé dans les 12 mois</i>					-
Variation de périmètre	-	-	-	-	-
Dotation	2 651	115	-	-	2 767
Utilisation	-1 401	-	-	-	-1 401
Dissolution	-59	-	-	-	-59
Réévaluation des régimes à prestations définies	-6 778	-	-	-	-6 778
Reclassement	-	407	-	-	407
Ecart de conversion	-671	-646	-	-	-1 317
Montant au 31 décembre 2022	21 510	12 385	500	-	34 395
<i>Dont montant qui devrait être réglé dans les 12 mois</i>					11 839

› PROVISIONS POUR PENSIONS ET RETRAITES

Les provisions pour pensions et retraites sont constatées au bilan afin de couvrir les obligations du Groupe dans le cadre des régimes à prestations définies et d'autres avantages à long terme en faveur du personnel. Le détail de ces engagements est présenté en note 22.

› PROVISIONS POUR LITIGES

Dans le cadre de leurs activités, il arrive que des filiales du Groupe soient impliquées dans des litiges avec des anciens employés suite à la résiliation de leur contrat de travail ou avec des sociétés concurrentes lors de l'engagement de nouveaux collaborateurs. Par ailleurs, des procédures administratives peuvent être menées à l'encontre de filiales par les régulateurs locaux.

L'échéance des sorties de trésorerie relative à ces provisions est incertaine car elle dépend de l'issue des procédures en question qui peuvent durer de nombreuses années.

Une filiale du Groupe au Royaume-Uni est défenderesse dans une procédure civile intentée fin 2017 par cinq sociétés anglaises en liquidation ainsi que les liquidateurs de ces sociétés.

En 2009, celles-ci ont négocié des quotas de l'Union européenne, également appelés crédits carbone, et ne se sont pas acquittées de la TVA facturée aux contreparties dans le cadre de ces transactions. La filiale du Groupe a agi en qualité d'intermédiaire dans la transmission d'un nombre limité d'ordres relatifs à ces transactions.

Les liquidateurs demandent des dommages et intérêts car ils estiment que cette filiale n'a pas su identifier les infractions et a donc ainsi contribué à ce que les dirigeants des sociétés anglaises en liquidation manquent à leurs obligations légales.

La filiale s'est vigoureusement défendue et a réussi à faire rejeter toutes les réclamations de trois des sociétés et certaines des réclamations

des deux autres sociétés. Certains arguments ont ensuite été portés devant la Cour d'appel anglaise où la filiale a obtenu de nouveaux succès. Une question demeure à propos de laquelle l'autorisation est demandée de faire appel devant la Cour suprême. Une provision a été comptabilisée pour couvrir une éventuelle décision défavorable concernant le dernier sujet restant. Le montant provisionné est compris dans la rubrique des provisions à court terme au 31 décembre 2021.

› PROVISIONS POUR IMPÔTS

Le Groupe est régulièrement soumis à des contrôles. Les risques potentiels sont évalués et font l'objet, le cas échéant, d'une provision.

› AUTRES PROVISIONS

VIEL & Cie et ses filiales consolidées ont constitué au cours des exercices précédents des provisions afin de couvrir divers risques auxquelles elles sont confrontées. Ces provisions couvrent l'intégralité des risques potentiels estimés.

22. ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL

La majorité des employés de VIEL & Cie et de ses filiales opérationnelles bénéficie de prestations de retraites octroyées par des régimes à cotisations définies dont les cotisations sont inscrites en charges lorsqu'elles sont encourues. Les éventuels montants à payer en fin de période sont présentés dans la rubrique des « Fournisseurs et autres créanciers ».

Les régimes à prestations définies concernent principalement les employés du Groupe basés en Suisse.

Les collaborateurs en Suisse sont assurés auprès de l'institution de prévoyance de l'employeur contre les risques de vieillesse, d'invalidité et de décès. L'institution de prévoyance a la forme juridique d'une fondation. L'institution de prévoyance assume elle-même le risque vieillesse alors que les risques décès et invalidités sont réassurés auprès d'une compagnie d'assurance. Les prestations de vieillesse sont définies en fonction du solde des comptes d'épargne individuels (avoir de vieillesse) à la date du départ à la retraite. La rente vieillesse annuelle se calcule en multipliant l'avoir de vieillesse à la date du départ par le taux de conversion défini dans le

règlement de la fondation. Les collaborateurs peuvent prendre une retraite anticipée au plus tôt à 58 ans révolus, auquel cas le taux de conversion est réduit en fonction de la prolongation de la durée attendue du versement de la rente et de l'avoir de vieillesse moins important. Les collaborateurs ont en outre la possibilité de percevoir tout ou partie de la rente vieillesse sous forme de capital.

Les cotisations ordinaires de l'employeur sont exprimées en pourcent du salaire assuré (selon l'âge) et versées sur les avoirs de vieillesse individuels.

La politique d'investissement de l'institution de prévoyance se fonde sur l'objectif de réaliser un rendement qui, associé aux cotisations versées, soit suffisant pour garder un contrôle raisonnable sur les différents risques de financement du régime. Le Conseil de fondation, avec l'aide de conseillers en placement, détermine la pondération des catégories d'actifs et les allocations cibles, lesquelles sont révisées périodiquement. L'allocation effective des actifs est déterminée par une série de conditions économiques et de marché et en considération

des risques spécifiques aux catégories d'actifs.

Les autres avantages à long terme concernent essentiellement des employés de filiales du

Groupe au Japon qui ont la possibilité de différer le versement d'une partie de leur rémunération jusqu'à l'âge de la retraite ou de leur départ de la société.

Les provisions pour pensions et retraites se répartissent comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2022	31.12.2021
Autres avantages à long terme	14 275	14 330
Provision pour des régimes à prestations définies	7 235	13 438
Total des provisions pour pensions et retraites	21 510	27 768

Les charges liées aux régimes à prestations et cotisations définies sont présentées sous la rubrique « charges de personnel ». En 2022, le montant des charges liées aux régimes à cotisations définies est de € 4 151 000 (€ 4 695 000 en 2021).

› ACTIFS ET PASSIFS COMPTABILISÉS AU BILAN

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2022	31.12.2021
Valeur actualisée des obligations	55 621	61 268
Juste valeur des actifs des régimes	-48 386	-47 967
Engagements nets des régimes à prestations définies	7 235	13 301

› MOUVEMENTS DE LA VALEUR ACTUALISÉE DES OBLIGATIONS :

<i>en milliers d'euros</i>	2022	2021
Valeur actualisée des obligations au 1er janvier	61 268	58 571
Dont obligations financées	55 186	53 159
Dont obligations non financées	6 081	5 412
Coût financier	229	115
Coût des services rendus	1 591	2 187
Cotisation des employés	968	914
Coût des services passés	137	-
Prestations payées	964	-1 276
(Gains) / pertes actuariel(le)s liés à l'expérience	841	2 490
(Gains) / pertes actuariel(le)s sur les hypothèses démographiques	-	-1 731
(Gains) / pertes actuariel(le)s sur les hypothèses financières	-13 135	-2 559
Réduction de régime	-	-
Reclassements	139	-17
Ecart de conversion	2 619	2 573
Valeur actualisée des obligations au 31 décembre	55 621	61 268
Dont obligations financées	49 616	55 186
Dont obligations non financées	6 005	6 081

› MOUVEMENT DE LA JUSTE VALEUR ACTUALISÉE DES ACTIFS DES RÉGIMES

<i>en milliers d'euros</i>	2022	2021
Juste valeur des actifs des régimes au 1er janvier	47 967	41 854
Rendement attendu des actifs des régimes	139	10
Cotisations de l'employeur	1 379	1 130
Cotisations des employés	968	914
Prestations payées	1 243	-842
Frais d'administration	-84	-70
Gains / (pertes) actuariels	-5 517	2 898
Réduction de régime	-	-
Ecart de conversion	2 291	2 073
Juste valeur des actifs des régimes au 31 décembre	48 386	47 967

Le Groupe estime à € 1 344 000 le montant des cotisations liées aux régimes à prestations définies pour l'exercice 2022.

› JUSTE VALEUR DES ACTIFS PAR NATURE EN POURCENTAGE DU TOTAL DES ACTIFS DES RÉGIMES

	2022	2021
Actions	28,58%	31,35%
Obligations	25,31%	26,29%
Immobilier	28,58%	28,57%
Contrats d'assurance	0,76%	0,79%
Liquidités	9,15%	5,16%
Divers	7,62%	7,84%
TOTAL	100%	100%

Les placements en actions, obligations et immobiliers sont essentiellement investis au travers de fonds de placements et sont en majorité cotés sur un marché boursier actif. Les autres catégories de placements ne sont pour la plupart pas cotés sur un marché boursier actif.

› ECARTS ACTUARIELS DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES ENREGISTRÉS DANS LES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

<i>en milliers d'euros</i>	2022	2021
Ecart actuariels sur les passifs des régimes	13 135	2 559
Ajustements liés à l'expérience relatifs aux passifs des régimes	-841	-2 490
Ajustements liés à l'expérience relatifs aux actifs des régimes	-5 517	2 898
Gain (perte) sur la réévaluation des régimes à prestations définies	6 778	2 967

› CHARGES COMPTABILISÉES AU COMPTE DE RÉSULTAT

<i>en milliers d'euros</i>	2022	2021
Coût des services rendus	1 591	2 258
Charge d'intérêt net	90	104
Coût des services passés	137	-
Frais d'administration	84	-
Coût / (produit) des régimes à prestations définies	1 819	2 362

<i>en milliers d'euros</i>	2022	2021
Rendement/(coût) effectif des actifs des régimes	-5 490	3 050

› PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES

<i>en %</i>	2022	2021
Taux d'actualisation	2,49%	0,62%
Augmentations futures des salaires	1,94%	1,18%

› TABLES DE MORTALITÉ

L'espérance de vie est prise en compte dans les engagements définis sur la base de tables de mortalité du pays dans lequel le régime est situé. Des tables générationnelles, permettant de modéliser l'évolution future de la mortalité, ont été utilisées au 31 décembre 2022 et en 2021.

› ANALYSE DE SENSIBILITÉ

L'impact sur le montant des engagements des régimes à prestations définies au 31 décembre 2022 et 2021 d'une augmentation ou diminution des principales hypothèses actuarielles est présenté ci-dessous :

<i>en milliers d'euros</i>	2022	
	Augmentation	Diminution
Taux d'actualisation (variation de 0,5 %)	-3 197	3 591
Augmentation futures des salaires (variation de 0,5 %)	147	-147

<i>en milliers d'euros</i>	2021	
	Augmentation	Diminution
Taux d'actualisation (variation de 0,5 %)	-4 092	4 637
Augmentation futures des salaires (variation de 0,5 %)	218	-218

Cette analyse repose sur l'hypothèse que toutes les autres variables demeurent constantes.

› DURATION DES OBLIGATIONS DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

La durée moyenne pondérée de l'obligation du régime à prestations définies pour les employés du Groupe en Suisse est de 14 années au 31 décembre 2022 (16 années au 31 décembre 2021).

23. FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉANCIERS

Cette rubrique se décompose comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2022	31.12.2021
Dettes liées aux activités teneurs de comptes	1 240 938	1 363 471
Dettes liées aux activités en principal	108 115	433 049
Charges à payer	154 919	132 614
Dettes envers les parties liées	3 396	3 260
Autres dettes à court terme	57 157	54 532
TOTAL	1 564 525	1 986 926

L'exposition du Groupe liée aux risques de liquidité, de change et de taux d'intérêts sur les fournisseurs et autres créanciers est décrite en note 30.

24. IMPÔTS À PAYER ET À RECEVOIR

Au 31 décembre 2022, les impôts à payer de VIEL & Cie s'élevaient à € 11 411 000, contre € 8 830 000 au 31 décembre 2021.

Les impôts à recevoir pour un montant de € 6 161 000 au 31 décembre 2022 contre € 5 297 000 au 31 décembre 2021 sont principalement constitués d'acomptes d'impôt versés par des sociétés du Groupe.

25. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

<i>En milliers d'euros</i>	2022		2021	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
Contrats de change à terme sur devises	350	174	244	-
Swaps de taux d'intérêts	9 250	163	152	19
Total	9 600	337	396	19

Les instruments financiers dérivés conclus par le Groupe à la clôture 2022 sont principalement

constitués d'instruments de couverture dans des relations de couverture.

26. CONTRAT DE LOCATION

Les contrats de location du Groupe concernent essentiellement des bureaux utilisés par les employés dans le cadre de leurs activités.

› ACTIFS LIÉS AU DROIT D'UTILISATION

2022

en milliers d'€	Immeubles	Véhicules	Total
Valeur comptable nette au 1er janvier	57 149	0	57 149
Variation de périmètre	97		97
Actifs additionnels	14 050	161	14 211
Amortissements	-15 844	-64	-15 908
Reclassements	18	18	36
Ecart de conversion	1 480		1 480
Valeur comptable nette au 31 décembre	56 950	115	57 065

2021

en milliers d'€	Immeubles	Véhicules	Total
Valeur comptable nette au 1er janvier	49 350	-	49 350
Variation de périmètre	-	-	-
Actifs additionnels	19 695	-	19 695
Amortissements	-14 660	-	-14 660
Reclassements	-38	-	-38
Ecart de conversion	2 802	-	2 802
Valeur comptable nette au 31 décembre	57 149	-	57 149

› OBLIGATIONS LOCATIVES

en milliers d'€	2022	2021
Court terme		
Obligations locatives	17 235	16 061
Total		
Long terme		
Obligations locatives	51 584	54 184
Total		
Total des obligations locatives au bilan	68 819	70 245

L'exposition du Groupe liée aux risques de liquidités, de change et de taux d'intérêts sur les obligations locatives est décrite en note 30.

Les obligations locatives provenant des activités de financement selon le tableau des flux de trésorerie ont évolué comme suit :

en milliers d'€	01.01.22	Eléments financiers	Eléments non financiers		31.12.22
			Autres variations	Ecart de conversion	
Obligations locatives	70 245	-17 522	14 299	1 796	68 819
Total	70 245	-17 522	14 299	1 796	68 819

en milliers d'€	01.01.21	Éléments financiers	Éléments non financiers		31.12.21
			Autres variations	Écarts de conversion	
Obligations locatives	61 172	-14 268	19 642	3 699	70 245
Total	61 172	-14 268	19 642	3 699	70 245

› AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AUX CONTRATS DE LOCATION

- › Les charges liées aux contrats de location à court terme s'élèvent à € 4 185 000 pour l'exercice 2022 (2021 : € 3 817 000).
- › La charge d'intérêts sur les obligations locatives est présentée en note 4.
- › Le total des sorties de trésorerie relatives aux contrats de location s'élève à € 21 624 000 pour l'exercice 2022 (2021 : € 17 836 000).

27. OPÉRATIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

› NATURE DES FONCTIONS DES EMPLOYÉS CLÉS

VIEL & Cie est une société qui consolide trois pôles d'activité, dans le domaine de l'intermédiation professionnelle au travers de Compagnie Financière Tradition, de la bourse en ligne au travers de Bourse Direct, et une participation mise en équivalence de 40 % dans SwissLife Banque Privée. Est considéré comme employé clef, le Président du Conseil d'administration de VIEL & Cie.

› RÉMUNÉRATION DES EMPLOYÉS CLÉS

Le Président du Conseil d'administration ne perçoit pas de rémunération de la société VIEL & Cie mais de sa maison-mère Viel et Compagnie-Finance ; il bénéficie de la part de la société VIEL & Cie de jetons de présence pour un montant de € 12 000 au titre de l'exercice 2022 (€ 12 000 en 2021).

Aucun avantage en nature, avantage postérieur à l'emploi, autre avantage à long terme, indemnité de fin de contrat de travail et paiement fondé sur des actions n'est accordé au Président - Directeur général.

› CRÉANCES SUR LES PARTIES LIÉES

Non courant	31.12.2022	31.12.2021
En milliers d'euros		
Créances sur les sociétés associées	435	2 000
Créances sur l'actionnaire et les sociétés liées	-	-
TOTAL	435	2 000

Courant	31.12.2022	31.12.2021
En milliers d'euros		
Créances sur les sociétés associées	52	63
Créances sur les coentreprises	6 461	6 853
Créances sur l'actionnaire et les sociétés liées	853	957
TOTAL	7 366	7 874

› DETTES ENVERS LES PARTIES LIÉES

En milliers d'euros	31.12.2022	31.12.2021
Dettes envers les sociétés associées	30	55
Dettes sur les coentreprises	3 366	3 197
Dettes envers l'actionnaire et les sociétés liées	0	8
TOTAL	3 396	3 260

Les rubriques « Créances sur l'actionnaire et les sociétés liées » et « Dettes envers l'actionnaire et les sociétés liées » comprennent l'ensemble des créances et dettes de VIEL & Cie et de ses filiales vis-à-vis de leur actionnaire majoritaire ultime, Viel et Compagnie-Finance, Paris, ainsi que des filiales de cette société.

› TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

L'une des filiales du Groupe a conclu un contrat de bail à loyer avec une société appartenant à son actionnaire ultime. En 2022, le Groupe a constaté une charge de € 766 000 liée au droit d'utilisation de ces locaux (€ 758 000 en 2021). La valeur comptable de l'obligation locative est de

€ 2 523 000 au 31.12.2022 (€ 3 137 000 au 31.12.2021).

Une société de services appartenant à l'actionnaire majoritaire de VIEL & Cie a facturé au Groupe des frais de déplacement pour un montant de € 843 000 en 2022 (€ 723 000 en 2021).

Le régime à prestations définies de Compagnie Financière Tradition SA en Suisse est considéré comme une entité apparentée.

Consolidation de VIEL & Cie

VIEL & Cie fait l'objet d'une consolidation dans les comptes consolidés de Viel et Compagnie-Finance dont le siège social se situe au 23, Place Vendôme - 75001 Paris.

28. OPÉRATIONS DE HORS-BILAN

› TITRES À LIVRER ET À RECEVOIR

en milliers d'euros	31.12.2021	31.12.2021
Titres à livrer	183 564 213	170 507 247
Titres à recevoir	183 564 759	170 482 633

Les titres à livrer et à recevoir reflètent les opérations d'achat et de vente de titres initiées avant le 31 décembre 2022 et débouclées après cette date, dans le cadre des activités en principal

réalisées par les sociétés du Groupe traitant avec des institutionnels, ou des opérations en règlements différés pour l'activité de bourse en ligne.

29. GESTION DU RISQUE FINANCIER

Le Groupe est principalement exposé aux risques suivants :

- › risque de crédit,
- › risque de liquidité,
- › risque de marché,
- › risque de taux d'intérêt,
- › risque opérationnel.

Cette note présente des informations sur l'exposition du Groupe à chacun des risques cités ci-dessus, les objectifs, politique et procédures de gestion du risque, ainsi que les méthodes utilisées pour les mesurer. En 2022, il n'y a pas eu de changement dans l'approche du Groupe en relation avec la gestion du risque.

Le Conseil d'administration a la responsabilité ultime de définir l'appétence aux risques, d'établir les principes de gestion des risques du Groupe, et

d'exercer la haute surveillance sur la Direction. Il est assisté dans ces tâches par le Comité d'audit dont le rôle est la surveillance du système de contrôle interne sur le reporting financier, la gestion des risques, ainsi que la conformité avec les lois et réglementations. L'audit interne effectue des revues de l'efficacité des procédures de gestion des risques et des contrôles internes dont les résultats sont communiqués au Comité d'audit.

Le département de gestion des risques est une fonction indépendante, directement rattachée au Président du Conseil d'administration. Il est en charge d'identifier, d'évaluer, de cartographier et de suivre l'évolution des risques auxquels le Groupe est exposé.

▸ Risque de crédit et de contrepartie

VIEL & Cie en tant que société holding n'est pas exposée au risque de crédit.

Le risque de crédit est avant tout le risque de perte financière pour les filiales opérationnelles si un client ou une contrepartie à un instrument financier manque à une de ses obligations. Ce risque concerne principalement la rubrique des clients et autres créances.

Les filiales opérationnelles de VIEL & Cie exercent le métier d'intermédiaire sur les marchés financiers et non financiers, principalement auprès d'une clientèle de professionnels pour Compagnie Financière Tradition, et auprès de particuliers pour Gaitame (filiale de Compagnie Financière Tradition basée au Japon) et Bourse Direct.

L'intermédiation professionnelle : Compagnie Financière Tradition

Le métier de courtier consiste à rapprocher deux contreparties pour la réalisation d'une opération, et à percevoir une rémunération pour le service apporté. Compagnie Financière Tradition a donc une exposition très limitée au risque de crédit dans le cadre de cette activité. La qualité des contreparties est évaluée localement par les filiales selon des directives émises par le Groupe et les commissions à recevoir font l'objet d'un suivi régulier. Des dépréciations sont comptabilisées si nécessaire sur certaines créances.

Par ailleurs, certaines sociétés opérationnelles du Groupe agissent à titre de principal dans l'achat et la vente simultanés de titres pour le compte de

tiers. Ces transactions sont gérées sur la base de règlement d'espèces contre livraisons de titres à travers des chambres de compensation. Le délai entre la date de transaction et la date de dénouement est majoritairement de deux jours depuis octobre 2014, pendant lesquels ces sociétés sont exposées au risque de contrepartie.

Ce risque de contrepartie est contenu dans les limites déterminées par le Comité de crédit de Compagnie Financière Tradition; celui-ci base son appréciation sur la qualité financière de la contrepartie, prenant en considération les ratings publiés par les organismes reconnus (ECAI, External Credit Assessment Institutions), ainsi que toutes informations financières disponibles (cours de bourse, Credit Default Swaps, évolution des rendements du marché secondaire obligataire, etc.); lorsqu'aucun rating externe n'est disponible, Compagnie Financière Tradition calcule un rating interne, selon une méthodologie interne. En sus de la notation de la contrepartie, le type d'instruments traités et leur liquidité sont pris en compte pour déterminer la limite.

La détermination des limites et le suivi de leur respect sont assurés de manière indépendante par le département des risques de Compagnie Financière Tradition, ou bien par les départements des risques des régions opérationnelles. Les limites sont régulièrement révisées selon une périodicité prédéterminée ou bien à la suite d'événements pouvant affecter la qualité de la contrepartie ou l'environnement dans lequel elle opère (pays, types de secteur, etc...).

Les expositions se concentrent sur des établissements financiers régulés, majoritairement notés « investment grade ».

Le clearing est quant à lui traité par des équipes spécialisées. À cet effet, le groupe Tradition dispose d'une filiale indirecte dédiée aux activités de compensation, Tradition London Clearing Ltd, pivot des opérations en principal du Groupe pour l'Europe et l'Asie. Tradition London Clearing Ltd est en charge du suivi des opérations introduites par les entités opérationnelles du groupe Tradition jusqu'à leur dénouement final dans les chambres de compensation. Tradition Asiel Securities Inc., filiale du groupe Tradition aux États-Unis, effectue par ailleurs toutes les opérations de clearing aux États-Unis. Cette société est membre du FICC (Fixed Income Clearing Corporation), une contrepartie centrale de marché pour les titres d'État américains. L'adhésion au FICC induit une réduction notable du risque de défaut d'une

contrepartie, la responsabilité de la bonne fin des opérations incombant au FICC une fois les opérations confirmées.

LA BOURSE EN LIGNE : BOURSE DIRECT

Bourse Direct traite principalement avec des particuliers, dont la couverture est assurée par les liquidités déposées sur leur compte titres ; dans ce cadre, une opération de marché dont la couverture ne serait pas assurée, doit être rendue impossible par les systèmes automatiques de contrôle des couvertures dans le cadre du correct fonctionnement des outils mis à disposition par les prestataires techniques de la société.

Bourse Direct traite également avec des clients institutionnels. Dans ce cadre, toute contrepartie doit faire l'objet d'une autorisation accordée par le Comité de crédit. La majorité des contreparties sont d'importantes institutions financières bénéficiant d'une excellente notation de crédit. Un élément fondamental dans le processus d'approbation des contreparties est la séparation entre les fonctions opérationnelles et celles d'évaluation des risques et d'autorisation. La Direction de cette société s'assure régulièrement que les décisions sont observées et que les procédures de contrôle concernant les contreparties et le clearing sont efficaces.

› **Risque de liquidité**

VIEL & Cie doit disposer des ressources financières nécessaires au financement de son activité courante et maintenir sa capacité d'investissement à tout moment. La gestion du risque de liquidité est assurée au niveau de la holding par une surveillance permanente de la durée des financements, de l'existence de lignes de crédit disponibles et de la diversification des ressources. VIEL & Cie gère par ailleurs de façon prudente sa trésorerie disponible en la plaçant sur des supports sans risques, liquides et monétaires. Une convention de trésorerie est établie entre VIEL & Cie et certaines de ses filiales dans le cadre de l'optimisation de la gestion de trésorerie du Groupe.

Le risque de liquidité intervient lorsque des filiales rencontreraient des difficultés à honorer leurs obligations financières. Aux fins de la gestion des risques, ce risque est divisé en deux catégories.

Le risque de liquidité transactionnel concerne la capacité à couvrir les flux de trésorerie liés aux opérations en principal ou aux besoins des

contreparties du marché - par exemple, la nécessité de financer des titres en cours de règlement ou de placer des marges ou des garanties auprès de chambres de compensation ou de banques fournissant des services de compensation aux sociétés consolidées du Groupe.

Quoique difficiles à anticiper, ces besoins de liquidités sont généralement de court terme, à un jour voire intra journaliers, et sont généralement couverts par des découverts auprès de l'entité de compensation. Pour gérer ces risques, les filiales pratiquant des opérations en principal disposent d'une trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisants pour couvrir leurs besoins potentiels de financement en faisant appel à une approche statistique basée sur les données historiques, qui sont soumises à un test de résistance pour définir un niveau de réserve approprié.

Le risque de liquidité sur bilan est le risque qu'une entité du Groupe soit incapable de couvrir ses besoins en fonds de roulement nets pendant un certain laps de temps du fait de difficultés opérationnelles ou d'investissements importants dans l'activité. Pour gérer ce risque, toutes les entités opérationnelles du Groupe Tradition établissent des prévisions de trésorerie glissantes sur douze mois dans le cadre de la procédure mensuelle d'information financière afin de déceler les problèmes potentiels de liquidité.

Au minimum, toutes les entités conservent des liquidités ou des équivalents de trésorerie suffisants pour couvrir les sorties nettes de trésorerie anticipées pour les trois mois suivants. Des contrôles sont effectués deux fois par an pour déterminer les fonds en excédent par rapport aux exigences locales. En outre, dans le cadre des contraintes réglementaires propres aux entreprises d'investissement, certaines sociétés du Groupe placent la trésorerie de leur clientèle dans des produits liquides, sans risque de taux ni de contrepartie, et immédiatement disponibles.

› **Risque de marché**

VIEL & Cie est exposé au risque de marché par rapport à la valeur de ses actifs et à l'évolution des coûts de sa dette. Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché et affectent le résultat net du Groupe ou la valeur de ses instruments financiers. Le risque de marché inclut

le risque de change et le risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

L'exposition du Groupe au risque de taux d'intérêt résulte principalement de la structuration de sa dette financière. Cependant, ce risque reste très marginal dans la mesure où la quasi-totalité de la dette financière à long terme à taux variable fait l'objet d'une couverture au moyen de swaps de taux d'intérêt ou bien ont été mise en place à taux fixe (dettes obligataires).

La mise en place d'une dette financière au sein du Groupe fait l'objet d'une décision approuvée par la Direction générale.

› Risque opérationnel lié aux participations contrôlées

Le risque opérationnel couvre tous les risques liés au traitement des opérations, allant de la correcte exécution des ordres de la clientèle, à la confirmation de ceux-ci puis au traitement administratif qui suit. D'éventuels dysfonctionnements informatiques, qui pourraient venir fausser l'exécution des opérations, entrent également dans cette catégorie.

Par ailleurs, le risque opérationnel provient du rôle majeur que peuvent jouer les personnes clés au sein de l'organisation. Concernant les équipes opérationnelles, le risque de « débauchage » par les concurrents existe. Enfin, l'évolution et le perfectionnement des outils informatiques constituent un enjeu majeur.

› Gestion du capital

Les objectifs du Groupe au niveau de la gestion du capital sont de maintenir un niveau de capitaux propres suffisant afin d'assurer la continuité des opérations et d'apporter un retour sur investissement aux actionnaires.

Le Conseil d'administration effectue le suivi de la rentabilité des capitaux propres qui est défini par la relation entre le résultat net d'exploitation et les capitaux propres, nets de la part attribuable aux actionnaires minoritaires. Le Conseil d'administration effectue aussi le suivi des dividendes versés aux actionnaires.

Le Groupe gère la structure du capital et y apporte des rectifications en fonction des variations de l'environnement économique. Afin de maintenir ou d'ajuster la structure du capital, le Groupe peut soit ajuster le montant des dividendes distribués aux actionnaires, rembourser du capital aux actionnaires, émettre de nouvelles actions, ou vendre des actifs pour réduire le montant des dettes.

En 2022, il n'y a pas eu de changement dans l'approche du Groupe en relation avec la gestion du capital.

VIEL & Cie n'est pas soumise à des exigences en matière de capital. Cependant, certaines filiales du Groupe sont soumises localement à des exigences de capital réglementaire imposées par les autorités de surveillance des pays concernés. Le suivi et l'application des directives réglementaires sont effectués par les responsables locaux en charge de la conformité.

30. INSTRUMENTS FINANCIERS

› RISQUE DE CRÉDIT

Exposition au risque de crédit

La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale du Groupe au risque de crédit. L'exposition au risque de crédit se présente comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	2022	2021
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	5 423	4 678
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	18 517	18 943
Prêts et créances	29 240	82 099
Actifs financiers évalués au coût amorti	1 591 736	2 032 648
Instruments financiers dérivés actifs	9 600	396
Trésorerie et équivalents de trésorerie	459 731	458 655
Trésorerie non disponible	32 527	32 376
TOTAL	2 146 772	2 629 796

En raison de sa large répartition géographique et du nombre de contreparties, le Groupe n'est pas exposé à des concentrations significatives de risque de crédit sur les actifs financiers.

Plus de 90 % de l'exposition du Groupe aux contreparties est constituée de contreparties de

qualité supérieure (notées BBB-/Baa3 ou supérieur) au 31 décembre 2022 et 2021.

Pertes de crédit attendues

L'échéancier des créances clients et comptes rattachés ainsi que les pertes de crédit attendues se présente comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	2022		2021	
	Valeur brute	Pertes de crédit attendues	Valeur brute	Pertes de crédit attendues
Non en souffrance	125 636	-10	106 710	-43
En souffrance à moins de 30 jours	29 350	-35	27 735	-28
En souffrance entre 31 et 60 jours	11 822	-25	15 849	-45
En souffrance entre 61 et 90 jours	8 343	-8	8 188	-15
En souffrance entre 91 et 180 jours	8 852	-15	6 949	-12
En souffrance à plus de 180 jours	7 648	-1 677	8 525	-716
TOTAL	191 652	-1 770	173 957	-859

Depuis l'adoption de la norme IFRS 9 Instruments financiers, le Groupe applique une méthode simplifiée pour mesurer les pertes de crédit attendues sur la durée de vie des créances de courtage. Une analyse est effectuée par les sociétés du Groupe sur la base de l'échéancier des créances clients en tenant compte de données historiques sur les défauts, de la situation actuelle et prévisible à la date de clôture. La majorité des clients sont d'importantes institutions

financières bénéficiant d'une bonne notation de crédit. Cependant, au 31 décembre 2022, un montant d'environ € 432 000 a été provisionné sur des créances de courtage en lien avec des contreparties russes sanctionnées.

L'échéancier des créances liées aux activités en principal se présente comme suit :

En milliers d'euros	Valeur Brute	Pertes de crédit attendues	2022		2021	
			Valeur nette	Valeur Brute	Pertes de crédit attendues	Valeur nette
Moins de 5 jours d'arriéré	65 798	-	65 798	207 144	-	207 144
Entre 6 et 15 jours d'arriéré	35 599	-	35 599	158 372	-	158 372
Entre 16 et 30 jours d'arriéré	2 205	-	2 205	66 274	-	66 274
Entre 31 et 45 jours d'arriéré	388	-	388	1 743	-	1 743
Plus de 45 jours d'arriéré	23 556	-16 734	6 823	2 328	-	2 328
TOTAL	127 546	-16 734	110 812	435 861	-	435 861

Ces montants représentent des opérations non dénouées après la date de livraison prévue et sont causés essentiellement par des retards de règlement des titres de la part des contreparties. Sur la base de l'analyse des données historiques des pertes encourues, le Groupe estime qu'une dépréciation des créances liées aux activités en principal n'est pas nécessaire. La majorité des contreparties sont d'importantes institutions financières bénéficiant d'une bonne notation de crédit. De plus, les transactions sont soumises à des limites de crédit appropriées déterminées en fonction de la qualité de la contrepartie.

Toutefois, les sanctions et contre-sanctions prises par les différentes parties suite à l'invasion russe de l'Ukraine le 24 février 2022 ont ajouté des complexités significatives au processus standard de règlement-livraison et ont eu un impact négatif sur la capacité technique du Groupe à exécuter pleinement certaines transactions sur des titres obligataires libellés en rouble. Ainsi, certaines contreparties, plus particulièrement celles faisant l'objet de sanctions, nonobstant leur solvabilité, pourraient ne pas pouvoir remplir leurs obligations de règlement dans un avenir prévisible. Par conséquent, une probabilité de défaut de 100 % a été estimée pour les transactions dont le Groupe a reçu la livraison des titres sous-jacents à l'encontre du paiement mais pour lesquelles il est actuellement dans l'incapacité de procéder au règlement-livraison. Le montant des créances liées à ces transactions

non dénouées au 31 décembre s'élève à € 16 734 000.

En cas de défaillance d'une contrepartie, les flux de trésorerie que le Groupe s'attend à recevoir comprennent les rentrées provenant de la vente des titres sous-jacents aux créances et/ou celles des flux de trésorerie associés aux titres eux-mêmes. Dans le cadre de ces transactions, les titres à livrer se composent d'obligations d'État russes qui sont cotées sur un marché actif localement. Au 31 décembre 2022, la valeur de marché de ces titres reçus mais non livrés est supérieure à la valeur des créances au bilan. Toutefois, en raison des restrictions de transfert en vigueur, le Groupe considère que les incertitudes liées à l'accès au marché local autant pour la vente des titres que pour l'encaissement des flux de trésorerie associés aux titres ne permettent pas de les valoriser au bilan au 31 décembre 2022.

Par conséquent, au 31 décembre 2022, le Groupe a constaté au bilan une provision pour des pertes de crédit potentielles de € 16 734 000 sur des créances liées aux activités en principal en cours de règlement-livraison.

Le mouvement de la provision pour pertes de valeur attendues sur les créances clients et comptes rattachés au cours de la période se présente comme suit :

2022	Créances clients et comptes rattachés	Créances liées aux activités en principal	Total
En milliers d'euros			
Provision au 1er janvier	-859	-	-859
Variations de périmètre	-	-	-
Reclassement	-95	-	-95
Dotation	-1 045	-17 406	-18 451
Utilisation	96	-	96
Dissolution	104	-	104
Ecart de conversion	29	673	702
Autres	-	-	-
Provision au 31 décembre	-1 770	-16 733	-18 503

Durant la période, un montant de € 17 838 000 a été enregistré au compte de résultat pour des pertes de crédit potentielles en lien avec des contreparties russes sanctionnées, sur des

créances liées aux activités en principal en cours de règlement-livraison ainsi que sur des créances de courtage.

2021	Créances clients et comptes rattachés	Créances liées aux activités en principal	Total
En milliers d'euros			
Au 1er janvier	741	-	741
Variations de périmètre	-24	-	-24
Reclassement	-	-	-
Dotation	-254	-	-254
Utilisation	62	-	62
Dissolution	122	-	122
Ecart de conversion	-24	-	-24
Autres	-	-	-
Provision au 31 décembre	-859	-	-859

› RISQUE DE LIQUIDITÉ

Les échéances contractuelles résiduelles des passifs financiers incluant le montant estimatif des paiements d'intérêts se présentent comme suit :

31 décembre 2022	A moins de 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 12 mois	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	Total
En milliers d'euros						
Dettes financières à long terme	-	-	-	164 000	-	164 000
Obligations locatives	3 676	4 996	9 422	35 541	15 007	68 642
Emprunts obligataires	-	-	3 855	223 402	-	227 257
Fournisseurs et autres créanciers	1 536 107	14 863	13 555			1 564 525
Instruments financiers dérivés passifs	318	19				337
Dettes financières à court terme	10 020	18 000	-			28 020

31 décembre 2022 En milliers d'euros	A moins de 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 12 mois	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	Total
Autres passifs financiers				-	-	-
TOTAL	1 550 121	37 879	26 832	422 943	15 007	2 052 782

31 décembre 2021 En milliers d'euros	A moins de 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 12 mois	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	Total
Dettes financières à long terme	-	-	-	182 000	-	182 000
Obligations locatives	4 833	4 603	7 267	36 157	17 319	70 178
Emprunts obligataires	-	-	111 817	137 945	78 495	328 257
Fournisseurs et autres créanciers	1 968 245	3 669	15 012	-	-	1 986 926
Instruments financiers dérivés passifs	19	-	-	-	-	19
Dettes financières à court terme	2 143	18 000	-	-	-	20 143
Autres passifs financiers	-	-	-	-	-	-
TOTAL	1 975 240	26 272	134 096	356 102	95 814	2 587 523

› RISQUE DE CHANGE

Analyse de sensibilité

Dans le cadre de ses activités, le Groupe est exposé au risque de change transactionnel principalement sur le dollar américain (USD), la livre sterling (GBP), l'euro (EUR) et le franc suisse (CHF).

Le tableau suivant détaille la sensibilité du Groupe à une variation de 10 % d'une devise de transaction par rapport aux devises fonctionnelles correspondantes. Cette analyse inclut les actifs et passifs monétaires libellés dans une devise autre que la devise fonctionnelle des différentes entités

du Groupe et ajuste leur valeur à la fin de la période pour une variation de 10 % du taux de change.

Cette analyse repose sur l'hypothèse que toutes les autres variables demeurent constantes et est effectuée sur la même base que l'année précédente.

Au 31 décembre, une appréciation de 10 % d'une devise de transaction à l'encontre des autres devises fonctionnelles correspondantes aurait augmenté (diminué) le résultat de l'exercice comme suit, sans impact sur les capitaux propres :

31 décembre 2022 en milliers d'euros	USD	GBP	EUR	CHF	Autres	TOTAL
Devises fonctionnelles						
USD		-210	174	-38	184	110
GBP	1 248		1 692	8	1 513	4 461
EUR	902	289		16	107	1 314
CHF	11 606	192	1 145		3 615	16 558
Autres	1 476	-40	23	-39		1 420
	15 232	231	3 034	-53	5 419	

31 décembre 2021 en milliers d'euros	USD	GBP	EUR	CHF	Autres	TOTAL
Devises fonctionnelles						
USD		-437	432	-3	189	181
GBP	1 489		2 689	40	329	4 547
EUR	463	1 569		131	28	2 191
CHF	12 278	317	1 075		4 326	17 996
Autres	2 317	21	47	-4		2 381
	16 547	1 470	4 243	164	4 872	

› RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊTS

Profil

Au 31 décembre, le profil des instruments financiers portant intérêts se présente comme suit :

En milliers d'euros	2022	2021
Actifs financiers	86 934	109 942
Passifs financiers	289 467	368 380
Instruments à taux fixe (net)	-202 533	-258 438
Actifs financiers	1 294 947	1 331 193
Passifs financiers	192 038	240 891
Instruments à taux variable (net)	1 102 910	1 090 301
Dont dettes financières à taux variable	900 377	831 863

Analyse de sensibilité des flux de trésorerie pour les instruments à taux variables

Les actifs et passifs financiers à taux variables comprennent essentiellement de la trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi que des dettes financières. Les dettes financières émises à des taux variables exposent le Groupe aux risques de flux de trésorerie sur taux d'intérêt.

Au 31 décembre, une augmentation de 50 points de base des taux d'intérêts aurait augmenté (diminué) le résultat et les capitaux propres des montants présentés ci-après. Cette analyse repose sur l'hypothèse que toutes les autres variables demeurent constantes et est effectuée sur la même base pour l'année précédente.

31-déc-22 En milliers d'euros	Résultat	Capitaux propres
Actifs financiers nets	6 315	-
Swap de taux d'intérêt	-	800

31-déc-21 En milliers d'euros	Résultat	Capitaux propres
Actifs financiers nets	5 452	-
Swap de taux d'intérêt	-	-

› JUSTE VALEUR

Le tableau suivant présente la valeur comptable des actifs et passifs financiers ainsi que leur juste valeur selon le niveau hiérarchique suivant :

- › Le niveau 1 correspond à un prix coté (non ajusté) sur un marché actif pour un instrument identique.
- › Le niveau 2 correspond aux justes valeurs déterminées sur la base d'un modèle d'évaluation utilisant des données directement observables sur un marché (niveau 1) ou à partir de prix observés.

- › Le niveau 3 correspond aux justes valeurs déterminées sur la base d'un modèle d'évaluation qui utilise des données qui ne sont pas observables sur le marché.

La juste valeur n'est pas indiquée pour les postes dont la valeur comptable représente une estimation raisonnable de leur juste valeur. Les méthodes pour déterminer les justes valeurs sont décrites dans la section regroupant les principales méthodes comptables.

31 décembre 2022 En milliers d'euros	Valeur comptable	Juste Valeur			Total
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Actifs financiers évalués à la juste valeur					
Immeubles de placement	2 355	-	-	-	0
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	5 423	-	3 658	-	3 658
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	18 517	13 545	4 972	-	18 517
Instruments financiers dérivés actifs	9 600	-	9 600	-	9 600
<i>Trésorerie et équivalents de trésorerie</i>					
Placements monétaires à court terme	8 349	3 349	-	-	3 349
Total des actifs financiers évalués à la juste valeur	44 243	16 894	18 229	-	35 123
Actifs financiers évalués au coût amorti					
Trésorerie non disponible	32 527	-	-	-	-
Clients et autres créances	1 591 376	-	-	-	-
Actifs financiers évalués au coût amorti	29 240	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	451 382	-	-	-	-
Total des actifs financiers évalués au coût amorti	2 104 885	-	-	-	-
Total des actifs financiers	2 149 128	16 894	18 229	-	35 123
Passifs financiers évalués à la juste valeur					
Instruments financiers dérivés passifs	337	-	337	-	337
Total des passifs financiers évalués à la juste valeur	337	-	337	-	337
Passifs financiers évalués au coût amorti					
<i>Dettes financières à long terme :</i>					
Emprunts Obligataires	212 629	208 134	-	-	208 134
Autres dettes financières à long terme	164 000	-	-	-	-

	Valeur comptable	Juste Valeur			Total
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Obligations locatives à Long terme	51 584				
Autres passifs financiers à long terme	-				
<i>Dettes financières à court terme :</i>					
Emprunts Obligataires					
Découverts bancaires	1 896				
Autres dettes financières à court terme	26 124				
Obligations locatives à Court terme	17 235				
Fournisseurs et autres créanciers	1 564 525				
Total des passifs financiers évalués au coût amorti	2 037 994	208 134	-	-	208 134
Total des passifs financiers	2 038 331	208 134	337	-	208 472

31 décembre 2021 En milliers d'euros	Valeur comptable	Juste Valeur			Total
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Actifs financiers évalués à la juste valeur					
Immeubles de placement	2 357	-	-	-	0
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	4 678	-	4 678	-	4 678
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	18 943	12 140	6 700	-	18 840
Instruments financiers dérivés actifs	396	-	396	-	396
<i>Trésorerie et équivalents de trésorerie</i>					
Placements monétaires à court terme	6 968	1 967	5 000		6 967
Total des actifs financiers évalués à la juste valeur	33 341	14 107	16 775	-	30 882
Actifs financiers évalués au coût amorti					
Trésorerie non disponible	32 376	-	-	-	-
Clients et autres créances	2 015 044	-	-	-	--
Actifs financiers évalués au coût amorti	82 099	-			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	451 687	-	-	-	-
Total des actifs financiers évalués au coût amorti	2 581 206	-	-	-	-
Total des actifs financiers	2 614 548	14 107	16 775	-	30 882
Passifs financiers évalués à la juste valeur					
Instruments financiers dérivés passifs	19	-	19	-	19

	Valeur comptable	Juste Valeur			Total
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Total des passifs financiers évalués à la juste valeur	19	-	19	-	19
Passifs financiers évalués au coût amorti					
<i>Dettes financières à long terme :</i>					
Emprunts Obligataires	202 497	205 029	-	-	205 029
Autres dettes financières à long terme	182 000	-	-	-	-
Obligations locatives à Long terme	54 183	-	-	-	-
Autres passifs financiers à long terme	-	-	-	-	-
<i>Dettes financières à court terme :</i>					
Emprunts Obligataires	106 401	107 264	-	-	107 264
Découverts bancaires	2 143	-	-	-	-
Autres dettes financières à court terme	18 000	-	-	-	-
Obligations locatives à Court terme	16 061	-	-	-	-
Fournisseurs et autres créanciers	1 986 926	-	-	-	-
Total des passifs financiers évalués au coût amorti	2 568 213	312 292	-	-	312 292
Total des passifs financiers	2 568 232	312 292	19	-	312 311

31. COURS DE CHANGE

Les principaux cours de change de l'euro, qui ont été utilisés dans le cadre de la consolidation, sont les suivants :

	31.12.2022		31.12.2021	
	Cours de clôture	Cours moyen	Cours de clôture	Cours moyen
CHF - 1 Franc suisse	0,9847	1,0052	1,0331	1,0797
GBP - 1 Livre sterling	0,8869	0,8526	0,8403	0,8612
JPY - 1 Yen japonais	140,66	138,01	130,38	129,70
USD - 1 Dollar américain	1,0666	1,0539	1,1326	1,1852

32. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

La liste des principales sociétés consolidées, ainsi que les pourcentages de détention directe ou indirecte et les méthodes de consolidation retenues pour chacune des sociétés, sont présentés ci-après :

		Entrées de l'exercice	% de contrôle	% d'intérêt	Capital en milliers	Méthode MEE/IG/IP
France	VIEL & Cie			100,0%	EUR 14 325	Société consolidante
Europe						
	Tradition Government Bond Brokers and Derivative Brokers (Pty) Ltd, Johannesburg		100,0%	73,71%	ZAR 1 000	IG
Afrique du Sud	Tradition Data Analytics Services (PTY) Ltd Fourways		100,0%	73,71%	ZAR n/s	IG
	TFS Securities (Pty) Ltd, Johannesburg		100,0%	73,71%	ZAR 1 000	IG
Allemagne	Finacor Deutschland GmbH, Francfort, et succursale de Munich		100,0%	73,71%	EUR 6 050	IG
	Tradition Financial Services GmbH, Francfort		27,5%	20,27%	EUR 75	MEE
Belgique	Finacor & Associés S.A., Bruxelles		100,0%	73,64%	EUR 1 967	IG
	Easdaq N.V.		16,7%	15,01%	EUR 439	MEE
Emirats Arabes Unis	Tradition (Dubai) Ltd, Dubaï		100,0%	73,71%	USD 450	IG
Espagne	C.M. Capital Market Holdings S.A. Madrid		32,4%	23,88%	EUR 379	MEE
	Tradition Financial Services Espana,S.V.S.A Madrid		100,0%	73,71%	EUR 750	IG
France	Arpège S.A., Paris		100,0%	100,00%	EUR 22 280	IG
	Bourse Direct S.A., Paris		79,4%	79,99%	EUR 13 500	IG
	Carax SA, Paris		90,9%	67,00%	EUR 1 320	IG
	E-VIEL, Paris		100,0%	100,00%	EUR 8 886	IG
	Exoé, Paris		76,6%	63,99%	EUR 554	IG
	SwissLife Banque Privée, Paris		40,0%	40,00%	EUR 15 155	MEE
	Tradition Securities And Futures S.A., Paris, et succursales de Amsterdam, Bruxelles, Londres, Madrid et Milan		99,9%	73,64%	EUR 11 486	IG
	TSAF OTC, Paris		100,0%	73,64%	EUR 4 836	IG
	Elixium, Paris		100,0%	73,71%	EUR 37	IG
Israël	TFS Israel (Brokers) Ltd, Tel Aviv		80,0%	58,97%	ILS 2 778	IG
Italie	Tradition Italia S.R.L., Milan		100,0%	73,71%	EUR 50	IG
Luxembourg	Tradition Luxembourg S.A., Luxembourg		100,0%	73,71%	EUR 11 021	IG
Monaco	Carax Monaco SAM, Monaco		100,0%	73,71%	EUR 300	IG
Royaume-Uni	Tradition Management Services Ltd, Londres 2)		100,0%	73,71%	GBP n/s	IG
	Tradition (UK) Ltd, Londres, et succusale de Varsovie		100,0%	73,71%	GBP 35 800	IG
	Tradition UK Holdings Ltd, Londres		100,0%	73,71%	GBP 100	IG
	Tradition London Clearing Ltd, Londres		100,0%	73,71%	GBP 28 500	IG
	Tradition Financial Services Ltd, Londres		100,0%	73,71%	GBP 15 250	IG
	TFS-ICAP Ltd, Londres		51,0%	20,27%	GBP 20	MEE
	TFS Derivatives Ltd, Londres et succursales de Madrid, Milan et Amsterdam		100,0%	73,71%	GBP 23 700	IG
	Trad-X (UK) Ltd, Londres		100,0%	73,71%	GBP 200	IG
	ParFX (UK) Ltd, Londres		100,0%	73,71%	GBP n/s	IG
Pays-Bas	Financière Vermeer N.V., Amsterdam		100,0%	100,00%	EUR 90	IG
	Compagnie Financière Tradition SA , Lausanne		71,40%	73,71%	CHF 19 136	IG
	Finarbit AG, Küsnacht		100,0%	73,71%	CHF 1 500	IG
	Gottex Brokers S.A., Lausanne		49,0%	36,12%	CHF 360	MEE
	Starfuels SA Nyon		40,0%	29,48%	CHF 142	MEE
Suisse	Tradition Service Holding SA, Lausanne 1)		100,0%	73,71%	CHF 21 350	IG
	Tradition S.A., Lausanne et succursales de Zurich et Genève		100,0%	73,71%	CHF 450	IG
	TFS S.A., Lausanne 1)		100,0%	73,71%	CHF 100	IG
	Trad-X Holding S.A, Lausanne 1)		100,0%	73,71%	CHF 100	IG
	ParFX Holding SA, Lausanne 1)		100,0%	73,71%	CHF 100	IG
	Tradificom International, Lausanne 2)		100,0%	73,71%	CHF 200	IG

		Entrées de l'exercice	% de contrôle	% d'intérêt		Capital en milliers	Méthode MEE/IG/IP
Amériques							
Argentine	Tradition Argentina S.A., Buenos Aires		100,0%	73,71%	ARS	1 546	IG
Chili	Tradition Chile S.A., Santiago		100,0%	73,71%	CLP	476 805	IG
Colombie	Tradition Securities Colombia S.A., Bogota		100,0%	73,71%	COP	200 001	IG
	Tradition Colombia S.A., Bogota		100,0%	73,71%	COP	90 000	IG
Etats-Unis	Tradition America Holdings Inc., New York 1)		100,0%	73,71%	USD	500	IG
	MTS Markets International Inc.		100,0%	73,71%	USD	n/s	IG
	Tradition Americas LLC, New York		100,0%	73,71%	USD	500	IG
	Tradition SEF Inc., New York		100,0%	73,71%	USD	n/s	IG
	Tradition Securities and Derivatives Inc., New York		100,0%	73,71%	USD	5	IG
	Trad-X US LLC, New York		100,0%	73,71%	USD	n/s	IG
	TFS Derivatives Corp. LLC, New York		100,0%	73,71%	USD	95	IG
	TFS-ICAP LLC, New York		51,0%	20,27%	USD	n/s	MEE
	TFS Energy LLC, Stamford		57,5%	42,38%	USD	n/s	IG
	TFS Energy Futures LLC, Stamford		100,0%	42,38%	USD	n/s	IG
	TFS Energy Solutions LLC, Stamford		60,0%	44,23%	USD	n/s	IG
	StreamingEdge.com Inc., New Jersey 2)		80,0%	58,97%	USD	n/s	IG
	Mexique	Tradition Services S.A. de C.V., Mexico		100,0%	73,71%	MXN	50
Australie	TFS Australia Pty Ltd, Sydney		100,0%	73,71%	AUD	5	IG
	Tradition Australia Pty Ltd, Sydney		100,0%	73,71%	AUD	n/s	IG
	The Renewable Energy Hub Pty Ltd, Sydney		44,8%	33,01%	AUD	634	MEE
ASIE-PACIFIQUE							
Chine	Tradition (Asia) Ltd, Hong Kong		100,0%	73,71%	HKD	25 001	IG
	TFS Derivatives HK Ltd, Hong Kong		100,0%	73,71%	HKD	65 200	IG
	Ping An Tradition International Money Broking Company Ltd, Shenzhen		33,0%	24,32%	CNY	50 000	MEE
Corée	Tradition Korea Ltd, Séoul		100,0%	73,71%	KRW	5 000 000	IG
Inde	Derivium capital & Securities Private Ltd, Mumbai		50,0%	36,86%	INR	24 375	MEE
Indonésie	PT Tradition Indonesia, Jakarta		98,0%	72,24%	IDR	5 000 000	IG
Japon	Tradition Nihon Ltd, Tokyo		100,0%	73,71%	JPY	300 000	IG
	Tradition Japan FX Holdings Ltd, Tokyo 1)		100,0%	73,71%	JPY	500	IG
	Gaitame.com Co., Ltd, Tokyo		50,0%	36,84%	JPY	801 354	MEE
	Ueda Tradition Holding Ltd, Tokyo 1)		60,0%	44,23%	JPY	1 000	IG
	Ueda Tradition Derivatives Ltd, Tokyo		100,0%	44,23%	JPY	5 000	IG
	Ueda Tradition Securities Ltd, Tokyo		100,0%	44,23%	JPY	2 943 000	IG
Nouvelle Zélande	Tradition Kiwi Brokers Limited, Wellington		100,0%	73,71%	NZD	2 676	IG
Philippines	Tradition Financial Services Philippines Inc., Makati		100,0%	73,71%	PHP	515 000	IG
Singapour	Tradition Singapore (Pte) Ltd, Singapour		100,0%	73,71%	SGD	300	IG
	TFS Currencies Pte Ltd, Singapour		100,0%	73,71%	USD	700	IG
	Tradition Asia Pacific (Pte) Ltd, Singapour 1)		100,0%	73,71%	SGD	n/s	IG
Thaïlande	Tradition Brokers (Thailand) Ltd, Bangkok		100,0%	52,31%	THB	12 000	IG
	Tradition Siam (Brokers) Ltd, Bangkok		100,0%	52,31%	THB	5 000	IG
	Tradition Fixed Income Co Ltd, Bangkok		100,0%	52,30%	THB	1 000	IG

Société holding

Société de services

IG : intégration globale

MEE : mise en équivalence

33. EFFECTIFS

Effectifs	2022	2021
France	265	278
Etranger	2 218	2 138
TOTAL	2 483	2 416

34. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires versés par le Groupe VIEL & Cie à ses commissaires aux comptes au titre des exercices 2022 et 2021 sont les suivants :

	KPMG Audit		Ernst & Young Audit				Fidorg Audit			
	Montant (€ HT)	%	Montant (€ HT)		%		Montant (€ HT)		%	
	2022	2022	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Audit										
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	2 901 264		117 900	2 513 007			164 100	151 600		
› Emetteur	172 400	6%	-	162 500	0%	6%	60 400	58 000	38%	38%
› Filiales intégrées globalement	2 728 864	94%	117 900	2 350 507	100%	94%	103 700	93 600	62%	62%
Autres services				10 483			2 000	-	-	-
Emetteur				4 000		38%	2 000	-	-	-
Filiales intégrées globalement				6 483		62%	-	-	-	-
Sous-total	2 901 264	99%	117 900	2 523 491	42%	94%	166 100	151 600	100%	100%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement										
› Juridique, fiscal, social	34 820	100%	-	-	-	-	-	-	-	-
› Autres	-	100%	-	10 000	100%	100%	-	-	-	-
Sous-total	34 820	100%	-	10 000	-	-	-	-	-	-
TOTAL	2 936 084	91%	117 900	2 533 491	4%	94%	166 100	151 600	5%	6%

35. CONSOLIDATION DE VIEL & CIE

VIEL & Cie fait l'objet d'une consolidation dans les comptes consolidés de Viel et Compagnie-

Finance, dont le siège social est situé au 23 Place Vendôme - 75001 Paris.

36. VARIATION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

MTS Markets International Inc.

En décembre 2022, le Groupe a acquis une participation de 100% dans la société MTS Markets International Inc., New York, pour un montant de € 7 758 000, générant un écart d'acquisition de € 3 480 000. Cette société opère la plateforme électronique MTS BondsPro, spécialisée sur le marché des obligations du secteur privé.

BondsPro offre un accès à la liquidité et un service d'exécution en temps réel des ordres qui reposent sur un carnet d'ordre central, anonyme et « all-to-all ».

A la date d'acquisition, l'évaluation à la juste valeur des actifs et passifs identifiables se répartit comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	2022
Immobilisations corporelles	308
Actifs liés au droit d'utilisation	103
Immobilisations incorporelles	2 181
Trésorerie non disponible	469
Autres actifs courants	353
Clients et autres créances	670
Trésorerie et équivalents de trésorerie	969
Total actif	5 053
Obligations locatives	106
Fournisseurs et autres créanciers	613
Impôts à payer	56
Total passif	775
Juste valeur des actifs nets	4 278
Prix d'acquisition	7 758
Ecart d'acquisition	3 480

37. EVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Au cours des premiers mois de l'année 2023, la poursuite de la remontée des taux d'intérêt ayant débuté en 2022 a eu pour conséquence de mettre en difficultés différents établissements financiers que ce soit aux Etats-Unis ou en Suisse. Ces événements n'ont aucun impact sur l'activité ou les résultats du Groupe.

La Société a procédé à une réduction de capital par annulation d'actions propres à hauteur de 845 563 actions par décision du Conseil d'administration en janvier 2023. Ce dernier a

également autorisé le transfert de 113 753 actions propres avec objectif de croissance externe vers la catégorie des actions propres avec objectif d'annulation.

Par décision du Conseil d'administration de mars 2023, la société a également procédé à une augmentation de capital de 76 000 €, soit 380 000 actions nouvelles, après constat de la réalisation des conditions du plan d'attribution d'actions gratuites de 2017 (lot 1).

COMPTES ANNUELS SYNTHETIQUES

BILAN AU 31 DECEMBRE

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2022			31.12.2021
	Brut	Amor / Dépr.	Net	Net
ACTIF				
<i>Actif immobilisé</i>				
Immobilisations incorporelles	36	36	-	-
Immobilisations corporelles	162	151	11	11
<i>Immobilisations financières</i>				
Participations	135 715	513	135 202	135 018
TIAP et autres immobilisations financières	29 814	319	29 495	20 463
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE	165 728	1 019	164 709	155 492
<i>Actif circulant</i>				
Clients et comptes rattachés	-	-	-	-
Autres créances	26 839	41	26 798	27 337
Valeurs mobilières de placement	6 222	-	6 222	3 222
Disponibilités	102 439	-	102 439	124 879
Charges constatées d'avance	108	-	108	63
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT	135 608	41	135 567	155 501
Charges à répartir	1 080	-	1 080	1 440
TOTAL DE L'ACTIF	302 416	1 060	301 356	312 433

BILAN AU 31 DECEMBRE

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2022	31.12.2021
PASSIF		
<i>Capitaux propres</i>		
Capital social	13 908	13 880
Prime d'émission, de fusion, d'apport	12 869	12 869
Réserve légale	1 613	1 613
Autres réserves	12 965	12 993
Report à nouveau	11 109	12 212
Résultat de l'exercice	25 906	18 186
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	78 371	71 754
Provisions	579	224
<i>Dettes</i>		
Emprunts et dettes financières diverses	182 159	200 070
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	261	203
Dettes fiscales et sociales	336	335
Autres dettes	39 650	39 847
TOTAL DES DETTES	222 405	240 455
TOTAL DU PASSIF	301 356	312 433

COMPTE DE RESULTAT

En milliers d'euros	2022	2021
Produits d'exploitation	57	1 850
Charges d'exploitation	-3 364	-5 219
Résultat d'exploitation	-3 307	-3 369
Résultat financier	29 064	21 326
Résultat courant avant impôts	25 757	17 956
Résultat exceptionnel	49	144
Impôts sur le bénéfice	101	85
Résultat net de l'exercice	25 906	18 186
Résultat net par action	0,40	0,28
Résultat net dilué par action	0,40	0,28

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En milliers d'euros	Ouverture au 01.01.2022	Affectation du résultat 2021	Résultat 2022	Opération sur le capital social	Solde au 31.12.2022
Capital social	13 880	-	-	28	13 908
Prime d'émission	12 869	-	-	-	12 869
Réserve légale	1 613	-	-	-	1 613
Autres réserves	12 993	-	-	-28	12 965
Report à nouveau	12 212	-1 104	-	-	11 109
Résultat de la période	18 186	-18 186	25 906	-	25 906
TOTAL	71 754	-19 289	25 906	-	78 371

TEXTE DES RÉSOLUTIONS

TEXTE DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES À
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET
EXTRAORDINAIRE DU 8 JUIN 2023

TEXTE DES RÉSOLUTIONS

STATUANT EN LA FORME ORDINAIRE

› PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée générale ordinaire, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2022, tels qu'ils ont été présentés, faisant ressortir un bénéfice de 25 906 474,28 €, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

› DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée générale ordinaire, approuve, les comptes consolidés arrêtés à la date du 31 décembre 2022, tels qu'ils ont été établis conformément aux dispositions des articles L. 233-16 et suivants du Code de commerce, faisant ressortir un bénéfice net part du groupe de 73 544 milliers d'euros.

› TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, sur la proposition du Conseil d'administration, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée générale ordinaire, décide d'affecter le bénéfice distribuable qui s'élève à 35 242 685,98 € de la manière suivante :

Détermination des sommes distribuables :

› Résultat de l'exercice	25 906 474,28 euros
› Report à nouveau et réserves distribuables	9 336 211,70 euros
Montant à affecter	35 242 685,98 euros

Affectations proposées :

› Distribution de dividendes	24 176 216,75 euros
› Report à nouveau pour affectations proposées	11 066 469,23 euros
Total	35 242 685,98 euros

Le dividende d'un montant total de 24 176 216,75 € à répartir au titre de l'exercice se trouve ainsi fixé à 0,35 euro par action, étant précisé que tous les pouvoirs sont donnés au Conseil d'administration pour faire inscrire au compte « Report à nouveau » la fraction du dividende correspondant aux actions autodétenues par VIEL & Cie.

Le dividende sera détaché le 19 juin 2023 et mis en paiement le 21 juin 2022.

Dans les conditions définies par les lois et règlements en vigueur, l'intégralité de ce dividende brut entre dans le champ du prélèvement forfaitaire unique, sauf option pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu qui ouvrira droit à l'abattement proportionnel de 40 % prévu au 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

Il est rappelé qu'au titre des trois exercices précédents, un dividende a été distribué (déduction faite de la part revenant aux titres d'autocontrôle) :

- › en juin 2022, au titre du résultat de l'exercice 2021, un montant de 0,30 € par action, soit un montant total de 20 820 740,40 €,
- › en juin 2021, au titre du résultat de l'exercice 2020, un montant de 0,28 € par action, soit un montant total de 20 054 431,04 € ;
- › en juin 2020, au titre du résultat de l'exercice 2019, d'un montant de 0,25 € par action, soit un montant total de 17 905 542 € ;

› QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions relevant des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de Commerce, les personnes intéressées ne prenant pas part au

vote, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont stipulées.

› CINQUIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Christian Baillet, demeurant Chalet Amalia, 2 Grunbuhlstrasse à Lauenen (3782) en Suisse, vient à expiration à l'issue de la présente Assemblée, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée générale ordinaire, le renouvelle pour une durée de six exercices qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale des actionnaires à tenir dans l'année 2029 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

› SIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Marie Descarpentries, demeurant 6 Rue Robert Le Coin à Paris (75016), vient à expiration à l'issue de la présente Assemblée, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée générale ordinaire, le renouvelle pour une durée de six exercices qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale des actionnaires à tenir dans l'année 2029 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

› SEPTIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale constatant que le mandat d'administrateur de Madame Jeanne Dubarry de Lassalle, demeurant 8 Rue Dante à Paris (75005), vient à expiration à l'issue de la présente Assemblée, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée générale ordinaire, la renouvelle pour une durée de six exercices qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale des actionnaires à tenir dans l'année 2029 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

› HUITIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Dominique Langlois, demeurant Flat 6 – 2 Nutley Terrace London NW3 5BX (Royaume-Uni), vient à expiration à l'issue de la présente Assemblée, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée générale

ordinaire, le renouvelle pour une durée de six exercices qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale des actionnaires à tenir dans l'année 2029 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

› NEUVIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale constatant que le mandat d'administrateur de Madame Catherine Nini, demeurant 92 Boulevard Georges Seurat à Neuilly-sur-Seine (92200), vient à expiration à l'issue de la présente Assemblée, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée générale ordinaire, le renouvelle pour une durée de six exercices qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale des actionnaires à tenir dans l'année 2029 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

› DIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale constatant que le mandat d'administrateur de Madame Dominique Velter, demeurant 59 Boulevard Inckerman à Neuilly-sur-Seine (92200) vient à expiration à l'issue de la présente Assemblée, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée générale ordinaire,, en qualité d'administrateur, pour une durée de six exercices qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale des actionnaires à tenir dans l'année 2029 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

› ONZIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée générale ordinaire, autorise le Conseil d'administration à procéder à l'achat des actions de la Société, conformément à l'article L. 22-10-62 du Code de commerce.

Les actions acquises dans le cadre de cette autorisation pourront l'être, en vue de :

- › l'attribution d'actions dans le cadre d'augmentations de capital réservées aux salariés du groupe au titre de plans d'options d'achat qui seraient consenties aux salariés ;
- › la remise d'actions à titre de paiement ou d'échange ou d'obligations de couverture liées

à des titres de créance, dans le cadre d'opérations de croissance externe ;

- › l'annulation de tout ou partie de ces actions par réduction de capital en vue d'optimiser le résultat par action de la société, sous réserve de l'adoption d'une résolution spécifique par l'Assemblée générale des actionnaires statuant en la forme extraordinaire ;
- › favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations de titres de l'émetteur ou éviter des décalages de cours non justifiés par la tendance du marché au travers d'un contrat de liquidité ;
- › tout autre but autorisé ou qui viendrait à être autorisé par la loi ou la réglementation en vigueur.

Cette autorisation est donnée pour une période de dix-huit (18) mois à compter de la date de la présente Assemblée. L'Assemblée générale fixe le nombre maximum d'actions à acquérir à 10 % du nombre total d'actions composant le capital social.

Les achats, cessions ou échanges des actions pourront être réalisés par tous moyens, y compris par l'utilisation de mécanismes optionnels et/ou sous forme de bloc de titres et à tout moment sous réserve qu'ils n'accroissent pas la volatilité du titre et à l'exception des achats d'options d'achat, y compris en période d'offre publique, dans les limites de la réglementation boursière. L'Assemblée générale fixe le prix maximum d'achat à 11 euros.

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 10 403 767 euros.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, en cas de division et regroupement de titres, les prix seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et ce nombre après l'opération.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de délégation, pour passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et d'une manière générale faire le nécessaire pour l'application de la présente autorisation.

Le Conseil d'administration donnera aux actionnaires dans son rapport à l'Assemblée

générale annuelle des informations relatives aux achats, aux transferts, aux cessions ou aux annulations d'actions ainsi réalisés.

Cette autorisation annule et remplace pour sa durée restant à courir l'autorisation donnée par l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 9 juin 2022.

› DOUZIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, approuve en application de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, le rapport sur les rémunérations des mandataires sociaux comprenant les informations mentionnées au I de l'article L. 22-10-9 telles que présentées dans le rapport de gouvernement d'entreprise établi en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

› TREIZIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires et en application de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, approuve la politique de rémunération des mandataires sociaux telle que présentée dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise de la Société établi en application des articles L. 225-68 et L. 22-10-20 du Code de commerce.

› QUATORZIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires et en application de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, prend acte de ce qu'il n'y a pas eu de rémunération versée au Président du Conseil d'administration au titre de l'exercice 2022, à l'exception de la rémunération allouée en qualité d'administrateur.

› QUINZIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, en application de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, prend acte de ce qu'aucune rémunération n'est

prévue pour le Président du Conseil d'administration au titre de l'exercice à venir.

› SEIZIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires et en

application de l'article L 22-10-26 du Code de commerce, approuve les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables, et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables aux membres du Conseil d'Administration, au titre de l'exercice à venir.

STATUANT EN LA FORME EXTRAORDINAIRE

› DIX-SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, en application de l'article L 22-10-62 du Code de commerce et de l'autorisation visée à la onzième résolution ci-dessus :

1. autorise le Conseil d'administration à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions ordinaires de la société détenues par celle-ci à la suite de la mise en œuvre des programmes de rachat autorisés par l'Assemblée générale, dans la limite de 10 % du nombre total d'actions, par période de 24 mois, en imputant la différence entre la valeur d'achat des titres annulés et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles, y compris en partie sur la réserve légale à concurrence de 10 % du capital annulé ;
2. fixe à vingt-quatre (24) mois à compter de ce jour la durée de la présente autorisation qui annule pour la période non écoulée et remplace celle accordée par l'Assemblée générale mixte du 9 juin 2022 dans sa treizième résolution ayant le même objet ;
3. donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de déléguer dans les conditions légales, pour mettre en œuvre la présente autorisation et notamment, pour constater la réalisation de la ou des réductions de capital, modifier en conséquence les statuts et accomplir toutes formalités nécessaires.

› DIX-HUITIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris

connaissance du rapport du Conseil d'administration, et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2, L. 225-130 et L. 22-10-50 du Code de commerce :

1. délègue au Conseil d'administration, sa compétence à l'effet de décider d'augmenter le capital social en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques et selon les modalités qu'il déterminera, par incorporation au capital de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise, par l'émission et l'attribution gratuite d'actions ou par l'élévation du nominal des actions ordinaires existantes, ou la combinaison de ces deux modalités ;
2. décide qu'en cas d'usage par le Conseil d'administration de la présente délégation, conformément aux dispositions des articles L. 22-10-50 et L. 225-130 du Code de commerce, en cas d'augmentation de capital sous forme d'attribution gratuite d'actions, les droits formant rompus ne seront pas négociables, ni cessibles et que les titres de capital correspondants seront vendus ; les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires des droits dans le délai prévu par la réglementation ;
3. fixe à dix-huit (18) mois la durée de la validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée ;
4. décide que le montant de l'augmentation de capital au titre de la présente résolution ne devra pas excéder le montant nominal de cinq (5) millions d'euros, représentant environ 36 % du capital, compte non tenu du montant nominal de l'augmentation de capital nécessaire pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres modalités de préservation, les droits des titulaires de droits ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

Ce plafond est indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la

présente Assemblée ;

5. confère au Conseil d'administration tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre la présente résolution, et généralement, prendre toutes mesures et effectuer toutes les formalités requises pour la bonne fin de chaque augmentation de capital, en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts ;

6. prend acte de ce que la présente délégation prive d'effet, à compter de ce jour, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet.

› DIX-NEUVIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée générale extraordinaire, délègue au Conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à consentir, en une ou plusieurs fois, au bénéfice des dirigeants sociaux et des salariés, ou de certains d'entre eux, de la société ou des sociétés et groupements d'intérêt économique qui lui sont liés, et dans les conditions visées à l'article L. 225-180 du Code de commerce, des options donnant droit à l'achat d'actions existantes provenant de rachats effectués par la société ou à la souscription d'actions nouvelles à émettre à titre d'augmentation de son capital, conformément aux dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce.

Cette délégation emporte au profit des bénéficiaires des options de souscription d'action, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions susceptibles d'être souscrites au fur et à mesure des levées d'options.

Le délai pendant lequel le Conseil d'administration pourra utiliser cette autorisation, en une ou plusieurs fois, est fixé à trente-huit (38) mois à compter de la présente Assemblée.

Sont exclus du bénéfice des options les dirigeants sociaux et les membres du personnel de la société et des groupements d'intérêt économique qui lui sont liés détenant plus de 10 % du capital de la société.

Le délai d'exercice des options ne peut excéder dix ans à compter de la date d'attribution des options par le Conseil d'administration.

Le nombre cumulé d'actions pouvant être attribué au titre des options d'achat ou de souscription est fixé à 10 % du capital social.

Le montant maximum de l'augmentation de capital réalisée dans le cadre de ces plans d'options est fixé à 10 % du capital social.

La société est autorisée à racheter ses propres titres préalablement à l'ouverture des options d'achat, jusqu'à concurrence de 10 % du capital social.

Le prix d'achat ou de souscription des actions sera fixé par le Conseil d'administration suivant les modalités indiquées dans son rapport et en conformité avec les dispositions légales en vigueur le jour de l'attribution des options, étant précisé qu'aucune option ne pourra être consentie moins de vingt séances de bourse après le détachement des actions d'un coupon, selon les dispositions prévues par la loi.

Tous pouvoirs sont donnés au Conseil d'administration agissant dans les conditions ci dessus à l'effet de consentir les options d'achat ou de souscription d'actions sus-indiquées, d'en fixer les conditions et les modalités en se conformant à la loi et aux statuts, d'augmenter le capital de la société d'accomplir à ce titre toutes les formalités nécessaires et de procéder à la modification corrélative des statuts.

› VINGTIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, constatant que le capital social est intégralement libéré, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée générale extraordinaire, conformément aux dispositions de l'article L. 228-92 et suivants du Code de commerce, délègue au Conseil d'administration avec faculté de subdélégation, sa compétence pour procéder, si et lorsqu'il le jugera opportun, en une ou plusieurs fois, à l'émission de bons de souscription d'actions soumis aux dispositions des articles L. 228-91 à L. 228-106 du Code de commerce, permettant de souscrire à une ou plusieurs actions de la Société, et fixer les conditions d'exercice et les caractéristiques des bons.

Le droit de préférence des actionnaires à la souscription de ces bons de souscription d'actions, proportionnellement au montant de

leurs actions est maintenu.

Le montant maximum de l'augmentation de capital résultant de l'exercice de ces bons de souscription d'actions est de vingt (20) millions d'euros.

Ce montant maximal est cumulatif aux autres délégations accordées par l'Assemblée générale au Conseil d'administration par la présente assemblée ou des précédentes.

Ces plafonds ne tiennent pas compte des ajustements susceptibles d'être opérés conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital social de la société.

L'Assemblée générale délègue tous pouvoirs au Conseil d'administration aux fins de :

- procéder à l'émission des bons et d'en arrêter les modalités, notamment le nombre de bons à émettre, le prix d'émission et leurs caractéristiques, leur date de jouissance ;
- déterminer les conditions d'exercice des bons émis et notamment le nombre d'actions à la souscription desquelles ils ouvriront droit, la date de jouissance de ces actions, les périodes et les délais pendant lesquels les souscriptions d'actions pourront être réalisées et le prix d'émission desdites actions ;
- constater l'exercice des bons émis et les augmentations consécutives du capital social ;
- modifier corrélativement les statuts et effectuer toutes formalités relatives auxdites augmentations de capital ;
- déterminer les conditions d'ajustement nécessaires à la réservation des droits des titulaires de bons ;
- d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire en vue de l'émission desdits bons et l'exercice du droit de souscription y attaché.

La présente délégation est consentie pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la présente Assemblée. Elle comporte, au profit des souscripteurs, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises lors de l'exercice des droits de souscription attachés aux bons émis.

▸ VINGT-ET-UNIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée générale extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, autorise le Conseil d'administration, dans le cadre de l'article L. 233-33 du Code de commerce, si les titres de la société viennent à être visés par une offre publique, à mettre en œuvre les autorisations et délégations qui lui ont été consenties aux termes des onzième, dix-septième, dix-huitième, dix-neuvième et vingtième résolutions de la présente Assemblée. L'Assemblée générale décide que le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre dans les conditions prévues par la loi, la présente autorisation, et notamment la modification des statuts conséquente.

La présente autorisation est consentie pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de la présente Assemblée.

▸ VINGT-DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée générale extraordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, et comme conséquence de l'adoption des résolutions relatives aux augmentations de capital ci-dessus, décide :

- de fixer à vingt (20) millions d'euros le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises, immédiatement ou à terme, en vertu des augmentations de capital social, immédiates et/ou à terme, susceptibles d'être réalisées en vertu des autorisations conférées par les résolutions susvisées, étant précisé qu'à ce montant nominal s'ajoutera, éventuellement, le montant nominal de l'augmentation de capital nécessaire pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres modalités de préservation, les droits des titulaires de droits ou valeurs mobilières donnant droit au capital de la Société ;
- de fixer globalement à cent (100) millions d'euros ou à la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en monnaie étrangère ou en unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies, le montant nominal maximum des titres d'emprunt susceptibles d'être émis en vertu des autorisations conférées par les

résolutions susvisées.

› **VINGT-TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du

présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

Photos : Shutterstock

VIEL & Cie 
GROUPE
VIEL

9 place Vendôme, 75001 Paris - France
Tél. : + 33 1 56 43 70 20 - Fax : + 33 1 56 43 70 98 - www.viel.com



9 place Vendôme, 75001 Paris - France
Tél. : + 33 1 56 43 70 20 - Fax : + 33 1 56 43 70 98 - www.viel.com